GRANDLYON
communauté urbaine

Procès-verbal de la séance publique du conseil de Communauté du 13 décembre 2004

SOMMAIRE

Présidence *de monsieur Gérard Collomb, président* *(p. 6)*
Installation *de monsieur Jean-Marc Chaffringeon dans ses fonctions de conseiller communautaire* *(p. 6)*
Désignation *d'un secrétaire de séance* *(p. 6)*
Appel *nominal* *(p. 6)*
Dépôts *de pouvoirs pour absence momentanée* *(p. 6)*
Adoption *du procès-verbal de la séance publique du 18 octobre 2004* *(p. 6)*
Vote *pour l'acceptation de l'amendement proposé par monsieur le vice-président Darne sur le dossier n° 2004-2372* *(p. 32)*
Présidence *de monsieur Jean-Paul Bret, premier vice-président* *(p. 35)*
Question *orale du groupe Union pour un mouvement populaire relative au contournement ouest de l'agglomération* *(p. 54)*
Annexe 1 - *Présentation du budget primitif 2005 (Intervention de monsieur le vice-président Darne)* *(p. 56)*
Annexe 2 - *Résultats du vote nominatif sur le budget primitif 2005 - Budget principal (dossier n° 2004-2362)* *(p. 67)*
Annexe 3 - *Intervention intégrale de monsieur Blein sur l'Agenda 21 (dossier n° 2004-2385)* *(p. 69)*
Annexe 4 - *Intervention intégrale de monsieur le vice-président Claisse sur l'Agenda 21 (dossier n° 2004-2385)* *(p. 70)*

Les textes des délibérations n° 2004-2309 à 2004-2405 ont été publiés dans le bulletin officiel n° 340.

COMMISSION DEPLACEMENTS ET URBANISME

N° 2004-2309 *Saint Didier au Mont d'Or - Institution d'un droit de préemption urbain renforcé -* *(p. 49)*

N° 2004-2310 *Lyon 9° - Renonciation à l'acquisition d'une parcelle de terrain située à l'angle des rues Louis Loucheur et Sergent Michel Berthet appartenant à la SCI Michel Berthet et levée partielle de l'emplacement réservé de voirie n° 4 -* *(p. 49)*

N° 2004-2311 *Projet européen Fideus - Participation de la Communauté urbaine dans le cadre du 6° programme cadre de recherche et développement de l'Union européenne -* *(p. 49)*

N° 2004-2312 *Lyon - Boulevard périphérique nord de Lyon - Choix du futur mode de gestion - Délégation de service public - Régie intéressée -* *retiré*

N° 2004-2313 *Extension du palais des congrès à la Cité internationale - Cession de volumes réalisés en infrastructure par la Communauté urbaine à la SEM de la Cité internationale pour cession ultérieure aux constructeurs des opérations privées réalisées en superstructure -* *(p. 23)*

N° 2004-2314 *Lyon 6° - Cité internationale - Extension du palais des congrès - Travaux d'accès - Demande d'individualisation d'autorisation de programme sur l'opération n° 776 -* *(p. 50)*

N° 2004-2315 *Rapport d'orientation - Bilan et stratégie d'intervention dans l'habitat privé ancien -* *(p. 24)*

N° 2004-2316 *Charbonnières les Bains, Dardilly, Ecully, Francheville, La Tour de Salvagny, Tassin la Demi Lune - Gares de l'ouest lyonnais - Aménagement - Etudes préliminaires - Convention relative au financement de ces études avec la région Rhône-Alpes -* *(p. 27)*

N° 2004-2317 *Saint Fons - Quartier de l'Arsenal - Aménagement des espaces extérieurs Axiade - Désignation d'un mandataire - Autorisation de signer le marché -* *(p. 49)*

N° 2004-2318 *Vaulx en Velin - Quartier de l'Ecoin sous la Combe - Opération globale de requalification - Approbation d'une première tranche de travaux avec un nouveau plan de financement -* *(p. 49)*

N° 2004-2319 *Vénissieux - Contre-allée Maurice Thorez - Requalification du secteur situé le long de la contre-allée - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -* *(p. 49)*

N° 2004-2320 *Villeurbanne - Place Lazare Goujon - Aménagement - Convention de réalisation des équipements communaux - Avenant au marché de maîtrise d'œuvre - Approbation du projet - Lancement de l'appel d'offres européen ouvert pour l'attribution des marchés de travaux en lots séparés - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -* *(p. 50)*

N° 2004-2321 *Saint Priest - Opération de renouvellement urbain - Diagnostic social et mission de relogement - Maîtrise d'ouvrage - Participation financière -* *(p. 49)*

N° 2004-2322 *Lyon 5° - Quartier Saint Georges - Rénovation d'espaces publics - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -* *(p. 50)*

N° 2004-2323 *Lyon 7° - Secteur Brandt-rue de Gerland - Instauration d'un périmètre d'étude -* *(p. 50)*

N° 2004-2324 *Oullins - Secteur de la Gare - Projet de pôle multimodal - Demande de subvention régionale -* *(p. 29)*

N° 2004-2325 *Vénissieux - Projet de pôle multimodal - Secteur de la gare - Demande de subvention régionale -* *(p. 29)*

N° 2004-2326 *Tassin la Demi Lune - ZAC du Centre - Transfert du marché de maîtrise d'oeuvre pour les tranches opérationnelles 1, 2 et 4 auprès de l'aménageur - Approbation de l'avenant n° 1 au cahier des charges de la convention publique d'aménagement (CPA) -* *(p. 50)*

N° 2004-2327 *Saint Priest - ZAC Mozart - Engagement de rachat des commerces en cas d'annulation de la commission départementale d'équipement commercial -* *(p. 51)*

N° 2004-2328 *Lyon 1er - ZAC du Bourg Saint Vincent - Bilan de clôture et quitus à la SERL -* *(p. 51)*

N° 2004-2329 *Lyon 3° - ZAC gare de la Part-Dieu - Approbation d'un protocole de liquidation -* *(p. 51)*

N° 2004-2330 *Lyon 7° - Secteur des Girondins - Secteur Lyon Gerland - Réduction du périmètre d'étude -* *(p. 50)*

N° 2004-2331 *Lyon 7° - ZAC Porte Ampère - Travaux d'infrastructures - Autorisation de signer des marchés -* *(p. 50)*

N° 2004-2332 *Lyon 9°, Rillieux la Pape, Vaulx en Velin, Vénissieux - Lyon la Duchère, Rillieux la Pape VilleNouvelle, grand projet de ville (GPV) Vaulx en Velin nord et sud, Vénissieux les Minguettes Max Barel - Opération de renouvellement urbain dans l'agglomération - Volet démolition-reconstruction - Conventions financières 2004-2008 -* *(p. 35)*

N° 2004-2333 *Contrat de ville de l'agglomération lyonnaise - Signature d'une convention triennale (2005-2007) visant au renforcement de la gestion sociale urbaine de proximité (GSUP) dans les résidences de la SA Gabriel Rosset - Fonds de concours à la SA Gabriel Rosset pour la mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renforcement de GSUP -* *(p. 50)*

N° 2004-2334 *Vénissieux - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Convention-cadre 2004-2006 -* *(p. 50)*

N° 2004-2335 *Décines Charpieu - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2004 -* *(p. 50)*

N° 2004-2336 *Rillieux la Pape - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programme d'actions 2004 -* *(p. 50)*

N° 2004-2337 *Saint Priest - Gestion sociale et urbaine de proximité - Programme d'actions 2004 -* *(p. 50)*

N° 2004-2338 *Tassin la Demi Lune - Carrefour de la Libération - Réaménagement - Lancement et modalités de la concertation préalable -* *(p. 49)*

N° 2004-2339 *Lyon 1er - Montée de la Grande Côte - Aménagement de la seconde tranche opérationnelle - Lot n° 2 : revêtements de sols, assainissements, plantations - Autorisation de signer l'avenant au marché public -* *(p. 51)*

N° 2004-2340 *Lyon 8° - Rue Henri Barbusse - Aménagement - Clôture de la concertation préalable -* *(p. 50)*

N° 2004-2341 *Lyon 8° - Rue Henri Barbusse - Maîtrise d'œuvre de conception-réalisation - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -* *(p. 50)*

N° 2004-2342 *Charly - Rue des Balcons - Création - Lancement et modalités de la concertation préalable -* *(p. 50)*

N° 2004-2343 *Neuville sur Saône - Site de la Blanchisserie - Réalisation du parvis et de la desserte du lycée du val de Saône - Première tranche de travaux - Individualisation d'autorisation de programme -* *(p. 51)*

N° 2004-2344 *Entretien des espaces verts et plantations - Autorisation de signer des marchés de prestations de services -* *(p. 52)*

N° 2004-2345 *Fabrication et mise en œuvre d'enrobés classiques et spéciaux - Autorisation de signer six marchés annuels à bons de commande pour l'année 2005, éventuellement renouvelables en 2006, 2007 et 2008 par reconduction expresse -* *(p. 51)*

N° 2004-2346 *Travaux d'entretien et petits investissements de voirie - Autorisation de signer dix-huit marchés annuels à bons de commande pour l'année 2005, éventuellement renouvelables en 2006, 2007 et 2008 par reconduction expresse -* *(p. 51)*

N° 2004-2347 *Travaux de réfection de tranchées sur les chaussées, trottoirs et promenades autres qu'asphaltés sur tout le territoire de la Communauté urbaine pour l'année 2005 et avec possibilité de reconduction expresse en 2006, 2007 et 2008 -* *(p. 51)*

N° 2004-2348 *Travaux de taille et d'entretien des arbres d'alignement sur le territoire de la Communauté urbaine - Autorisation de signer sept marchés de travaux -* *(p. 51)*

N° 2004-2349 *Travaux de plantations et entretien des arbres d'alignement - Autorisation de signer sept marchés de travaux -* *(p. 51)*

N° 2004-2350 *Marché pour travaux de génie civil, fourniture et pose de fourreaux, tirages de câbles et fibres optiques nécessaires à l'entretien des réseaux, installations de signalisation tricolore pour l'année 2005 et éventuellement renouvelable en 2006, 2007 et 2008 par reconduction expresse - Autorisation de signer le marché -* *(p. 51)*

N° 2004-2351 *Entretien des contrôleurs et synthèses vocales pour feux tricolores et interventions d'urgence - Autorisation de signer deux marchés de service -* *(p. 51)*

N° 2004-2400 *Promotion des modes doux - Actions de mise en valeur des politiques communautaires - Convention et fonds de concours à l'association Pignon sur rue -* *retiré*

N° 2004-2401 *Missions de coordination sécurité et protection de la santé catégories 2 et 3 pour des opérations de voirie pour l'année 2005 et éventuellement par reconduction expresse pour 2006, 2007 et 2008 autorisation de signer six marchés -* *(p. 51)*

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

N° 2004-2352 *Année mondiale de la physique 2005 - (AMP 2005) - Convention - Participation financière -* *(p. 52)*

N° 2004-2353 *Convention d'animation économique avec l'Aspie sur le territoire de la conférence Porte des Alpes -* *(p. 52)*

N° 2004-2354 *Convention avec l'association Agence de développement des entreprises en Afrique (Adea) (réseau Afric partners) - Subvention pour le fonctionnement et l'organisation d'événements -* *(p. 52)*

N° 2004-2355 *Portail économique de l'agglomération lyonnaise - Convention de partenariat-type -* *(p. 52)*

COMMISSION FINANCES ET INSTITUTIONS

N° 2004-2356 *Convention de service comptable et financier avec le Trésor public -* *(p. 52)*

N° 2004-2357 *Bron - Université Lumière Lyon 2 - Campus Porte des Alpes le Bâtiment OGP-HSE - Convention de maîtrise d'ouvrage confiée - Construction d'un troisième bâtiment pour l'Institut universitaire de technologie - Etudes préalables - Individualisation de l'autorisation de programme - Opérations contrat de plan -* *(p. 52)*

N° 2004-2358 *Villeurbanne - IUT B - 210, cours Emile Zola - Extension - Université Claude Bernard Lyon I - Réhabilitation lourde d'un bâtiment existant - Attribution du marché de maîtrise d'œuvre -* *(p. 52)*

N° 2004-2359 *Lyon 7° - Gerland - Implantation du siège de l'Institut national de recherche pédagogique - Lots n° 1, 2, 10 et 12 - Autorisation de signer les avenants aux marchés de travaux -* *(p. 53)*

N° 2004-2360 *Nettoyage de l'hôtel de Communauté et ses annexes et nettoyage des biens immobiliers (secteurs centre-sud-est et nord-ouest) - Autorisation de signer des marchés pour des prestations de services - Appel d'offres ouvert -* *(p. 53)*

N° 2004-2361 *Complément d'individualisation d'autorisation de programme - Opération démarche globale de conduite de projet -* *(p. 53)*

N° 2004-2362 *Budget primitif 2005 - Budget principal -* *(p. 6)*

N° 2004-2363 *Budget primitif 2005 - Budget annexe des eaux -* *(p. 6)*

N° 2004-2364 *Budget primitif 2005 - Budget annexe de l'assainissement -* *(p. 6)*

N° 2004-2365 *Budget primitif 2005 - Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe -* *(p. 6)*

N° 2004-2366 *Budget primitif 2005 - Budget annexe du restaurant communautaire -* *(p. 6)*

N° 2004-2367 *Mise en place des enveloppes pour les opérations globalisées pour la période 2005-2007 -* *(p. 52)*

N° 2004-2368 *Emprunt à court terme pour l'exercice 2005 -* *(p. 52)*

N° 2004-2369 *Emprunt de financement, à court ou moyen termes, des équipements pour 2004 - Budget principal -* *(p. 52)*

N° 2004-2370 *Gestion active de la dette - Recours aux instruments de couverture du risque de taux pour l'exercice 2005 - Cadre général -* *(p. 52)*

N° 2004-2371 *Convention d'ouverture de crédit de trésorerie pour l'année 2005 -* *(p. 52)*

N° 2004-2372 *Application de la taxe professionnelle unique - Dotation de solidarité communautaire -* *(p. 31)*

N° 2004-2373 *Révision, pour l'année 2005, du tarif des interventions sur voies privées et des redevances d'occupation du domaine fluvial -* *(p. 53)*

N° 2004-2374 *Bron, Rillieux la Pape - Parcs-cimetières de la Communauté urbaine - Nouveaux tarifs applicables pour l'année 2005 dans le cadre de la délégation de service public à la société Saur SA -* *(p. 53)*

N° 2004-2375 *Villeurbanne - 17-21, boulevard du 11 novembre 1918 - Restructuration de l'Ecole nationale supérieure de l'information et des bibliothèques (ENSSIB) - Mission de contrôle technique - Autorisation de signer l'avenant n° 1 -* *(p. 53)*

N° 2004-2376 *Opérations globalisées - Demande d'individualisation d'autorisation de programme - Maintenance et renouvellement informatique - Programme d'actions de l'année 2005 -* *(p. 53)*

N° 2004-2377 *Partenariat avec le club Adecco Asvel Basket - Convention - Versement d'une subvention -* *(p. 38)*

N° 2004-2378 *Partenariat avec le club sportif Lou Rugby - Convention - Versement d'une subvention -* *(p. 38)*

N° 2004-2379 *Partenariat avec le club sportif Olympique lyonnais - Convention - Versement d'une subvention -* *(p. 38)*

N° 2004-2402 *Exercice 2004 - Décisions modificatives -* *(p. 52)*

N° 2004-2403 *Partenariat avec le club Adecco-Asvel basket - Autorisation de signer le marché négocié sans mise en concurrence -* *(p. 38)*

N° 2004-2404 *Partenariat avec le club sportif LOU rugby - Autorisation de signer le marché négocié sans mise en concurrence -* *(p. 38)*

N° 2004-2405 *Partenariat avec le club sportif Olympique lyonnais - Autorisation de signer le marché négocié sans mise en concurrence -* *(p. 38)*

COMMISSION PROXIMITE, RESSOURCES HUMAINES ET ENVIRONNEMENT

N° 2004-2380 *Opération Lyon Confluence - Travaux d'assainissement sur réseaux existants consécutifs à l'aménagement du secteur - Complément d'individualisation d'autorisation de programme - Opération individualisée n° 0766 en dépenses et en recettes - Lancement des procédures d'appels d'offres ouverts -* *(p. 53)*

N° 2004-2381 *Définition des programmes d'actions à mener dans le domaine de l'assainissement en 2005 dans le cadre des autorisations de programmes - Individualisation de ces autorisations de programme à partir de l'autorisation de programme globale AP 12 en dépenses et AP 120 en recettes - Assainissement - Autorisation de programme 0119 : acquisitions de matériels, mobiliers et véhicules - Autorisation de programme 0120 : bâtiments - Autorisation de programme 0122 : réseaux divers de proximité et stations de relèvement - Autorisation de programme 0123 : branchements et travaux pour compte de tiers -* *(p. 53)*

N° 2004-2382 *Travaux d'extension et d'aménagement des ouvrages et réseaux communautaires d'assainissement pour l'année 2005 - Autorisation de signer les marchés -* *(p. 54)*

N° 2004-2383 *Définitions des programmes d'actions à mener en 2005 dans les domaines des galeries drainantes, des ruisseaux, des réseaux d'eaux pluviales, des bassins dans le cadre des autorisations de programme - Individualisation de l'autorisation de programme 0496 à partir de l'autorisation de programme globale 08 en dépenses -* *(p. 54)*

N° 2004-2384 *Feyzin, Saint Fons - Emissaire du plateau sud-est - Emissaire aval - Traversée de l'avenue Ramboz et de la bretelle d'accès au boulevard urbain sud - Construction d'un ouvrage en galerie - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -* *(p. 54)*

N° 2004-2385 *Mise en place de l'Agenda 21 -* *(p. 41)*

N° 2004-2386 *Définition des programmes d'actions à mener dans le domaine de l'eau potable en 2005 - Individualisation des autorisations de programme à partir de l'autorisation de programme globale AP 11 en dépense et AP 110 en recettes - Eau potable - Autorisation de programme n° 0137 : programme d'études et de travaux sur réseaux et ouvrages d'eau potable - Autorisation de programme n° 0139 : programme d'études, d'actions et de travaux pour la sécurisation de la ressource - Autorisation de programme n° 0439 : programme d'études, d'actions et de travaux pour la sécurisation de la distribution -* *(p. 54)*

N° 2004-2387 *Travaux d'extension et d'aménagement des ouvrages et réseaux communautaires d'eau potable pour l'année 2005 - Autorisation de signer les marchés -* *(p. 54)*

N° 2004-2388 *Préservation des espaces agricoles - Premières orientations d'une politique communautaire en faveur des agriculteurs -* *(p. 48)*

N° 2004-2389 *Champagne au Mont d'Or, Saint Genis les Ollières - Autorisation de signer un avenant n° 2 au marché public pour l'exploitation des déchetteries -* *(p. 54)*

N° 2004-2390 *Neuville sur Saône - Autorisation de signer un avenant n° 2 au marché public pour l'exploitation de la déchetterie -* *(p. 54)*

N° 2004-2391 *Vaulx en Velin, Villeurbanne - Autorisation de signer un avenant n° 2 au marché public pour l'exploitation des déchetteries -* *(p. 54)*

N° 2004-2392 *Rillieux la Pape - Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché public pour le réaménagement et l'exploitation du centre d'enfouissement technique (CET) -* *(p. 54)*

N° 2004-2393 *Saint Priest, Vénissieux - Autorisation de signer un avenant n° 2 au marché public pour l'exploitation des déchetteries -* *(p. 54)*

N° 2004-2394 *Lyon 7° - Autorisation de signer un avenant n° 2 au marché public pour l'exploitation de la déchetterie -* *(p. 54)*

N° 2004-2395 *Mise en décharge de déchets issus des stations d'épuration et de relèvement ainsi que du réseau d'assainissement - Autorisation de signer un marché -* *(p. 54)*

N° 2004-2396 *Facturation d'analyses à l'encontre de Cibevial - Annulation des titres de recettes émis au budget annexe assainissement -* *(p. 53)*

N° 2004-2397 *Autorisation de signer un avenant au marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la remise en concurrence de la délégation de service public du chauffage urbain de Lyon et de Villeurbanne -* *(p. 53)*

N° 2004-2398 *Convention de délégation de service public de chaud et de froid urbains avec la société Dalkia France - Avenant n° 1 relatif à la substitution de la société dédiée Energie Lyon Villeurbanne Avenir à Dalkia France -* *(p. 49)*

N° 2004-2399 *Créations, transformations et suppression d'emplois -* *(p. 54)*

Présidence de monsieur Gérard Collomb président

Le lundi 13 décembre 2004 à 17 heures, mesdames et messieurs les membres du conseil de Communauté, dûment convoqués le 3 décembre 2004 en séance publique par monsieur le président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, président.

Installation de monsieur Jean-Marc Chaffringeon dans ses fonctions de conseiller communautaire

M. LE PRÉSIDENT : Suite à l'élection municipale du 28 novembre dernier, conformément à l'article L 5215-10 du code général des collectivités territoriales, le nouveau conseil municipal de Chassieu a désigné monsieur Chaffringeon comme délégué à la communauté urbaine.

Monsieur Chaffringeon a été convoqué pour notre séance et est présent ce soir. Je voudrais donc lui souhaiter la bienvenue dans notre assemblée et le déclarer installé dans ses fonctions.

(Applaudissements).

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner madame Samia Belaziz-Bouziani pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Madame Belaziz-Bouziani, vous avez la parole.

(Madame Samia Belaziz-Bouziani est désignée).

Présents : MM. Collomb, Bret, Da Passano, Gerin, Dumont, Mme Pédrini, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Buna, Jeannot, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Calvel, Duport, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Bertrand, Barral, Mme Guillemot, MM. Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, Mailler, MM. Assi, Barge, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Béghain, Mme Belaziz-Bouziani, M. Benarbia, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Bideau, Blein, Bonnard, Bouju, Bourgogne, Braillard, Broliquier, Buffet, Buronfosse, Chaffringeon, Chapas, Chevailler, Clamaron, Collet, Crimier, Mmes d'Anglejan, David, De Coster, Decieux, Decriaud, MM. Delorme, Denis, Mme Desbazeille, MM. Desseigne, Dubernard, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Frieh, MM. Galliano, Gandilhon, Mme Gautier, MM. Gignoux, Giordano, Girod, Gonon, Guétaz, Guillemot, Guimet, Huguet, Mme Isaac-Sibille, MM. Julien-Laferrière, Laréal, Le Gall, Lelièvre, Linossier, Longueval, Mansot, Marquerol, Mmes Mermoud, Nachury, Orcel-Busseneau, M. Pacalon, Mme Palleja, M. Perret, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, M. Petit, Mme Peytavin, MM. Philipps, Plazzi, Mme Psaltopoulos, MM. Rémont, Rendu, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roche, Rousseau, Sangalli, Sardat, Sauzay, Serres, Mme Spiteri, MM. Sturla, Téodori, Terracher, Terrot, Tête, Thivillier, Mme Tourniaire, MM. Uhlrich, Vaté, Vincent, Mme Yérémian.

Absents excusés : MM. Lambert (pouvoir à M. Crédoz), Daclin (pouvoir à M. Polga), Beauverie (pouvoir à M. Bonnard), Brochier (pouvoir à Mme Reynaud), Communal-Haour (pouvoir à M. Barret), Darne J.C. (pouvoir à M. Serres), Deschamps (pouvoir à Mme Psaltopoulos), Mme Guillaume (pouvoir à M. Téodori), MM. Imbert (pouvoir à M. Desseigne), Lévêque (pouvoir à Mme Decriaud), Mme Marquaille (pouvoir à M. Terracher), MM. Meyer (pouvoir à Mme Dubost), Millon (pouvoir à M. Barthelémy), Morales (pouvoir à Mme Bertrix), Mme Mosnier-Laï (pouvoir à Mme d'Anglejan), M. Nardone (pouvoir à M. Vaté), Mme Petitjean (pouvoir à M. Perret), M. Philip (pouvoir à Mme Desbazeille), Mme Puvis de Chavannes (pouvoir à Mme Yérémian), M. Roux de Bezieux (pouvoir à Mme Bargoin).

Absents non excusés : MM. Genin, Turcas, Vial.

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

MM. Collomb (pouvoir à M. Bret), Braillard (pouvoir à Mme Mailler), Pillonel (pouvoir à M. Bertrand), Béghain (pouvoir à Mme Guillemot), Broliquier (pouvoir à Mme Decieux), Buffet (pouvoir à M. Lelièvre), Buna (pouvoir à M. Durieux), Da Passano (pouvoir à M. Vincent), Mme De Coster (pouvoir à M. Flaconnèche), Dubernard (pouvoir à M. Gignoux), Duport (pouvoir à M. Mansot), Mme Elmalan (pouvoir à M. Chevailler), M. Fillot (pouvoir à M. Buffet), Mme Gautier (pouvoir à Mme Tourniaire), Mme Gelas (pouvoir à Mme Pédrini), M. Gerin (pouvoir à Mme Peytavin), M. Giordano (pouvoir à Mme Besnard), M. Gonon (pouvoir à M. Forissier), M. Julien-Laferrière (pouvoir à M. Sturla), M. Joly (pouvoir à M. Dumont), M. Linossier (pouvoir à M. Longueval), M. Muet (pouvoir à M. Touraine), Mme Orcel-Busseneau (pouvoir à M. Girod), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Blein), Mme Pesson (pouvoir à M. Laréal).

Adoption du procès-verbal de la séance publique du 18 octobre 2004

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 18 octobre 2004. Si personne n'a d'observation à présenter, je vais le mettre aux voix.

(Le procès-verbal est adopté).

PREMIERE PARTIE

Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la conférence des présidents

N° 2004-2362 - finances et institutions - Budget primitif 2005 - Budget principal - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2004-2363 - finances et institutions - Budget primitif 2005 - Budget annexe des eaux - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2004-2364 - finances et institutions - Budget primitif 2005 - Budget annexe de l'assainissement - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2004-2365 - finances et institutions - Budget primitif 2005 - Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2004-2366 - finances et institutions - Budget primitif 2005 - Budget annexe du restaurant communautaire - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Darne a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2004-2362 à 2004-2366 et 2004-2372. Ces premiers dossiers concernent les budgets, dont le budget principal. Le rapport est présenté par Jacky Darne avec son allant habituel.

M. le vice-président DARNE, rapporteur : Merci, monsieur le président. J'ai peur d'avoir un peu moins de qualité dans la progression que d'habitude ; sans doute la lassitude des travaux de ces derniers jours ! Ce n'est pas simple tous les jours, vous le savez bien, que d'élaborer nos travaux ici et c'est normal. J'étais moins mobilisé sur le budget puisqu'il y a seulement quelques semaines, nous avons présenté le débat d'orientation budgétaire et dit pas mal de choses à ce moment-là. Pour moi, le budget est déjà un document qui fait non pas partie de l'histoire mais d'un travail d'il y a quelques semaines.

Je souhaite néanmoins attirer votre attention sur les données principales de ce budget 2005 puisque c'est un budget de plein d'exercice de notre mandat. Après les années 2002, 2003, 2004, 2005, il restera sans doute trois budgets à préparer ensuite (2006, 2007, 2008) -si je compte bien !- et en fonction des projets gouvernementaux.

C'est un budget globalement de mi-mandat, donc de régime de croisière. Evidemment, ce budget comme tous les budgets est un acte d'autorisation de dépenses pour l'année prochaine. C'est un budget qui est fait dans le cadre du plan de mandat pour atteindre les objectifs et ce budget permet de dire quelles actions nous mettons en œuvre pour les atteindre.

Je voudrais donc parler des objectifs. Ce sont les mêmes, c'est presque une révision de ce qui a été dit à plusieurs reprises depuis le début de ce mandat : donner un cadre de vie le plus agréable possible aux habitants, donc la gestion de proximité, en même temps créer une agglomération solidaire, compétitive, et tout cela dans un cadre contraignant qui est celui de la santé financière.

Je voudrais donc, au-delà des mots qui peuvent apparaître des idées générales, dire comment cela se décline.

Donner un cadre de vie agréable aux habitants : dans cette page-là, vous avez deux types de dépenses : celles qui correspondent au nettoiement et celles qui correspondent à la collecte.

J'aimerais expliquer pourquoi l'élaboration de ce budget prend en compte des données très contrastées, même si ici vous ne voyez que les synthèses.

Le nettoyage, en dépense de fonctionnement, c'est + 0 %, c'est-à-dire stabilisation des dépenses de nettoyage. Si vous prenez la collecte, c'est + 7 %. Alors pourquoi le nettoiement est-il stabilisé en montant et la collecte augmente-t-elle ? Bien évidemment, parce que d'autres réponses que l'augmentation des dépenses de fonctionnement sont possibles sur le nettoiement. Il faut savoir, en parallèle, que les dépenses en investissement pour le nettoiement sont très importantes cette année et je voudrais donner quelques exemples d'investissements qui sont faits pour assurer le nettoiement :

- sur 944 véhicules légers que l'on a aujourd'hui pour assurer ce nettoiement, l'investissement, cette année, est de 200, c'est-à-dire que l'acquisition, le renouvellement, la modernisation de notre parc correspond à 3 M€ ;

- l'organisation du nettoiement, dans ce redéploiement entre La Duchère, Gerland, Vaise, va permettre une efficacité infiniment plus grande et nous allons donc avoir par l'organisation du service, par la formation et par l'investissement, une propreté dont les objectifs de performances sont l'amélioration et non pas évidemment la stagnation.

Pour les déchets, 498 000 tonnes de déchets traités aujourd'hui. Un budget en augmentation de 7 % parce que les investissements pour le développement durable sont très considérables. J'en donne quelques exemples :

- en investissement et en fonctionnement suivant la nature des opérations : Lyon sud, l'usine d'incinération nécessite 2 M€ supplémentaires ;

- les investissements pour le matériel de collecte sont, sur les 194 postes poids lourds que nous avons, des investissements de renouvellement importants avec des essais de bennes à chargement latéral -trois bennes sont essayées- qui vont permettre un effort très significatif dans la collecte ;

- et surtout les déchetteries. Ce matin, en pôle finances, nous avons arbitré sur la création de cinq déchetteries et la modernisation de certaines d'entre elles. Une déchetterie coûte 1,8 M€. Le traitement annuel d'une déchetterie autour de 200 000 €. Le programme de ce mandat pour réaliser la collecte en particulier d'encombrants, mais pas seulement, par les déchetteries correspond à un effort financier qui est très net et qui explique l'augmentation que nous avons dans cette ligne collecte et traitement de la propreté.

Voilà un exemple pour donner un cadre de vie agréable aux habitants sur les deux politiques principales qui sont les nôtres de collecte et traitement des déchets et de propreté avec des évolutions très différentes dans les budgets.

Evidemment, nos budgets annexes correspondent aussi à beaucoup d'autres choses puisque les 115 millions de mètres cubes d'eau potable et les 297 000 abonnés représentent un coût de 13 M€, les eaux usées 18 M€ et nous sommes dans une légère progression pour ces deux dépenses.

La voirie est aussi une gestion dont on cherche l'amélioration. Je l'ai indiqué l'autre fois dans les orientations budgétaires, la volonté non seulement de maintenir le traitement des voiries existantes mais d'avoir un plan de maintenance préventive des voiries qui conduise à ce que chacune des communes, je pense à terme, ne serait pas dans l'urgence mais dans une gestion prévisionnelle et efficace de la voirie.

Après cette première priorité, qu'il y est plus de propreté, plus de contribution au développement durable, deuxième thème : la solidarité ; comment celle-ci est mise en oeuvre cette année dans l'agglomération ?

Vous le savez, le problème principal est celui de la réalisation du logement social. Cela se traduit par une augmentation significative de l'aide aux organismes d'HLM, 6 M€, + 9 %. Cela se traduit par un investissement pour l'achat de foncier pour le logement social qui est de 16 M€, ligne qui était à moins de la moitié antérieurement. Je passe sur l'ensemble de la politique de la ville pour ne pas que mon exposé introductif soit trop long.

La Communauté urbaine intervient de façon contractuelle dans des domaines qui ne sont pas sa compétence principale :

- dans le plan hospitalier de l'agglomération, 3 M€ -et nous y reviendrons dans un rapport tout à l'heure-,

- la dotation de solidarité communautaire, 14,5 M€, contre un budget légèrement supérieur à 12 M€ l'année dernière et de 10 M€ en dépenses réellement dépensées. Je reviendrai tout à l'heure sur cette ligne parce qu'elle exprime pour moi l'état d'esprit qui doit présider aux relations entre les communes et la Communauté urbaine et qui est donc un effort significatif de la Communauté urbaine pour que personne ne soit laissé sur le bord du chemin, quelles que soient les caractéristiques de sa population ou de ses recettes communales.

La compétitivité est un thème que chacun connait bien : les dépenses d'investissements structurants ou les participations, 23 M€, et les acquisitions foncières, 47 M€. Là, chacun connaît l'avancée de nos investissements dans ces différents domaines. Eurexpo en est un exemple, le principal étant l'avancée sur la salle 3000 dont l'avancement est visible dès que l'on passe sur l'avenue Charles de Gaulle, bien sûr ! C'est un investissement majeur de ce mandat.

Le renforcement de la compétitivité de l'agglomération, c'est aussi l'ensemble de l'offre des sites pour l'activité industrielle. Il y a eu un rapport dans les séances précédentes très développé, donc je ne reviendrai pas sur les offres de sites mais vous savez tous que c'est un budget qui est en augmentation très significative donc, en particulier à travers les ZAC.

Tout cela, dans un cadre de santé financière que l'on va tout de suite détailler.

L'évolution des grandes lignes de dépenses de fonctionnement -

Une intervention régulière et d'interrogation est faite sur les moyens en personnel. Nous payons, tous budgets confondus, 4 600 agents en 2005, aussi bien dans le budget principal que dans les budgets annexes. La ventilation par fonctions est donnée ici, le personnel de propreté et de collecte représentant 1 976 personnes, 40 % environ.

La masse salariale à 151 M€ est en progression de 2,5 %. La ventilation de ces 2,5 % sont une augmentation de 1,31 % du glissement vieillesse et technicité, le point est programmé pour une progression de 0,6 %. Bien sûr, tout dépend des négociations et des décisions gouvernementales en la matière. Nous avons prévu 0,5 % le 1er janvier et 0,5 % le 1er octobre ; ce qu'annonce le ministre de la Fonction publique est un peu inférieur à cela. La cotisation pour la caisse de retraite est de 0,4 % et passe à 26,8 %, c'est dire le poids très significatif des charges sociales dues à la retraite. On n'a pas indiqué dans la diapositive précédente mais l'évolution des personnels est une augmentation d'effectif d'environ 30 personnes.

Ensuite, les moyens matériels en informatique et télécommunications, 10 M€ dont 5 M€ d'investissements, les véhicules industriels, 10 M€ d'investissements. J'en ai parlé tout à l'heure à l'occasion du plan propreté.

Dans nos dépenses avec des partenaires, c'est-à-dire les sociétés d'économie mixte ou les syndicats auxquels la Communauté urbaine appartient, Lyon Confluence représentera, en 2005, 9 M€ ; c'est une augmentation significative puisque nous étions à 5 M€. Les participations pour les autres ZAC sont de 27 M€. Les SEM représentent un poids que vous savez de plus en plus important ; nous l'avons dit la dernière fois et à chaque séance de mesure d'évolution des priorités.

Pour ce qui est des évolutions des subventions versées aux syndicats, le Sytral (112 M€ avec + 1,47 %) correspond à l'application de la convention qui nous lie au Sytral, qui est donc une clause de révision des prix qui est la même que le Sytral a avec le Département. Pour le SDIS, pour le personnel mis à disposition, 2,2 % ; même mécanisme pour toute une série de syndicats sur lesquels je passe puisqu'ils ont fait l'objet de différentes délibérations ou débats.

Je passe aussi assez vite sur les autres partenaires si ce n'est pour indiquer que l'aéroport de Saint-Exupéry qui était de 12 M€ l'année dernière bénéficie d'un report de 2,4 M€ mais évidemment en diminution par rapport à l'an dernier de la même façon qu'Eurexpo. L'office de tourisme et l'Aderly : 2,5 M€. Je passe sur les autres bénéficiaires que vous voyez apparaître.

Sur les prestataires, c'est-à-dire sur les contrats que l'on passe avec les sous-traitants ou les entreprises partenaires suivant les différents postes, vous voyez que la collecte des déchets est en augmentation du même type que le budget général, de même que les travaux sur le périphérique ; nous avons évidemment des recettes en contrepartie.

Les dépenses d'études sur l'urbanisme diminuent, les études sur la politique de la ville augmentent. Je ne sais pas en tirer d'enseignement particulier, tout dépend de l'avancée des projets ; on peut penser que les dossiers déposés à l'Anru pour la politique de la ville expliquent qu'il soit nécessaire d'alimenter les dossiers et d'avoir eu recours à un certain nombre d'études.

Je passe maintenant aux moyens financiers dont on dispose, moyens humains, moyens personnels, entreprises partenaires : quel argent mettons-nous au total ?

La taxe professionnelle rapporte 480 M€ et, comme je vous l'ai dit la dernière fois, progresse de 2,5 % ; toutes recettes fiscales confondues, c'est une progression d'un peu plus de 3 %. Le reversement de fiscalité aux communes par l'attribution de compensation à 220 M€ est en légère diminution puisque les transferts de compétences pour les Biennales de la danse et de l'art contemporain ont conduit à diminuer l'attribution de la compensation versée à la ville de Lyon.

La dotation de solidarité communautaire est, dans cette redistribution de la fiscalité collectée, de 14,5 M€ et, à l'inverse, un certain nombre de communes, celles qui avaient plus d'impôts ménages que de taxe professionnelle, reversent à la Communauté urbaine 10,9 M€. Il est rappelé que cela ne les appauvrit pas puisqu'elles ont bénéficié en partie des impôts ménages encaissés auparavant et sont même plutôt bénéficiaires car cette somme n'est pas valorisée chaque année et est un montant fixe.

Le total des recettes fiscales de la Communauté urbaine est de 270 M€.

Les dotations de l'Etat (allocation compensatrice fiscale, dotation globale de fonctionnement, fonds de péréquation pour la TVA et taxe locale d'équipement) ont évolué un peu plus favorablement que nous le disions puisque la DGF est en progression 1,90 % par rapport au budget précédent et non pas de 1 % simplement parce que la DGF réelle de l'année 2004 a été supérieure à la prévision et la progression de la DGF de cette année sur la progression réelle de l'année dernière est de 1 % mais nous avons eu un rattrapage sur l'année 2003.

Les autres redevances fiscales ou parafiscales ou ventes de services sont énumérées ici :

- la TEOM avec 86 M€ est estimée en progression de 5 points, ce qui est une approximation pour l'instant puisque nous aurons revoté de façon détaillée les taux pour le 31 mars et, pour la première fois, nous voterons les taux sur la TEOM en fonction des fréquences de ramassage -nous reviendrons sur ce dossier avant le 31 mars- ;

- la redevance d'assainissement est de 0,6902 € HT le mètre cube ;

- la redevance d'eau potable est de 1,1934 € HT le mètre cube ; elle résulte des clauses de révision et ne fait pas l'objet de modification de notre part ;

- le péage du périphérique nord est de 26 M€, dont un reversement au Conseil général bien évidemment.

Je vais revenir tout de suite sur les recettes d'investissement mais si je reste sur la diapo précédente, au total, les recettes de fonctionnement ont augmenté de 2,84 % -nous le reprendrons tout à l'heure-.

Maintenant, les recettes exceptionnelles, c'est-à-dire celles du budget d'investissement : les emprunts : 164 M€ pour le budget principal alors que l'amortissement du capital prévu pour l'année est de 87 M€. 44 M€ pour le budget d'assainissement et 11 M€ pour le budget des eaux.

Evidemment, vous le savez bien, les perspectives d'emprunts sont supérieures aux perspectives de remboursements pour les années de mandat qui restent, puisque les montées en charge des investissements conduisent à l'augmentation de l'endettement.

Les intérêts prévus à 46 M€ sont en diminution par rapport à l'année précédente -je l'ai indiqué dans le débat d'orientation budgétaire- à la fois parce que les taux d'intérêts sont faibles et parce que le niveau de notre endettement a diminué ; il a diminué depuis le début du mandat compte tenu du rythme et de la fluctuation des investissements.

L'encours de la dette au 31 décembre est de 939 M€ sont 803 M€ pour le budget principal, 135 M€ pour le budget d'assainissement qui avait augmenté en particulier à cause de la réalisation de l'usine de traitement des eaux de Pierre Bénite et 39 M€ pour le budget des eaux. C'est un endettement, je le rappelle, qui nous laisse des possibilités d'emprunts pour réaliser le plan d'investissements tel qu'il est prévu dans le plan de mandat.

Au total, si je fais la synthèse des différentes actions qui sont données, pour le budget principal, nos produits réels de fonctionnement sont en progression de 2,84 %, les charges réelles de fonctionnement de 1,87 %. Il s'agit donc d'un engagement qui est tenu d'un écart de 1 % entre les produits et les charges. Cela signifie que notre autofinancement progresse de la différence entre les 997 M€ et les 871 M€ et donc, comme cela porte sur un montant plus petit, qu'il est en progression de 10 %. Cette progression d'autofinancement était évidemment prévue ; elle permet d'emprunter dans les années suivantes et d'avoir même pour le prochain mandat une politique d'investissement de haut niveau parce que nous arrivons à maîtriser nos dépenses de fonctionnement.

J'insiste sur ce tableau puisque, trop souvent, il est reproché aux gestions publiques de faire croître les charges plus vite que les produits. Nous démontrons pour la troisième année successive que nous tenons nos engagements de plan de mandat d'avoir des charges qui progressent moins que les produits, d'améliorer l'autofinancement et de permettre ainsi à la Communauté urbaine d'investir sans s'endetter à l'excès.

Evidemment, le budget principal n'est pas le seul. Je vais un tout petit peu plus vite sur le budget de l'assainissement : produits réels + 5 %, charges réelles de fonctionnement + 10 % ; cela est lié non pas à un laxisme -ce serait une rigueur pour le budget principal et un laxisme pour les budgets annexes-, mais simplement à la mise en œuvre de Pierre Bénite qui entraîne des coûts de fonctionnement -tous ceux qui l'ont visité l'imaginent- mais c'est aussi notre contribution au développement durable puisque cette usine est évidemment de qualité. Notre autofinancement reste tout à fait raisonnable.

Le budget des eaux est évidemment moins significatif ; on retrouve des produits qui progressent plus vite que les charges et un taux de financement en progression. Je ne reste pas sur ce budget que chacun connaît, pas plus que vous me permettrez de passer très vite sur le budget du restaurant pour lequel les recettes et les dépenses évoluent de la même façon, comme pour le budget des opérations qui ne sont pas confiées à la SERL ou à d'autres opérateurs pour les ZAC mais qui sont en régie directe, donc les opérations d'urbanisme s'équilibrent.

Sur notre gestion des investissements :

- le budget principal : 297 M€ d'investissements, c'est-à-dire + 17 % dans les prévisions ;

- le budget de l'assainissement + 6 % ;

- le budget des eaux, + 25 %.

- négligeables pour les budgets du restaurant et des opérations d'urbanisme.

C'est la traduction, que j'indique régulièrement, de la progressivité des investissements : une fois que l'on a fait des opérations dans un plan de mandat, il faut évidemment les mettre en œuvre, ce qui se traduit par cela. Donc, je pense que c'est une réponse anticipée aux critiques régulières sur le niveau de nos investissements et sur notre programmation en investissements. Je crois que nous tenons là les engagements qui sont énoncés.

Je précise qu'au total, pour 2002-2007, nous avions prévu un investissement de 1,422 milliard d'euros. Je rappelle que c'est 1,150 milliard d'euros -pour le budget principal et pour les budgets annexes donc au total 1,422 milliard- qui sont engagés, c'est-à-dire qui ont déjà fait l'objet de bons de commandes. Je rappelle que le terme "engagé" n'est pas simplement une autorisation de programme mais que c'est un engagement. Nous avons 1,039 milliard d'euros engagés en dépense au 1er décembre 2004. C'est aussi une réponse à ceux qui pensent que l'on ne va pas assez vite ; je pense que l'on va au rythme normal et toutes les prévisions des services convergent pour rassurer en permanence les élus qui ont des inquiétudes sur la réalisation de leurs projets d'investissements et pour dire qu'il sera tenu. Vous avez le montant payé, c'est-à-dire effectivement mandaté : 816 M€.

En conclusion, ce budget 2005 est évidemment tout à fait conforme, nous l'avons dit il y a quatre semaines lors du débat d'orientation budgétaire. Il marque un régime de croisière, il marque des arbitrages qui sont liés à l'évolution qu'il y a aujourd'hui dans notre agglomération : c'est un effort particulier pour le foncier, un effort particulier pour les zones d'aménagement concerté, plus d'argent pour le logement social, plus d'argent pour le secteur économique, plus d'argent pour le développement, plus d'argent pour la collecte et le traitement des ordures ménagères pour le développement durable, la rationalisation et la stabilisation d'autres dépenses par l'investissement. Au total, il me semble que l'agglomération devient plus compétitive tout en étant plus solidaire, que les communes, grâce à la DSC, bénéficient de financements qui leur permettent d'assurer dans de bonnes conditions les compétences qui sont les leurs.

En conséquence, chers collègues, j'écouterai attentivement vos critiques mais ne peux qu'espérer d'ores et déjà vos votes positifs pour ce budget.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Darne. J'ai reçu les temps de parole de quatre minutes pour les groupes. Le groupe Grand Lyon d'Abord.

M. le vice-président JOLY : Merci, monsieur le président. En ce qui nous concerne, nous évoquerons deux points sur ce budget.

Le premier se situe dans la continuité de notre intervention lors du débat d'orientation budgétaire : nous souhaitons qu'une attention toute particulière soit apportée à l'octroi des subventions et des rémunérations d'intermédiaires. Nous réitérons qu'elles doivent concerner exclusivement des opérations clairement identifiées, s'intégrant dans une politique lisible. Elles doivent aussi s'insérer dans un cadre bien défini, celui du plan de mandat, et répondre sans ambiguïté à l'exercice des domaines de compétences de la Communauté urbaine. Enfin, elles doivent régulièrement faire l'objet, après leur octroi, d'une évaluation des résultats de la part des bénéficiaires, des services et de l'élu en charge, cela afin de donner au Conseil les éléments d'appréciation indispensables à un bon exercice de sa mission.

Un deuxième point : il s'agit du rayonnement de l'agglomération, de sa place parmi les métropoles européennes, qui sont forcément des préoccupations majeures à l'heure de l'Europe des vingt-cinq. Les axes généraux de votre politique internationale, monsieur le président, nous paraissent pertinents et efficaces. Nous sommes cependant convaincus qu'une politique internationale réussira pleinement si elle est l'affaire de l'agglomération que nous représentons ici. Les représentants de la société civile, ici comme à l'étranger d'ailleurs, nous le rappellent régulièrement et nous sommes convaincus qu'il est de notre devoir de les entendre pour réussir. Nous aurions souhaité, à cet égard, que le budget correspondant soit mieux équilibré.

Sur ces deux sujets, les subventions et l'international, nous rejoignons notre collègue le vice-président Darne, qui déclarait, lors du débat sur le budget 2004, -je le cite- : "La Communauté urbaine qui se transformerait en tiroir-caisse pour alimenter des projets communaux, chacun sait bien que ce serait une faiblesse majeure".

Ceci étant, dans la mesure où les grands équilibres, tant en fonctionnement qu'en investissement, et les principaux ratios propres à ce budget, notamment ceux concernant l'évolution de la dette, nous apparaissent satisfaisants, nous voterons ce budget.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Aglo.

M. le vice-président BERTRAND : Monsieur le président et chers collègues, parmi les engagements de notre plan de mandat, vous avez, monsieur le président, celui que chaque année un autofinancement apparaisse et progresse, permettant ainsi de privilégier les dépenses d'investissement au détriment des dépenses de fonctionnement. Cette politique permet d'utiliser l'argent public pour des investissements qui seront utiles aux générations futures et non pour des dépenses qui ne créent pas de bien-être à terme. Cette politique a bien sûr l'appui, sans discussion, du groupe Aglo.

Nous sommes arrivés au milieu de notre mandat et, bien évidemment, la concrétisation de cette politique s'avère plus difficile qu'au cours des premières années. Déjà pour le budget 2004, pour respecter ce ratio, il a fallu considérer que les subventions en faveur des agrandissements d'Eurexpo et de Saint-Exupéry, classées dans notre comptabilité comme dépenses de fonctionnement soient en fait réintégrées dans les investissements. Ceci nous avait paru normal et c'est dans cette logique que nous avions voté le budget primitif 2004. Pour 2005, il faut dans cette même logique réintégrer dans la base 2004 ces dépenses en investissement et, dans ce cas, le taux de progression de nos dépenses de fonctionnement de 2004 à 2005 atteint 2,84 %, soit la même progression que les recettes de fonctionnement. Ce qui permettait une bonne présentation en 2004 se retourne négativement pour la présentation de 2005 et, en faisant abstraction de cette ligne dans les dépenses de fonctionnement, il n'apparaît plus d'autofinancement supplémentaire.

Pour être complet, il faudrait sans doute examiner aussi les déficits de ZAC qui, dans leur majorité, couvrent également des dépenses d'investissement. Or, ces déficits augmentent fortement, de plus de 28 %. Dans le futur, il conviendrait, d'une part, de faire la part entre fonctionnement et investissement au titre de ces déficits et, d'autre part, de mieux répartir l'effort entre coût public et intérêt privé dans le financement des ZAC.

A titre particulier, nous nous interrogeons sur la progression de l'écart des reversements aux communes au titre de la TPU, alors que ce poste devrait plutôt se stabiliser, voire diminuer en valeur relative.

Quant à la dotation de solidarité communale, les méthodes de calcul ont été modifiées et en font un outil difficile à maîtriser. Rien qu'en montants, + 13 % sur le budget primitif et + 39 % sur le budget modifié, soit + 4 M€. Ne faut-il pas simplifier ce calcul en revenant au principe d'origine, équilibre économique entre communes car celles en particulier qui étaient petites et vraiment concernées se retrouvent réduites à la portion congrue au profit des grosses communes déjà largement pourvues ?

Enfin, un poste mérite une attention particulière : la masse salariale ; celle-ci doit progresser de 2,5 %, largement plus que la valeur du point d'indice de 0,5 et donc de l'inflation. Si nous n'y prenons garde, la progression de cette masse pourrait, à terme, altérer notre autofinancement et la politique d'investissement à laquelle nous adhérons.

Mais, au total, sur l'ensemble de ce budget et comme nous l'avions déjà dit pour le débat d'orientation budgétaire, nos objectifs politiques étant tenus, nous voterons ce budget 2005.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne.

M. FOURNEL : Monsieur le président, mes chers collègues, je voudrais d'abord commencer en remerciant monsieur le vice-président Darne et les services pour la qualité de la préparation budgétaire et des documents qui nous ont été donnés, dans la mesure où ils nous ont permis effectivement d'avoir une information pleine et complète.

Je voudrais également souligner -ce qui est une bonne chose- la bonne situation financière de notre Communauté urbaine puisqu'il se trouve que, du point de vue des ratios d'endettement, nous sommes pratiquement à la moitié du taux plafond prudentiel que nous nous étions fixé, ce qui montre cette bonne santé. Par ailleurs, nous sommes même, pour la deuxième année consécutive, dans une situation de désendettement et, en matière de fonctionnement, nous respectons le ratio entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. De ce point de vue, nous pouvons considérer qu'il existe une certaine marge de manœuvre, qu'elle soit exploitable cette année ou les années à venir.

Nous voulons aussi relever dans ce budget des efforts conséquents en faveur de la politique de logement social et plus particulièrement sur la politique foncière qui permet d'alléger la pression sur le budget de fonctionnement en inscrivant bien ces dépenses au niveau des investissements et non pas du fonctionnement. C'est vrai pour la politique foncière du logement

social comme pour une série d'autres dépenses qui relevaient précédemment de fonds de concours ou de subventions qui sont maintenant, à juste titre, reclassées dans l'investissement alors qu'elles impactaient sur le fonctionnement.

Tout cela va dans un sens positif et nous permet globalement de mettre en œuvre les engagements pris pour le plan de mandat. Nous voterons bien évidemment ce budget.

Nous relevons également, ce qui est indispensable pour améliorer le taux de réalisation des investissements et de la PPI, les efforts faits sur la réduction de la vacance des postes et les objectifs importants qui ont été fixés parce que, sans réduction de cette vacance, nous ne disposerions pas des moyens humains pour mettre en œuvre notre plan de mandat. Nous souhaitons que ces principes rentrent complètement dans la réalité du fonctionnement des services.

Je dirai qu'à partir du moment où les équilibres du plan de mandat sont respectés, où nous sommes dans une bonne situation financière, nous considérons que nous pourrions utiliser les marges de manœuvre qui se dégagent ainsi prioritairement sur deux secteurs -et c'est en quelque sorte une proposition et un appel-.

Le premier secteur est celui du logement social, d'une part, pour accélérer la reconstitution du logement social liée aux démolitions et, d'autre part, dans le secteur ancien du centre de l'agglomération, pour renforcer les moyens de préemption et des moyens de faire face aux coûts fonciers, sans quoi la situation -on le verra dans le débat d'une délibération ultérieure ce soir- continuera à se dégrader sur la mixité du centre-ville alors que c'est un aspect essentiel de l'équilibre de notre agglomération.

Le deuxième axe sur lequel nous souhaiterions utiliser ces marges de manœuvre concerne la mise en œuvre complète et la plus cohérente possible du plan de déplacements urbains. Cela vaut en particulier, pour nous, pour les tarifs de transports en commun et pour les politiques de stationnement résidants -pour ne citer que ces deux aspects-là-.

En conclusion, le groupe GAEC votera ce budget mais souhaite que nous soyons très attentif dans l'année voire les années à venir sur les deux grands axes de notre politique que je viens de développer.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Les Verts.

Mme BESNARD : Monsieur le président, chers collègues, nous voterons bien sûr le budget qui nous est proposé ce soir. Je ne reviendrai pas sur ce que nous avons déjà dit lors du débat d'orientation budgétaire. L'application de notre plan de mandat et de la programmation pluriannuelle des investissements réduit l'incertitude et la marge de décision d'une année sur l'autre. Permettez-moi cependant quelques remarques.

Tout d'abord, malgré ses promesses, le gouvernement Raffarin n'a pas l'air pressé d'honorer ses engagements en matière de financement des transports collectifs. Si l'Etat devait manquer à sa parole -et malheureusement nous le craignons-, nous devrons revoir nos priorités de financement pour la deuxième partie du mandat. Les projets concernant les transports collectifs doivent être prioritaires dans nos choix d'investissements. Nous souhaitons donc qu'un débat soit conduit sur l'ajustement de nos priorités pour la période 2005-2008.

Nous souhaitons par ailleurs qu'un effort soit fait sur des actions qui, sans être "budgétivores", sont symboliques de notre engagement. Par exemple, dans le domaine de la coopération décentralisée, l'ensemble de nos actions représente aujourd'hui 0,3 % de notre budget, soit une proportion inférieure aux engagements internationaux de la France , c'est-à-dire 0,7 %. L'action que vous avez conduite, monsieur le président, en accueillant les maires israéliens et palestiniens ayant lancé l'appel de Genève peut nous donner des idées ; nous avons entendu, lors du débat, qu'une coopération avec la bande de Gaza pourrait aider ses habitants à avoir un accès à l'eau.

Nous souhaitons que notre engagement collectif pour construire un développement urbain soutenable devienne visible, tangible. Les 100 000 € confiés à la mission Agenda 21 sont une somme bien trop faible pour répondre aux enjeux, par exemple pour développer un véritable plan Climat pour notre agglomération. Si on rapporte cette somme aux 230 000 € dépensés en pure perte pour Euronews ou, pire encore, aux sommes allouées aux clubs de sports professionnels, la comparaison devient cruelle. Nous souhaitons donc que 2005 voit un véritable renforcement de ce poste.

Enfin, des marges budgétaires peuvent être trouvées en faisant des économies grâce à une véritable politique d'écologie urbaine. Par exemple, on parle de la nécessité d'un troisième incinérateur de déchets pour notre agglomération mais une politique d'incitation à la réduction de production des déchets peut nous permettre à la fois de faire une importante économie tout en rendant notre collectivité plus écologique. D'autres communes se lancent avec succès dans de telles politiques -par exemple Chambéry, certes plus petite que le Grand Lyon, que notre agglomération- et nous pouvons, en la matière, suivre d'autres bons exemples encore.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe UDF.

M. VINCENT : Monsieur le président, mes chers collègues, le projet de budget 2005 qui nous est présenté et soumis au vote fait ressortir une montée en charge des dépenses d'investissements qui correspond donc à l'exécution du plan de mandat.

L'objectif de limiter les dépenses de fonctionnement nous paraît être une priorité si l'on veut davantage investir et maintenir un autofinancement élevé. Pour cela, il y a encore beaucoup de travail à faire car, même si l'autofinancement net augmente sensiblement d'une année sur l'autre, il est important que celui-ci soit préservé.

La dotation globale de fonctionnement progresse de 1,94 %, à peine le taux d'inflation. Pour nous, il devient urgent que l'Etat réforme la fiscalité locale afin d'assurer aux collectivités comme les nôtres une autonomie financière réelle. Nous espérons que la progression des autres recettes de fonctionnement sera réalisée et que le Grand Lyon donnera le moyen d'y parvenir en sachant que la recette de la cession des biens n'est pas reconductible.

Il est donc impératif que les mesures d'économies mises en œuvre soient toujours plus efficaces et que le service optimise leur action par une utilisation maximum des crédits. Contenir les dépenses de fonctionnement nous semble donc un objectif tout à fait louable, même si les subventions au SDIS et au Sytral doivent permettre à ces organismes d'assurer leurs missions premières. Quant au coût de la masse salariale, elle représente 2,5 % d'augmentation. Il convient d'être extrêmement vigilant pour éviter tout dérapage et en particulier au niveau des régimes indemnitaires. Il est urgent aussi de prendre des mesures

efficaces pour diminuer le taux d'absentéisme ainsi que le taux de vacance ; là, je pense que nous pouvons réaliser des sources d'économies.

L'augmentation des crédits de la collecte et des traitements des déchets -on l'a dit- est due au fait de la remise aux normes des deux usines d'incinération. N'y a-t-il pas aussi lieu de faire un gros effort en matière de communication sur la collecte des déchets auprès des usagers et particuliers pour les inciter à effectuer eux-mêmes un meilleur tri ? N'y aurait-il pas lieu de réfléchir sur une amélioration du coût des tournées de collecte en incitant les usagers et particuliers à mieux trier pour mieux stocker afin qu'à travers peut-être une seule collecte hebdomadaire, on puisse être aussi efficace, sachant que l'objectif est que le coût du service rendu soit entièrement payé par l'usager.

Quant au patrimoine loué par la Communauté urbaine, n'y a-t-il pas moyen de réduire les coûts de fonctionnement ?

Quant au niveau de l'investissement, celle-ci -je l'ai dit- voit sa charge opérationnelle augmenter. Pour notre part, il est nécessaire que les crédits de voirie progressent car les besoins de nos communes sont importants. Nous avons beaucoup de voiries dégradées et il est nécessaire qu'il y ait un renouvellement et une accélération dans la réalisation des investissements.

Au niveau du coût des zones d'aménagement concerté, on assiste à un coût important du prix du foncier dont on est bien obligé de tenir compte. Pour ma part, je pense qu'il serait nécessaire d'établir dès aujourd'hui un plan d'action foncière sur un mandat voire deux mandats.

Quant à la dette, celle-ci est bien encadrée et je pense encore que nous disposons de certaines marges de manœuvre jusqu'à la fin du mandat pour améliorer la réalisation de nos investissements puisque les emprunts contractés pour le rachat du périphérique n'ont pas dégradé les ratios de la dette du Grand Lyon.

A première vue, ce projet de budget 2005 nous paraît raisonnable. Encore faut-il qu'il soit bien exécuté et ce n'est qu'au compte administratif que nous pourrons juger de son exécution. La majorité du groupe UDF approuve ce budget et souhaite aussi travailler -et j'y reviendrai tout à l'heure- sur la dotation de solidarité communautaire car je crois, malgré le gros travail qu'a effectué le vice-président Darne, que nous avons encore des choses à améliorer. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Nous passons maintenant au groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. PLAZZI : Merci. Monsieur le président, chers collègues, le budget ainsi présenté, au regard du débat sur les orientations budgétaires, est pour notre groupe la poursuite de la mise en œuvre du plan de mandat, tout le plan de mandat et plus si affinités.

Il y a toujours débat pour prendre en compte certaines demandes des communes qui se font jour au quotidien ainsi que sur l'application concrète de notre plan de mandat dans une politique d'agglomération qui œuvre pour une solidarité partagée entre les cinquante-cinq communes qu'il convient de continuer de construire. Pour mettre en œuvre cette politique, nos recettes financières sont particulièrement contraintes et, malgré une agglomération dynamique, l'environnement national pèse sur la politique du désengagement orchestré par l'Etat et qui ne fait qu'accroître nos difficultés.

Depuis le pacte de stabilité financière initié par le gouvernement Juppé en 1996, les dotations d'Etat aux collectivités servent là de réduction des dépenses publiques. La taxe professionnelle a perdu peu à peu de sa substance, participant ainsi à l'abaissement des prélèvements obligatoires dicté par les politiques libérales européennes et d'ailleurs, son existence est aujourd'hui clairement menacée. Le choix de l'Etat n'est pas la solidarité mais l'avenir des marchés financiers et l'Europe de la libre concurrence.

Pour notre groupe, c'est dans ce contexte que le budget du Grand Lyon s'élabore et va vivre, d'autant plus que les recettes de TPU représentent presque 50 % des recettes réelles de fonctionnement. Les dotations de l'Etat, elles, représentent 33 %. Elles ne vont pas évoluer ou elles évolueront peu, même s'il y a quelques bonnes nouvelles entre les exercices 2004 et 2005. La marge de manœuvre est réduite ; le budget primitif 2005 est certes en évolution par rapport à 2004 mais c'est grâce surtout au dynamisme de notre agglomération et la garantie durable n'est pas assurée.

Quant à l'autofinancement qui fait souvent l'objet de controverses politiques, il est en augmentation de 10 % et s'élève à 127 M€ soit, en comparaison, quasiment l'équivalent de notre subvention au Sytral.

Globalement, c'est donc un budget en hausse de 2 %, ce qui doit nous inciter à optimiser son utilisation et rechercher systématiquement toutes les sources de financement auprès de nos différents partenaires.

La progression envisagée de 5 % de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pose question. Si cela consiste simplement à faire payer plus les habitants sans un service amélioré, nous allons dans le mur qui renverra un mécontentement bien légitime car, si on s'ajoute à d'autres, il ne faudrait pas que ce soit la poubelle qui fasse déborder le vase. Nous resterons vigilants et positifs à toutes discussions et débats.

Les compétences de la Communauté urbaine lui confèrent des responsabilités. De ce fait, des engagements de crédits multiples, des subventions sont là au quotidien ; en constituent la part principale -je cite quelques exemples- le Sytral, la dotation au SDIS, l'économie, l'emploi, l'aide aux offices HLM, le développement durable, la démocratie participative.

Bien sûr, nous sommes observés par les habitants sur le visible du quotidien : la propreté, l'enlèvement des ordures ménagères, la voirie en général, le nettoiement dans tous les secteurs, il nous faut des budgets qui progressent régulièrement et des investissements qui concourent à améliorer nettement les conditions de travail. Cela suppose un dialogue social fructueux avec les 4 000 agents et leurs syndicats et là j'en profite pour tordre le cou à l'argument qui stigmatise le poids outrancier de la masse salariale et des frais de fonctionnement venant du personnel : non seulement elle n'évolue pas du fait du quasi blocage des traitements décidés par le gouvernement Raffarin ; en ce qui nous concerne, elle représente 17 % des dépenses réelles de fonctionnement et cela depuis trois exercices. En fait, c'est le régime indemnitaire qui, malgré ses insuffisances, est amélioré et qui apporte un plus au personnel. Nous devons également œuvrer pour la diminution de la vacance.

Nos crédits d'investissement sont tout aussi multiples et concourent à booster l'économie, l'emploi, les travaux de voirie, l'acquisition foncière, l'aménagement des zones industrielles, l'assainissement, le renforcement des centres de tri, la poursuite du programme des déchetteries, l'amélioration de la sécurité routière dans les tunnels et bien d'autres interventions.

Pour mener à bien l'ensemble de ces compétences, le budget principal et les budgets annexes, c'est quelque 1,700 milliard d'euros. Le transfert progressif de nouvelles compétences nécessitera lui aussi des moyens supplémentaires nouveaux.

Le groupe Communiste et intervention citoyenne, avec d'autres voix, s'élève contre le projet de loi de finances 2005, projet d'Etat, qui est la dernière étape avant la logique de contribution du travail des collectivités locales, de l'allégement, à celle du capital. C'est un budget qui aggrave le transfert des compétences utiles vers les plus riches, le privé et amplifie les dérives du capitalisme financier ; l'alibi est la maîtrise des déficits publics et la préservation de la croissance. Mais pourquoi les collectivités ne bénéficieraient-elles pas de croissance ? Elles doivent recevoir leur part de richesse pour répondre aux besoins de leur territoire et de la population.

De ce fait, nous proposons depuis longtemps une réforme profonde, avec d'autres voix, de la fiscalité locale portant en son cœur la question primordiale de la péréquation des masses financières. L'élément essentiel de cette réforme est la modernisation de la taxe professionnelle et la prise en compte des actifs financiers dans les bases de cet impôt. Ce serait un levier puissant pour une fiscalité locale, moderne, juste, efficace et démocratique.

Notre assemblée pourrait être porteuse, monsieur le président, de cette proposition de taxer les actifs financiers. Allons-nous aussi laisser effacer le désengagement de l'Etat, ou l'engagement de l'Etat paralysé à ce jour, sur les 100 M€ concernant les transports publics, pour l'amélioration de nos investissements en matière de transports collectifs, extension du tramway, du métro et autres modes, car toute l'agglomération est concernée ? Et pourquoi ne pas prendre une liste initiative de rassemblement de démocratie participative autour de ces questions vitales pour notre collectivité ?

En attendant d'être plus offensif, notre groupe, pour le budget qui est présenté ce soir, émettra un avis positif ainsi que pour les budgets annexes. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Union pour la Communauté.

M. BARTHELEMY : Monsieur le président, mes chers collègues, nous voici devant le quatrième budget de la mandature. A mi-mandat, ce document aurait pu marquer un certain nombre d'inflexions dans la conduite de la politique de notre collectivité. Force est de constater qu'il n'en est rien et que ce projet de budget pour 2005 s'inscrit dans la continuité de ce qui a été proposé au cours des trois exercices précédents. D'aucuns analyseront cette continuité comme un élément de cohérence dans l'action de l'exécutif. Pour notre part, nous y voyons clairement la confirmation de l'incapacité chronique de notre Communauté à mobiliser prioritairement ses ressources au service de l'investissement, c'est-à-dire au service d'une politique de développement économique et d'aménagement du territoire compatible avec les légitimes ambitions d'une grande métropole.

Une fois encore, nous allons dire que ce budget est l'illustration d'une double insuffisance : insuffisance de rigueur dans la gestion des deniers publics, insuffisance d'ambition dans le choix des investissements, cette seconde insuffisance étant largement tributaire de la première.

S'agissant de l'insuffisance de rigueur dans la gestion des finances communautaires, je voudrais relever deux points.

Le premier point concerne l'augmentation des prélèvements qui pèsent sur le contribuable ou sur l'usager des services publics de la Communauté. En 2002, notre assemblée a majoritairement voté une augmentation des taux de la fiscalité directe. A l'époque, nous avions dénoncé cette décision qui, outre le fait qu'elle était contraire aux engagements électoraux de ceux qui l'ont initiée, contribuait un peu plus à accroître la part des prélèvements obligatoires dans notre pays. La baisse des prélèvements obligatoires, que chacun s'accorde à considérer comme une condition indispensable au développement économique, ne pourra s'opérer que s'il y a une volonté conjointe de l'Etat et des collectivités territoriales d'œuvrer dans le même sens.

Vous nous annoncez une fiscalité communautaire stable jusqu'à la fin du mandat. Serez-vous en mesure de tenir cet engagement, compte tenu de la nécessité d'accroître le rythme des investissements, si vous voulez réaliser intégralement votre plan de mandat, compte tenu aussi des transferts de compétences qui, je le crains, risquent de s'opérer au détriment financier de la Communauté ?

Mais, au-delà de ces supputations, il y a dans ce budget un élément très concret, qui ne va pas non plus dans la bonne direction, c'est l'accroissement de 5 % de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, dont on sait par ailleurs que sa réforme fait actuellement l'objet de discussions au Parlement dans le cadre de la loi de finances pour 2005.

Tout cela s'ajoute à d'autres décisions prises ces derniers mois et qui sont de même nature : je pense notamment à l'augmentation du versement transport payé par les entreprises au Sytral et je pourrai aussi évoquer, dans le même ordre d'idées, la hausse des tarifs de stationnement dans l'agglomération.

Le second point concerne la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Une fois de plus, votre budget nous propose d'entériner une augmentation des recettes réelles de fonctionnement supérieure d'un point à l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement : + 2,84 % pour les premières, + 1,87 % pour les secondes. Cet objectif vertueux, même s'il reste bien en deçà de ce qu'il conviendrait de faire, doit être relativisé en fonction de deux observations :

- première observation, il s'agit ici d'intention et non pas de réalité. Dans le passé, l'analyse des comptes administratifs a montré que cet objectif n'avait pas toujours été respecté ;

- deuxième observation, l'affichage de cet objectif a été rendu possible par un jeu d'écritures qui a permis de transférer en dépenses d'investissement des opérations qui relevaient jusqu'alors de la section de fonctionnement. C'est le cas notamment d'une participation de 10 M€ au Sytral pour l'extension des lignes de tramway ; c'est le cas aussi d'une enveloppe de 16 M€ pour l'acquisition de terrains destinés aux organismes de logements sociaux. A périmètre constant, si l'on réintègre ces éléments, la croissance des dépenses de fonctionnement n'est plus de 1,87 mais de 4,91 %, ce qui n'est plus tout à fait la même chose. On pourrait d'ailleurs aussi évoquer -d'autres l'ont fait avant moi- le gonflement conjoncturel des recettes de fonctionnement par une inscription budgétaire de 10 M€ au titre de la cession du patrimoine de la Communauté, sans qu'il soit d'ailleurs précisé de quelle propriété il s'agit.

Au total donc ce budget 2005 ne marque pas une réelle volonté de maîtriser sur le long terme les dépenses de fonctionnement de la Communauté. On peut même parler d'une certaine régression dans ce domaine.

J'en viens maintenant à la deuxième grande caractéristique de ce projet de budget. Il s'agit naturellement du manque d'ambition dans le choix des investissements. Ce manque d'ambition, nous l'avions relevé lors de notre débat sur le plan de mandat. A l'époque, nous avions développé l'idée selon laquelle notre collectivité ne devait pas se limiter à être en quelque sorte un syndicat intercommunal chargé de redistribuer équitablement ses ressources mais qu'elle devait au contraire chercher à privilégier les investissements et les équipements structurants de nature à assurer le développement économique et à fortifier l'attractivité de notre agglomération.

Nous n'avons pas été suivis dans cette approche et nos budgets successifs sont la traduction d'une conception étriquée du rôle et de la vocation de notre collectivité. Le budget 2005 n'échappe pas à cette règle. Il suffit pour s'en convaincre de regarder la répartition des crédits budgétaires par grandes fonctions pour s'en apercevoir :

- les aménagements et les services urbains de proximité, c'est-à-dire essentiellement la voirie, la propreté, représentent 90 % des dépenses de fonctionnement et d'investissement susceptibles d'être affectés ; je veux bien que l'on parle de développement économique, d'ouverture internationale, de nouvelles technologies, de grands projets mais les chiffres montrent que les priorités sont ailleurs ;

- la sécurité, l'action économique et le logement -pour prendre ces exemples- ne représentent pour chacun d'entre eux qu'entre 1,5 % et 3 % des crédits ;

- quant aux autres secteurs d'intervention (la culture, le sport, l'enseignement, le social), ils sont à des niveaux extrêmement bas, inférieurs à 1 % des crédits de notre budget.

Sans doute y a-t-il peu de chances pour que des modifications substantielles interviennent d'ici à la fin du mandat. Mais il me semble cependant qu'il ne serait pas inutile que notre assemblée réfléchisse et ouvre un débat sur sa véritable vocation, sur la définition de nouvelles compétences, sur la pertinence d'une extension géographique correspondant à la problématique d'une aire métropolitaine.

L'on sait que l'Etat, qu'il soit incarné par des gouvernements de droite ou de gauche, répugne à mettre en place les conditions d'un vrai régime décentralisé au sein duquel les grandes métropoles auraient un rôle majeur à jouer. Peut-être l'heure est-elle venue d'essayer de nous mettre d'accord sur une vision commune de la vocation de notre institution. Pour une fois, le consensus aurait-il une finalité positive.

Telles sont les observations que notre groupe voulait faire sur ce projet de budget pour 2005, projet pour lequel nous émettrons un vote négatif.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Synergies.

M. le vice-président REPPELIN : Monsieur le président, chers collègues, quelques jours après le débat d'orientation budgétaire, qui fut déjà dense en informations et riche en interventions, nous avons aujourd'hui à discuter des budgets primitifs 2005 qui -c'est le moins que l'on puisse dire- ne présentent pas de "scoop" de dernière minute.

Rapidement, je commencerai par trois points sur la section de fonctionnement de ce BP.

Premier point, pour revenir sur une inquiétude que nous avions soulevée au moment du débat d'orientation budgétaire, en constatant avec satisfaction que l'écart de 1 % entre dépenses et recettes de fonctionnement est quasi respecté. Ce principe n'est donc pas un vœu pieux et ne sert donc pas à se constituer une réserve financière pour dépenses imprévues, comme ce fut le cas l'année dernière.

Deuxième point, pour évoquer la tendance communautaire à un endettement mesuré. Certes, tout est mis en œuvre pour qu'une gestion active et dynamique de la dette nous permette ce résultat ; le mérite en revient au service des finances. C'est une très bonne chose. En revanche, la progression importante de notre autofinancement brut cette année conduit certains à évoquer les sirènes d'un nouveau recours à l'emprunt. A l'instar du président Darne, cette perspective ne nous paraît pas raisonnable : elle conduirait notre collectivité à se rendre prisonnière d'échéances strictes alors que la tendance à un bon autofinancement est loin d'être assurée. Par ailleurs, il suffit en effet d'examiner le taux d'endettement des organismes satellites du Grand Lyon, pour lesquels celui-ci s'est porté garant, pour convenir qu'une certaine limite a déjà été atteinte.

Troisième point, sur l'ensemble des subventions accordées à de nombreux organismes extérieurs, associations, notamment dans les domaines de l'activité économique, de la coopération internationale, du rayonnement de l'agglomération, des transports, etc. : le budget primitif étant le seul moment où l'ensemble de ces aides nous apparaît en globalité, c'est bien à ce moment-là que la question du suivi, du contrôle et du retour sur investissement peut être posée. De quels indicateurs de performance disposons-nous pour connaître de l'action de ces organismes ? Quelle est leur réelle légitimité dans leur domaine ? Le financement consenti est-il utilisé au plus juste et au plus proche des attentes des habitants ? Ces questions sont récurrentes et méritent que l'on se dote d'une réflexion politique globale, d'une grille de lecture générale de toutes les actions externalisées du Grand Lyon qui sont, je vous le rappelle, chers collègues, également de notre responsabilité.

J'arrêterai là sur le fonctionnement, l'essentiel des débats ayant eu lieu au moment du débat d'orientation budgétaire le mois dernier.

Je voudrais en revanche faire un point sur l'état de nos investissements. Certes, nous répétons que le budget primitif n'est plus le lieu pour débattre de prospective de réalisation. Prévoir une année de projets n'est plus envisageable depuis que nous sommes passés à une programmation à l'échelle du mandat. C'est vrai, il ne nous reste plus que la possibilité de se livrer à une analyse a posteriori en décortiquant ce qui a été voté et ce qui a été réalisé financièrement. Mais même si cette analyse est un peu rébarbative -il est toujours plus agréable de regarder devant soi que dans le rétroviseur-, notre groupe s'efforce d'observer au plus fin l'état de nos réalisations.

Vous vous souvenez sans doute de notre exigence de diviser les investissements communautaires en trois sphères étanches, l'une pour les projets d'agglomération, l'une pour les projets des deux villes centres et la troisième pour les projets des autres communes. Je rappelle que nous sommes à l'origine de ce principe, auquel Michel Chapas a rendu hommage dans son intervention du mois dernier et que je retrouve dans la presse locale ce matin, dans une interview du président Darne. Cette unanimité démontre que ce principe est un bon principe.

Mais, cette année, nous avons voulu continuer dans cette analyse avec une nouvelle innovation : jusqu'ici, nous avions une vision nécessairement statique des projets et de leur

financement par le biais de la seule répartition géographique. Il faut aujourd'hui adopter une vision dynamique des projets en examinant, toujours sphère par sphère, la vitesse de réalisation des AP déjà décidées.

Sur le plan uniquement géographique, donc statique, en consolidant les cinq grands domaines opérationnels du Grand Lyon (activités économiques, déplacements urbains, habitat et politique de la ville, urbanisme et espaces publics), 28 % des projets individualisés sont d'agglomération, 32 % sont à Lyon et Villeurbanne et 40 % dans les autres communes. L'étanchéité des projets des communes est donc respectée. C'est moins le cas entre la ville centre et les projets d'agglomération mais la confusion est sans aucun doute plus importante. Le contrat est donc respecté s'agissant de la programmation des projets.

En revanche, sur le plan dynamique, c'est-à-dire en observant la vitesse de réalisation financière des projets lancés, des inégalités voient le jour incontestablement. Je prendrai deux exemples pour étayer mon propos :

- premier exemple, en matière d'habitat et de politique de la ville, 25 % des projets délibérés sont à Lyon et Villeurbanne, 75 % dans les autres communes. Mais 57 % des projets de Lyon et de Villeurbanne sont déjà réalisés au 10 octobre 2004, seulement 30 % dans les autres communes ;

- deuxième exemple, à propos des espaces publics dans les opérations individualisées à ce jour, 21 % le sont à Lyon et à Villeurbanne, 22 % dans les autres communes et 57 % le sont au titre des berges du Rhône. Or, l'inégalité est encore plus flagrante lorsqu'on regarde l'état d'avancement au 10 octobre 2004 : 40 % des projets de la ville centre ont été réalisés financièrement, moins de 10 % pour les autres communes.

Je ne voudrais pas vous noyer d'exemples, je ne voudrais pas non plus porter en accusation tel ou tel service qui travaille sur la base d'un plan de charge humain et financier qui est imposé mais il faudra bien se dire que les 600 opérations déjà individualisées plus celles que nous lancerons n'iront pas forcément à la même vitesse. Pour prendre une image toute simple, ce serait comme "essayer de faire entrer un râteau dans un entonnoir" ; il y a des choses que la nature et la géométrie des matériaux nous interdisent.

Le message de notre groupe aujourd'hui repose sur l'égalité, vertu nécessaire à une stratégie et à une vision d'agglomération, et l'égalité se traduit dans une collectivité comme la nôtre par la prééminence et la priorisation politique. C'est à nous, élus responsables politiques, qu'il revient d'observer globalement les réalisations de notre métropole, de les analyser, d'en tirer les conséquences, de les orienter, de les prioriser et, le cas échéant, de les modifier au fur et à mesure du mandat. Quiconque nous remplacerait dans cette tâche serait un frein à notre progression.

Pour terminer sur ce thème et en concluant notre intervention, nous voudrions encore rappeler qu'une communauté urbaine comme la nôtre est avant tout une machine à investir. Toutes nos actions et démarches politiques doivent être tournées dans ce sens, vers cet objectif car tout le reste se révélera finalement complètement vain.

J'entendais, le 3 décembre dernier à 8 heures 28 sur une radio nationale, monsieur Hugues Martin, nouveau maire de Bordeaux depuis ce matin, parler de la Communauté urbaine bordelaise. En évoquant la proche désignation de son exécutif, il a déclaré -je cite- : "Une communauté urbaine, ce n'est pas un champ de bataille, c'est avant tout un outil d'investissement et d'équipement." Je crois que ces paroles sont sages et ce qui est sage dans l'agglomération bordelaise devrait l'être forcément dans l'agglomération lyonnaise.

Nous voterons ce budget et nous vous remercions de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Union pour un mouvement populaire.

M. CHAPAS : Monsieur le président, mes chers collègues, notre séance du 18 novembre dernier sur les orientations budgétaires nous a laissé un goût bien amer -et je pense sur un grand nombre de bancs- et il a donné à nos concitoyens une bien piètre image de notre Communauté : "veillée funèbre", résumait Le Progrès...

M. LE PRÉSIDENT : Mais alors là, il y avait des acteurs !

M. CHAPAS : …"manque d'intérêt", "débats anecdotiques" ont été entendus sur ces bancs. Ces mots font frémir quand on sait l'attente de nos concitoyens et les changements du monde où notre agglomération est plongée.

Certes, la forme même de nos débats est en cause. Serait-il outrecuidant, monsieur le président, de mieux faire vivre le "contradictoire" dans nos débats en accordant un droit de réponse à votre intervention et celle de votre vice-président, avant que vous n'apportiez votre conclusion finale au débat ? Cela pour permettre un aller-retour un peu plus constructif.

Mais, sur le fond, ce "non-débat" est une nouvelle fois le résultat de l'opacité des informations fournies. L'alerte que constitue la menace d'annulation du budget 2002 et la teneur des conclusions déposées par le Commissaire du Gouvernement soulignant l'insuffisance des données soumises à notre assemblée devrait vous conduire à davantage entendre ce que nous vous disons depuis quatre ans à ce sujet.

La présentation du budget 2005 ce soir ne donne malheureusement pas plus de couleurs à notre débat budgétaire :

- toujours rien sur l'exécution budgétaire 2004 !

- toujours rien sur la mise en perspective par rapport à l'horizon 2007-2008 !

- aucune réponse à notre demande d'information sur l'évolution des effectifs payés par direction depuis 2001 !

- aucune réponse à notre demande de disposer d'un état d'affectation, connu des services, des CP d'investissements, au moins par grands domaines d'intervention selon la typologie de la PPI !

Pourquoi cette obstination qui fait obstacle au bon exercice de la mission des élus communautaires, représentants par ailleurs de leur commune et de leurs citoyens ? On est bien loin des proclamations sur votre volonté de participation et de vie démocratique.

Nous ne pouvons y voir que l'illustration d'une méthode de gouvernance préjudiciable à la bonne administration de notre agglomération. L'assemblée ne joue pas son rôle. Tout se décide ailleurs et, si on lit la presse, même pas au sein du Bureau.

Débat caricatural sur les choix budgétaires annuels puisque vous avez décidé une fois pour toutes que le débat avait eu lieu en 2001, lors du vote du plan de mandat et de la PPI.

Non-débat, quand bien même il y a modification des enveloppes que notre assemblée a pourtant votées par grands domaines d'intervention, au motif, totalement contradictoire avec le premier, que rien n'est intangible. Votre allusion au Gosplan pourrait prêter à sourire si votre pratique du non-débat systématique ne nous rappelait pas ce qu'était celle du centralisme démocratique.

Au débat, vous préférez le discours, plus développé d'ailleurs auprès des médias que devant notre assemblée, discours qui tient tout entier dans cette affirmation qui a conclu le débat du 16 novembre : "Lyon bouge, il suffit de vous promener pour vous en convaincre". Monsieur le président, ne nous le dites plus ! Ne tirez pas le débat vers le bas !

Oui, monsieur le président, avec un budget de 1,550 milliard d'euros, la Communauté urbaine déploie chaque année, et à la suite des mandats précédents, de nombreuses actions comme le font, chacune à sa place, nos communes et d'autres collectivités. "Heureusement" pourrait-on dire ! Votre engagement au sein d'un parti qui a l'expérience d'une active opposition au Gouvernement vous fait bien savoir qu'un tel constat ne saurait stériliser le débat qui porte sur les choix, les objectifs, les résultats de l'action menée.

Alors qu'en est-il au regard de ce budget, après plus de trois ans d'exercice de votre mandat ?

Votre ambition était double et s'inscrivait, à ce titre, pleinement dans la continuité du mandat précédent :

- développer l'agglomération et la positionner dans les toutes premières métropoles européennes, renforcer la qualité de la vie. Ces objectifs ne nous paraissent pas pouvoir être atteints ;

- une agglomération qui se développe et s'inscrive dans les toutes premières métropoles européennes. Lyon et son agglomération ont initié, au cours du mandat précédent, une ambitieuse politique répondant à cet objectif auquel nous avons été très nombreux à participer. Elle rythme encore -et c'est heureux- l'essentiel de l'action de notre Communauté avec la Cité internationale, la salle 3000, les sept grandes zones économiques, le plan Technopôle, l'implantation d'établissements publics délocalisés, la relance vigoureuse d'une politique de transports.

Mais -et cela a été dit sur plusieurs de ces bancs- l'agglomération a besoin de nouvelles impulsions que nous ne voyons pas venir, impulsions qui devront s'appuyer sur la réalisation d'un certain nombre d'inventaires qui n'ont pas été faits, qui restent à faire. Quel est le bilan économique des ZAC ? Quelle est l'évaluation des très nombreuses et très dispersées actions en matière de développement économique ? Et quel est celui attendu de la nouvelle enquête ménages sur les déplacements qui doit intervenir, nous le pensons, en 2005 ? Il faut relancer une politique plus vigoureuse pour se doter de nouveaux parcs d'affaires de dimension internationale ; c'était dans notre plan de mandat. Il faut prendre la mesure des carences de notre politique hôtelière car la salle 3000 et le salon Pollutec c'est bien mais l'hôtellerie ne suit pas. Voilà quelques illustrations des impulsions qu'il faut donner.

L'agglomération est-elle plus propre depuis trois ans ? Nos concitoyens ne le pensent pas. Sortez de vos certitudes, les moyens mis en place ne sont pas à la hauteur des attentes des maires et de la population. Vous évoquez une nouvelle fois l'effort de mécanisation pour justifier le gel des crédits de fonctionnement. Nous attendons des résultats, en sachant d'ailleurs que la mécanisation ne répond pas à toutes les situations. Quelles mesures vont être prises pour répondre à la dégradation de la collecte sélective pour laquelle nous avons mobilisé des sommes considérables ?

L'état de nos voiries s'est-il amélioré ? Nous ne le pensons pas. Vous reconnaissez d'ailleurs que l'effort a été très insuffisant ces dernières années et nous ne pouvons, à cet égard, qu'approuver l'augmentation des crédits d'investissement prévus au budget primitif 2005. Mais quel parcours du combattant ne faut-il pas toujours que les maires livrent pour faire réaliser rapidement un marquage au sol, faire poser des potelets, mettre en sécurité des abords d'une école ! Que d'inertie, alors que nous connaissons la compétence et l'engagement du personnel des services ! Comment l'augmentation des effectifs, que nous avons soulignée lors du débat d'orientation budgétaire, ne s'est-elle pas traduite par une amélioration des services rendus ? Quelle difficulté également pour les maires pour faire reconnaître leurs priorités de réfection ou requalification des voiries !

La circulation et l'offre de transports se sont-elles améliorées depuis trois ans ? Manifestement non. Les déplacements sont en tête des préoccupations de nos concitoyens et l'objectif du plan de mandat était clair : "desserrer l'étreinte de la circulation". Le PDU révisé il y a quelques mois -et nous l'avons dit- n'a pas fixé de nouveaux objectifs précis, et pour cause puisqu'il avouait lui-même que "l'absence de données ne permet pas de quantifier l'impact de la politique menée sur l'évolution de la répartition entre les modes de transports". Pas de vision d'ensemble, pas de volonté sur les grandes infrastructures routières, silence du PDU révisé sur le TOP.

Louvoiement de votre part, entre vos propos tenus au *Moniteur* le 14 novembre 2003 -je cite- : "Ce projet n'est plus d'actualité", jusqu'à ceux tenus en séance du 18 octobre dernier revenant à faire peser sur votre contradicteur la responsabilité de l'immobilisme sur ce dossier.

Démarche bien peu volontariste pour faire plus vite avancer la réalisation du métro vers Oullins, moyen incontournable pour que nos citoyens fassent réellement le choix des transports en commun.

Démarche floue sur une vraie prise en compte de l'aire urbaine. Un travail se fait dans les services ou au sein de l'Agence d'urbanisme mais comment ne pas avoir l'impression qu'il ne s'agit pas vraiment pour vous d'une préoccupation prioritaire et que les services travaillent sans disposer d'orientations fortes ?

Ces constats, ce sont ceux que de personnes très autorisées ont faits, comme dernièrement le directeur du laboratoire d'économie des transports, pour qui "on ne décide rien sur les transports routiers et sur les transports en commun".

Ce n'est pas non plus votre opposition qui vous a décerné le prix "citron". Les dérèglements illustrés par l'augmentation des tarifs des tickets de bus et des prix des parkings sont la marque d'une mauvaise prise en compte des réalités et de l'absence d'objectifs cohérents. On prend les problèmes un par un sans vision et stratégie d'ensemble, rendant inaudibles à nos concitoyens les explications données et en faisant en outre l'économie d'une vraie concertation.

Oui, monsieur le président, tout est question de choix et de priorités. Votre action est marquée par une grande dispersion, un grand saupoudrage, que nous avions déjà soulignés lors du plan de mandat. Deux pôles de loisirs (Lyon-Confluence, Carré de Soie), outre les berges du Rhône, bien sûr que c'est bien mais, sachant que tout n'est jamais possible, il aurait fallu hiérarchiser les priorités. S'agissant d'ailleurs de ces pôles de loisirs, nous ne disposons, dans cette assemblée, d'aucune information pour apprécier le retour sur investissement de tels équipements.

Pour nous, les priorités de notre Communauté, ce sont les services de proximité (propreté et voirie), les déplacements, l'habitat, l'offre foncière au service du développement économique de l'agglomération.

Nous vous interrogeons à nouveau sur le devenir de deux grands sites vacants ou devant bientôt l'être, nous n'avons jamais eu de réponse, l'Antiquaille et Debrousse, pour lesquels nous n'imaginons pas que le débat soit confiné dans des cercles ou enceintes restreints.

Nous ne pouvons pas non plus ne pas vous interroger à nouveau sur les orientations qui sont les vôtres sur l'évolution des compétences, tant les réflexions menées auraient davantage besoin d'être animées et orientées par l'expression d'une vraie volonté politique.

En conclusion, notre groupe exprime que vos grands choix budgétaires ne répondent pas à ces priorités et à ces exigences. Votre budget n'imprime pas aux dépenses d'investissement un rythme suffisant, alors que n'est pas mobilisée notre capacité d'endettement. Votre budget, dans la continuité des précédents, n'imprime pas une vraie maîtrise des dépenses, celle que vous affichez ne rendant pas compte de la réalité des tendances de fond. Cela avait été dit lors du débat d'orientation budgétaire, cela avait été dit, cela a été dit par d'autres aujourd'hui.

Vous évoquez dans votre rapport que la saine gestion de nos finances se fera sans augmentation de la pression fiscale. Mais vous l'avez déjà réalisée et de manière très substantielle il y a trois ans ! Et vous l'avez fait à un moment où notre Communauté n'en avait pas besoin. Vous vous êtes ainsi donné un confort de gestion et il s'est passé ce qui devait arriver : les recettes générées par cette augmentation ont été absorbées par le fonctionnement courant, de telle sorte que notre Communauté aura la plus grande difficulté à faire face demain aux vraies priorités et aux exigences que j'ai rappelées il y a un instant. Vous n'avez pas non plus -cela a été dit tout à l'heure- anticipé sur les charges nouvelles qui seront nécessairement induites par l'élargissement des compétences.

Monsieur le président, l'abîme existant entre votre discours et les réalités, l'absence de fil rouge dans votre politique, votre méthode de gouvernance nous conduisent à ne pas pouvoir approuver votre projet de budget pour 2005. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Socialiste et apparentés.

M. FLACONNÈCHE : Monsieur le président, mes chers collègues, le mois dernier, nous nous sommes saisis du débat d'orientation budgétaire pour redire notre volonté politique pour le Grand Lyon. Ce soir, le budget qui nous est proposé nous permettra de mieux traduire encore cette volonté en actes politiques.

"Dans toute action, dans tout choix, le bien c'est la fin car c'est en vue de cette fin qu'on accomplit toujours tout le reste" disait Aristote. Le citer c'est souligner que ce budget s'inscrit dans la continuité d'un plan de mandat qui est notre référence, au-delà de la périodicité d'un tel acte administratif. D'année en année, nous poursuivons, nous développons et nous améliorons les outils de notre politique.

Le budget 2005 en est un exemple en lui-même : il se caractérise par une gestion rigoureuse qui nous permet d'accroître nos marges de manœuvre puisque les recettes, malgré la parcimonie avec laquelle l'Etat nous soutient, augmentent de façon plus importante que les dépenses. Ainsi, les contraintes de la gestion ne nous condamnent pas à renoncer à nos ambitions ou à nos objectifs. Au contraire, ce budget affiche ses priorités : logement social et développement économique, justice sociale et attractivité. Il suffit de lire la ligne qui concerne le financement des déficits de ZAC, porté pour 2005 à 36,1 M€ ; ces moteurs du développement de l'agglomération souffrent d'une croissance très forte du coût du foncier et de la construction, il fallait les soutenir d'autant plus fortement et nous le faisons. Il suffit de constater que nos investissements continuent de croître de + 3 % pour être portés à 254 M€. Pour exemple, les offices communautaires d'HLM recevront 6 M€ l'année prochaine contre 5,5 M€ l'an passé, ce qui représente une augmentation de 10 % ; 16 M€ en 2005 vont être investis dans le Grand Lyon pour le logement social pour permettre à ce dernier d'être toujours accessible, et ce malgré le coût du foncier.

Ces observations, nous pouvons et nous devons les faire pour l'ensemble du budget. On ne vote pas un budget de fonctionnement en le reconduisant d'une année sur l'autre sans se préoccuper du devenir de ce budget. Mais ce serait également une erreur que de vouloir y faire des opérations mathématiques pour le simple plaisir d'en réduire le volume et sans se préoccuper des conséquences. Tout en maîtrisant nos dépenses, nous pouvons améliorer nos services et c'est ainsi que nous en serons les meilleurs défenseurs. La propreté en est une illustration : le nettoiement nous coûte moins d'argent parce que nous faisons l'effort d'en améliorer la productivité par des investissements conséquents. Cela nous permet aussi de mettre plus de moyens dans le traitement des déchets.

Voilà, mes chers collègues, notre volonté collective qui s'est traduite en engagements lorsque, ensemble, nous avons élaboré le plan de mandat. Ces engagements, comme vous pouvez le constater, nous les tenons, c'est notre façon de servir le destin commun du Grand Lyon.

A l'évidence, le Grand Lyon avance mais pour avancer, il faut que chacun des territoires, chacune des communes qui en sont membres avancent eux-mêmes. C'est dans cet esprit que nous avons fait évoluer la dotation de solidarité communautaire. Le résultat, c'est que cette évolution constitue un grand progrès pour de multiples raisons. Nous avons beaucoup travaillé au cours de deux réunions pendant lesquelles chacun a pu exprimer ses demandes, ses commentaires, ses propositions. Tout cela a été traité avec efficacité et dans un souci de rassemblement et de cohérence par le vice-président Darne avec les services.

L'équilibre qui a été trouvé est un bon équilibre. En effet, la part du revenu moyen par habitant dans le calcul de la dotation a été augmentée. Cela signifie que les communes dont les habitants sont pauvres sont moins désavantagées, sans que soient d'un seul coup abandonnées celles dont les ressources sont insuffisantes parce que le nombre d'habitants est trop faible ou bien parce qu'elles ne souhaitent pas faire payer trop d'impôts à leurs administrés. Ce n'est pas une révolution, juste une évolution qui rééquilibre les choses.

Deuxième changement, un nouveau critère est intégré, celui de la population, et nous nous en félicitons. Ce critère bénéficie à toutes les communes, pas seulement au cœur de l'agglomération -désormais, les cinquante-cinq membres de la Communauté urbaine toucheront une part de la dotation de solidarité-, mais il rétablit, c'est vrai, un équilibre en faveur du centre. Pourquoi ? Parce que le fait d'être au centre, cela signifie que les populations extérieures arrivent et repartent tous les jours pour travailler, se divertir ou accéder à des biens et des services ; tout cela a un coût pour les autorités concernées et nous faisons bien désormais de prendre en compte ces charges.

C'est donc sans hésiter et pour l'ensemble de ces raisons, monsieur le président, mes chers collègues, que le groupe Socialiste votera ce budget.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Flaconnèche. Madame Mailler, pour le groupe Radical.

Mme la vice-présidente MAILLER : Monsieur le président, chers collègues, point de tremblement, point de vieilles ombres, point de destin funeste, juste trois mots pour définir à mi-mandat ce budget :

- le respect : le respect des tableaux de bord bien encadrés ;

- la maîtrise : la maîtrise des dépenses des fonctionnement tout en privilégiant le logement social et le développement économique ;

- l'augmentation : augmentation raisonnable des investissements tout en permettant de tenir le plan de mandat, malgré des éléments extérieurs comme la hausse du foncier -et ce n'est pas le moindre-.

Notre groupe, monsieur le président, votera ce budget, pour nous, preuve de sa cohérence et qui est aussi le gage d'une vraie responsabilité politique. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Mailler Je vais donner la parole à monsieur Jacky Darne.

M. le vice-président DARNE : Merci, monsieur le président. Je souhaite apporter autant que possible des réponses aux questions précises qui ont été posées et quelques commentaires généraux mais peu nombreux, dans l'ordre des interventions pour changer des formes de réponses.

Monsieur Joly, vous avez raison de poser des questions sur l'évaluation des organismes extérieurs et le devenir des subventions que nous versons. Je crois qu'en effet, il convient d'être vigilant sur ce point et d'avoir des comptes-rendus. Concrètement, que peut-on faire ? Parce qu'une fois, que l'on a énoncé les questions, le difficile, c'est toujours d'apporter des réponses pertinentes. Il me semble qu'il y a plusieurs pistes.

La première, c'est que nous avons dans chacun des organismes importants -pas dans toutes les associations à qui nous versons des subventions mais dans beaucoup d'organismes- des représentants de la Communauté urbaine, des élus, des vice-présidents ou conseillers communautaires. Trop souvent, l'appréciation, le commentaire sur la politique qui est conduite se traduisent uniquement par l'annexe au rapport général qui est joint au compte administratif sans qu'il y ait de retour de la part de ces élus. Ma première suggestion, c'est que les élus qui ont des commentaires à faire adressent un double courrier, d'une part, à la direction des finances de façon à ce que nous soyons avertis d'observations qui seraient sur une mauvaise utilisation de l'argent et, d'autre part, aux services opérationnels concernés de façon à ce qu'ils soient informés également et qu'ils puissent agir. Je crois que nous avons là une responsabilité, en participant en général aux conseils d'administration, que je trouve complètement sous-utilisée.

Deuxièmement, nous avons évoqué une question très proche ce matin en pôle finances en souhaitant que nous fassions un examen général de nos procédures du système de décision et du système d'évaluation que nous souhaitons. Le contrôle de gestion a, à mon avis, une responsabilité particulière quant au suivi de cette gestion.

Je souhaite donner suite à votre intervention de cette façon pour la seconde et compter sur l'ensemble des conseillers communautaires sur la première. Peut-être faut-il d'ailleurs que mes propos fassent l'objet d'un courrier qui rappelle, qui précise ou qui suggère cette avancée-là parce que je partage votre souci. Nous ne sommes pas -vous avez rappelé mes propos- un tiroir-caisse et nous devons réévaluer nos politiques.

Vous avez également évoqué la politique internationale, ce qui me permet en même temps d'évoquer la même question soulevée par madame Besnard pour le groupe des Verts, qui est celle de la coopération décentralisée et du montant opéré. Je crois, qu'en effet, il y a à redéfinir les responsabilités, les fonctions, notre organigramme et notre niveau d'engagement dans ce domaine. Je rappelle que, liées au prix de l'eau, nous avons pris des orientations qui sont très solidaires et positives qu'il convient évidemment de mettre en œuvre. Je crois aussi que, dans notre organigramme, les évolutions prochaines doivent nous permettre de mieux organiser.

Monsieur Patrick Bertrand, je vous remercie bien sûr de la qualité technique de votre intervention. Je ne suis pas à même d'apporter une réponse à chacun des points parce que cela mériterait un vrai travail de pointage, puisque vous avez accès, en particulier sur la distinction, à l'intérieur des dépenses de fonctionnement, des dépenses qui ont caractère d'investissement ; à la fois vous vous interroger sur ce qui était l'année dernière et sur l'évolution par rapport à cette année.

Dans votre intervention, il y avait des éléments de réponse. J'en prends un exemple : vous m'avez dit : "Finalement, si l'année dernière il y avait des dépenses d'investissement qui avaient le caractère de fonctionnement, il faut les soustraire cette année". C'est vrai mais, cette année, elles ont continué, pour des montants inférieurs mais elles ont continué pour Eurexpo, pour Saint-Exupéry. Donc, il faut un retraitement qui soit identique et qui nous amène à une série statistique, à laquelle je ne me suis pas livré parce que je la trouve trop complexe. Pour les 8 M€ de plus que l'on donne de déficit des zones d'aménagement concerté, j'aurais pu dire : "Ecoutez, ces 8 M€, cela a le caractère d'investissement" parce que qu'est-ce qu'on produit pour le financement d'une ZAC, si ce n'est de l'investissement ? Donc, le système comptable nous contraint à cela et s'offre ce qui a un caractère exceptionnel, c'est-à-dire que, l'année dernière, pourquoi avais-je suggéré que nous le fassions ? c'est parce qu'il s'agissait de Saint-Exupéry et d'Eurexpo, deux opérations très individualisées, non répétitives, alors que les ZAC ou autres ont cette continuité.

Faut-il aller plus loin et refaire un traitement de l'intérieur de notre budget de fonctionnement de ce qui a un caractère de fonctionnement strict et d'investissement pour avoir un double suivi chronologique ? J'avoue que c'est se donner une difficulté technique et une contrainte excessive par rapport à l'information alors qu'il me semble que nous avons une vision globale de nos dépenses de fonctionnement et d'investissement et que nous

voyons bien, au total, comment nous évoluons : est-ce qu'il y a plus d'endettement, est-ce qu'il y a plus d'autofinancement total qui est assuré dans notre développement ou pas ? Ce qui me permet d'ailleurs de répondre en même temps à d'autres critiques qui ont été faites. Je crois qu'on le voit bien, notre niveau d'investissement est connu, notre niveau d'emprunt est connu, nous avons tous les paramètres qui nous permettent de dire que, même si nous n'arrivons pas à analyser de façon très fine, à l'intérieur d'un budget de fonctionnement, ce qui a le caractère d'investissement et qui résulte des règles comptables de la M 14 et des autres dispositions comptables, nous sommes assurés en tout cas de ne pas nous tromper. Donc, c'est une réponse un peu technique bien sûr mais je crois qu'il n'y a, sur la durée en tout cas, pas d'erreur d'interprétation.

Monsieur Fournel, pour le groupe GAEC, souligne évidemment les marges de manœuvre qu'il peut y avoir sur le budget et suggère un certain nombre de postes de dépenses futures. Je le comprends bien et je peux lui dire que je partage ses orientations. S'il s'avère, en effet, que nous pouvons dépenser davantage, les deux points sur lesquels il suggère que nous allions, à la fois sur le logement social et sur le plan de déplacements urbains, correspondent à des priorités que les uns et les autres nous partageons. Evidemment, il ne faut pas cependant partager avant que nous ayons.

Le plan de mandat et les dépenses d'investissement font que ces marges n'existent pas aujourd'hui. Nous dépensons donc conformément à nos prévisions. Donc, nous n'allons pas trop mal, ce qui peut déplaire à certains qui aimeraient, en effet, que la Communauté urbaine soit en difficulté, qu'elle n'arrive pas à faire face à sa situation, qu'elle ne maîtrise pas ses dépenses de fonctionnement, enfin tout le malheur qu'on pourrait nous souhaiter ; ce n'est pas le cas mais il ne faut pas tirer à l'inverse. Ce n'est pas parce que nous sommes en bonne santé que nous sommes avec des marges qu'on peut redistribuer. Ce serait le bon moyen d'être dans une situation qui ne serait pas la bonne santé. Si cela arrive, je crois qu'en effet, augmenter notre contribution au Sytral pour réaliser davantage en matière de déplacements, augmenter pour le logement social, développer pour l'action économique, ce sont autant de pistes que nous n'oublierons pas si ces marges apparaissent.

Madame Besnard, merci pour votre commentaire, j'ai déjà dit quelque chose pour la coopération décentralisée. Vous faites bien de rappeler que le Gouvernement et notre environnement ont des responsabilités dans notre financement et que, s'il se désengage, on ne peut pas simplement dire :"substituons-nous à lui". C'est évidemment trop facile parce que c'est transférer des dépenses d'une solidarité nationale à une solidarité d'agglomération et ce n'est guère possible.

Je pense que notre construction d'un développement urbain devient tangible, comme vous le disiez. Je reviendrai peut-être tout à l'heure aux GPV en répondant à une autre question ; il me semble qu'il s'agit là d'opérations difficiles d'ailleurs parce qu'elles ont, chacune d'entre elles, des élements difficiles à gérer mais tout à fait dans ce sens-là. En tout cas, je suis sûr que Chambéry peut être un bon exemple pour nous. Il faut qu'on le regarde et qu'on s'en inspire. Ce sont des références que l'on accepte volontiers et je ne sais pas, dans le détail, ce qu'a été leur action mais je suis en effet assez partisan pour que quand on parle de réseaux de systèmes divers, on puisse échanger des expériences et être un peu plus performant dans nos politiques.

Monsieur Vincent, vous vous inquiétez sur la santé de la fiscalité locale, moi aussi ! Il faut qu'ensemble nous travaillions sur l'évolution de ce financement, c'est une vraie préoccupation.

Vous avez cité des priorités pour vous, par exemple les crédits de voirie. Je l'ai évoqué tout à l'heure et au moment des orientations budgétaires et je partage tout à fait que les crédits de voirie sont en augmentation (+ 69 % si on prend les grosses réparations et le fonds d'initiative communal, 4 M€ dans un cas, 1 M€ dans un autre) et je souhaite qu'en cours d'année, on se donne des marges de manœuvre supplémentaires car je crois qu'en effet, il y a une attente des maires, un besoin de souplesse et cela peut se faire en décentralisant cela.

Vous dites qu'il faut s'améliorer et je suis d'accord avec vous, on peut toujours d'améliorer et je suis toujours preneur des conseils à condition qu'ils ne soient pas trop généraux. En général, s'améliorer, c'est facile mais c'est commun ; un gamin à l'école, il faut lui dire sur quoi il faut travailler et ce qu'il faut qu'il fasse un peu mieux. Dans l'exécution, monsieur Reppelin s'y est essayé mais ce n'est pas si facile car, quand on constate une exécution un peu moins bonne sur une ligne que sur une autre, je vous garantis que trouver le levier qui lève cela est une difficulté incontestable. Mais je suis preneur et merci de vos propositions.

Monsieur Plazzi, comme d'autres, vous soulignez la continuité qu'il y a dans ce budget par rapport aux autres. Cette continuité est citée comme un regret par monsieur Barthelémy, je revendique qu'elle soit une fidélité, c'est-à-dire que lorsqu'on continue à appliquer un contrat qui nous lie, je trouve que c'est plutôt respecter les engagements et c'est plutôt appliquer normalement ce qui fait que nous sommes ensemble dans un exécutif. Donc, tous ceux qui interviennent pour dire : "Nous appliquons ce qui est prévu", cela me convient. Et même si cela peut faire un peu répétitif et même si on peut avoir davantage en communication le goût du coup d'éclat ou du propos enflammé ou de la polémique facile, moi-même, j'ai plutôt celle du laboureur : on a un objectif, une tâche, on construit avec détermination ce que l'on veut faire ensemble en le respectant, en l'adaptant, en prenant en compte les évolutions nouvelles -il ne s'agit pas d'être fermé aux choses-, mais faisons notre travail, atteignons nos objectifs, développons cette agglomération, créons des emplois, faisons qu'on y soit heureux de vivre, qu'elle soit attractive et cela me suffit.

Monsieur Plazzi, outre cela, partage sur cette nécessité d'une agglomération solidaire et il a évoqué lui aussi l'évolution de subventions et de financements au Sytral et je crois que je viens de dire que je partage ce point de vue. Vous avez dit à juste titre, monsieur Plazzi, que les dépenses de fonctionnement pour le personnel sont de 17 % et les efforts que nous faisons sont raisonnables dans notre Communauté urbaine et que la maîtrise de nos dépenses de personnel me paraît juste.

A cette occasion, je voudrais vous dire que le budget a été préparé -puisqu'il y a eu des critiques ensuite de la part de messieurs Barthelémy et Chapas sur le laxisme et la façon dont on gérerait- et, de la place où je suis, c'est-à-dire de délégué des finances ici, c'est le sentiment que la plupart des services et la plupart des vice-présidents ressentent de plus en plus les contraintes financières et les nécessités de la rigueur, de l'efficacité et de l'écoute auprès des habitants de cette agglomération et qu'ils essayent de concilier véritablement un service d'écoute et de proximité et en même temps une grande rigueur. Les propositions budgétaires qui ont été faites cette année ont été d'un sérieux que je ne vois pas souvent et je veux donc leur tirer mon chapeau ; tirer mon chapeau d'ailleurs tout particulièrement aux personnels administratifs et aux cadres parce que j'ai lu les pétitions que l'on me donne, les revendications et les commentaires qui y sont.

Je crois que la Communauté urbaine a fait des efforts très significatifs mais que le personnel administratif mérite qu'on lui dise plus souvent que sa place ici est très importante et que le contrôle qu'ils font dans cette maison est efficace, utile et je veux donc leur rendre hommage et considérer qu'ils ne sont ni trop nombreux ni trop payés mais qu'au contraire, globalement, c'est grâce à eux que l'on arrive à présenter des budgets qui ont, pour moi, cette qualité-là. Cela ne veut pas dire que l'on peut augmenter les régimes indemnitaires à toute demande. Je ne suis pas laxiste dans ce domaine-là. Les contraintes existent et il faut faire les choses d'une façon équilibrée. Mais reconnaître le travail des uns et reconnaître notre contrainte, pour moi, n'est pas quelque chose de contradictoire.

Quant à l'augmentation de la taxe des ordures ménagères et les 5 % que vous avez évoqués, monsieur Plazzi, c'est une question qui a été posée aussi par quelqu'un d'autre, alors je n'y répond qu'à moitié, à moitié bien. Pourquoi ? Parce qu'il y a un petit élément d'incertitude : nous allons voter les taux de la taxe des ordures ménagères avant le 31 mars, donc nous reviendrons sur cette question d'une façon précise. Les quelques éléments que je voulais donner sont les suivants :

- la base d'imposition a été revalorisée par le législateur de 1,8 %, c'est la revalorisation des bases foncières ;

- ensuite, nous avons une augmentation en volume des habitations qui représente un pourcentage que je ne connais pas exactement mais il y a plus de logements à servir donc plus de gens qui payent la taxe. C'est lié à l'évolution de la taxe d'habitation dans les communes, qui représente à son tour 1,5 ou 2 %.

Il y a un résiduel sans doute dans les 5 % qui fait quelque chose que je souhaite regarder pour le 31 mars. Pour quelle philosophie ? On peut le critiquer ; en plus, si je le dis, je tends presque la joue pour donner des arguments à ceux qui veulent critiquer, je l'assume et je le dis.

Actuellement, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ne couvre pas le coût de la collecte et du traitement des ordures ménagères : nous sommes à environ entre 90 et 95 %. Il m'apparaîtrait raisonnable que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères fasse que l'on recouvre le coût, c'est-à-dire que nous soyons à 100 %. Donc, cela peut nécessiter un léger rattrapage pour que cela corresponde mais ce rattrapage, je pense qu'il faut le faire différemment selon la fréquence de collecte qu'il y a dans les quartiers parce qu'aujourd'hui, nous avons plusieurs taux et nous ne savons pas exactement encore si le montant payé correspond au coût de chaque collecte.

C'est pourquoi je souhaite travailler d'ici le 31 mars -si on y arrive, si les services y arrivent- parce que j'ai conscience -je ne cherche à culpabiliser personne et à faire des reproches à personne mais ceux qui sont dans la salle, en responsabilité de cette direction, le savent bien- qu'il faudrait arriver à plus d'équité et trouver cette correspondance-là. Voilà pourquoi sont écrits les 5 % d'une façon responsable, raisonnable et réfléchie et cela ne correspond pas à une augmentation forte de cela. Voilà pour monsieur Plazzi.

Monsieur Barthelémy, vous dites que c'est une incapacité chronique, c'est donc aussi pour moi une certaine fidélité à moi-même d'un certain côté puisque c'est chronique. Vous accusez d'insuffisance de rigueur. Alors bien sûr, c'est possible. Vous dites qu'il y a plus de prélèvements, qu'on ne tient pas les engagements.

Vous avez comme moi l'habitude des budgets, que ce soit dans le privé ou dans le public. Sur une durée de budget 2002, 2003, 2004, 2005, un budget dont les dépenses augmentent de 1,8 % comme l'inflation -mettons que ce soit 1,8 % même si j'ai entendu ce matin que se sera probablement 2 % ou 2,5 % mais je ne polémique pas-. Les hausses des prix, c'est cela, vous avez un budget qui est celui-ci ; donc cela veut dire que l'on a une gestion rigoureuse. Alors où voulez-vous me chercher le défaut ?

Vous pouvez me dire ensuite que l'on peut encore faire plus ; je pense qu'on le fait. Quand je prends l'exemple du nettoiement, je vous dis que l'on essaye de faire 0 % en fonctionnement ; par contre, on essaye de nettoyer plus par l'organisation des tournées, par les discussions avec les maires, par la conférence des maires, par de l'investissement, par de la formation.

Est-ce que ce n'est pas responsable cela ? Est-ce que c'est de la petite semaine ? Est-ce qu'il n'y a pas de programme ? Est-ce qu'il n'y a pas de cohérence ? Est-ce qu'il n'y a pas de logique ? S'il n'y en a pas, je suis preneur pour que vous veniez me donner des cours de gestion. Mais, en ce qui me concerne, je ne vois pas d'autre méthode que cela et je trouve que les méthodes que nous avons donnent des résultats.

Alors vous dites : "Oui mais vous ne dépensez pas grand chose pour quantité de politiques, sur le culturel, sur le social, sur le sport, sur tout cela. Alors, c'est vrai que l'on ne dépense pas beaucoup pour le moment ; ce n'était pas nos compétences. Nos compétences, on les prend petit à petit, donc on verra. Et si collectivement on est d'accord pour aller plus loin -il y a une commission spéciale pour cela-, on dépensera plus ; si collectivement on est d'accord pour ne pas aller plus loin, on n'ira pas plus loin parce que l'on ne fera pas un établissement public de coopération intercommunale contre l'avis des maires qui sont ici, contre l'avis des conseillers communautaires, contre l'avis des communes. On ira au rythme qui est suivi par chacun, avec les arbitrages des dépenses qui correspond à chacun et à ce rythme-là. Pour ma part, je trouve que cela c'est de la négociation et c'est une juste compréhension de ce qu'est notre organisme.

Ensuite, vous pouvez dire que cela manque d'ambition. Ecoutez, cela fait partie des phrases un peu toutes faites. Est-ce que c'est manquer d'ambition que de faire Lyon Confluence, est-ce que ce n'est pas un projet qui est de taille internationale ? Est-ce que c'est manquer d'ambition de faire le Carré de Soie, est-ce que ce n'est pas un projet qui est de niveau international ? Est-ce que faire un projet pour quatre sites GPV qui représentent 25 000 logements sociaux qui sont en difficulté, déposer à l'Agence nationale de renouvellement urbain un dossier qui fait plusieurs centaines de millions d'euros, est-ce que c'est manquer d'ambition pour notre agglomération ou est-ce que ce n'est pas proposer un équilibre social nécessaire ? Est-ce que faire les Berges du Rhône, ce n'est pas une qualité de la vie, une attractivité pour les entreprises parce que l'on fait quelque chose qui est une grande ambition ? Est-ce que faire tout cela et dire que l'on veut gérer la proximité, développer la voirie, développer les collectes des ordures, nettoyer, assurer une qualité de l'eau, traiter les eaux usées convenablement à Pierre Bénite et donc faire du développement durable, est-ce que ce n'est pas un gros projet ? Tout à l'heure, nous aurons un dossier d'orientation sur le développement durable ; est-ce que ce n'est pas un projet qui est non seulement un projet pour nous mais bien au-delà que de se donner des obligations d'inscrire toute notre politique dans une logique de développement durable pour les années qui viennent ?

Si ce n'est pas une grande ambition alors, c'est vrai, je n'ai pas de grande ambition, j'ai une petite ambition modeste de faire

juste ce que l'on vient de dire ! Mais je crois que, pour notre agglomération, ce sont tout de même des enjeux qui sont à l'échelle de ce que nous devons et pouvons faire.

Vous dites que l'on ne fait pas assez pour l'économie mais pour nos zones d'aménagement concerté, quand on passe à 7 M€ de plus, que l'on arrive à plus de 30 M€ pour des déficits et pour intervenir sur des marchés et pour faire des compétitions en matière d'aménagement de bourgs, en matière de zones industrielles, en matière de zones de logement, ce n'est pas à la hauteur cela ? Si ce n'est pas à la hauteur, il faut me faire un amendement pour augmenter de façon significative les impôts et ne pas me dire : "Vous avez augmenté les impôts il y a quatre ans alors que ce n'était pas utile". Il faut me faire des amendements chaque année pour dire : "Augmentons les impôts et on pourra faire un peu plus". Je trouve que l'on fait au rythme qui convient. Je crois que nos collaborateurs se demandent ce que vous leur dites.

Monsieur Chapas, j'ai déjà répondu sur la forme de nos débats. Est-ce qu'ils sont ternes, est-ce qu'ils ne le sont pas ? Pour ma part, j'essaie de dire les informations, comment on travaille. Avant, il y a un comité budgétaire, il y a des informations qui circulent, il y a des débats ; tous ceux qui demandent de l'information avant -je l'ai encore dit en commission des finances-, on essaie de la leur donner. Donc, l'information circule.

C'est vrai que le débat d'orientation budgétaire 2002, comme les années précédentes -et pas fait par moi- on mettait les document sur les tables. J'ai continuellement amélioré ce débat en distribuant les documents pour éviter ce type d'information parce que, très franchement, je préfère le débat, surtout quand il est au fond des dossiers, que l'on puisse regarder et que l'on puisse se mettre d'accord sur les chiffres, pas forcément sur des politiques car on peut avoir des logiques différentes. Mais être pris sur des questions de forme et d'information, ce n'est pas mon truc. Donc, ce que vous avez considéré comme une faiblesse et qui correspondait à ce qui avait été fait par le président Noir et par le président Barre avant au niveau d'information, je l'ai amplifié, je crois, et corrigé. Donc, ne me dites pas que l'information est insuffisante.

C'est vrai, malgré tout, que je ne vais pas jusqu'à confondre un débat budgétaire avec un débat de prospective jusqu'à l'année 2008. Chaque délibération a son objet. Un budget, c'est la loi, c'est un document qui donne autorisation sur des crédits, pour l'année qui vient, qui est une mise en œuvre d'un plan qui a déjà fait l'objet de discussions. Le compte administratif permet de voir comment on a exécuté. Donc, quand vous me dites : "C'est bien, votre budget mais vous ne donnez pas comment est exécuté le budget 2004", je vous dirai : "On a rendez-vous dans deux ou trois mois, votre critique sera ajustée". Mais si, dans deux ou trois mois, vous me dites : "Je ne parle pas du compte administratif mais du prochain budget", je vous dirai : "Restez dans le sujet ! Le hors sujet n'est pas une bonne méthode de débat."

Ensuite, vous dites : "Il y a des informations que j'ai demandées, que je n'ai pas, sur les effectifs". L'état des effectifs est annexé dans le budget. Chacun peut l'avoir. Cette année, il est même distribué sous forme de CD-rom pour faire que l'information soit encore plus facilement accessible. Il n'y a pas que les théoriques, il y a les pratiques, il y a tout, monsieur Chapas. Il y a des constructions d'effectifs, il y a tout.

Ce que je peux vous dire, monsieur Chapas, sur le fond, quand j'écoute votre intervention, je suis pris entre deux options : vous répondre ou ne pas vous répondre. Je développe un tout petit peu, j'explique pourquoi. Faites la différence avec une intervention comme monsieur Reppelin ; il dit : "Ecoutez, il y a ceci, il y a cela". On a une discussion,... (*rumeurs)* -permettez-moi d'expliquer pourquoi j'ai cet échange-, ...soit on partage un objectif pour cette agglomération, nous sommes dans un plan de mandat, on est signataire d'un plan de mandat et on débat à l'intérieur de celui-ci et on explique comment les choses sont faites, soit on dit : "Ecoutez, non, je me situe en dehors, c'est-à-dire que je ne suis pas dans votre logique et je propose une autre politique" ; c'est tout de même une option différente. Donc, personnellement, je respecte tout à fait que l'on dise : "Nous ne participons pas à un exécutif, nous ne sommes pas solidaires d'une orientation qui est faite et donc j'ai une contestation générale sur des orientations parce que si j'avais la responsabilité de l'exécutif, je ferais autrement". C'est une logique, c'est la logique qui était là antérieurement.

Or, depuis le mandat précédent, pour ceux qui sont engagés sur un plan de mandat, c'est une approche un peu différente qui consiste à dire : "La Communauté urbaine est un établissement public de coopération intercommunale où ensemble les communes examinent ce qui est bon pour elles. Ce n'est pas une collectivité locale supplémentaire, elle n'est pas élue au suffrage universel direct, elle n'a pas en direct la légitimité. Elle permet donc à des personnes qui ont des horizons et des stratégies politiques en arrière-plan différentes de se trouver autour d'une table, de négocier, de se mettre d'accord sur des perspectives, de signer un plan de mandat et ensuite de voir comment on tient compte des évolutions conjoncturelles, comment on l'applique et de se critiquer sur la façon dont on le fait". Vous comprenez cette logique ? Elle est celle qui est partagée par ceux qui sont dans ce plan de mandat.

Celle qui consiste à dire : "Non, moi je joue comme si c'était une collectivité locale" ou "Je ne suis pas d'accord sur cette façon de voir un établissement public de coopération intercommunale, il doit être le lieu où s'opposent -pour faire simple- une droite, une gauche, une majorité, une opposition, sur des projets où on ne négocie pas un champ commun", c'est une autre logique qui a ses légitimités.

Dans la plupart des communautés urbaines de France comme dans la plupart des communautés d'agglomération, la logique qui est choisie est celle d'être un établissement public de coopération intercommunale, c'est-à-dire de respecter et de trouver la même légitimité et le même droit à chacun.

Monsieur Barthelémy a dit : "Mettons-nous autour d'une table pour voir si on est d'accord" et je réponds que ceux qui ont voulu partager l'exécutif de cette Communauté urbaine se sont mis autour d'une table, ont négocié et ont trouvé un point d'accord qui ne satisfait personne en détail mais qui est le dénominateur qui nous permet de dire que l'agglomération, telle qu'on la voit, est celle-ci. C'est cette logique et on l'a fait. Evidemment, ceux qui ont dit : "Je mets un pied dedans" mais qui ont envie de mettre un pied dehors me mettent mal à l'aise et cela fait que l'échange et le dialogue est plus difficile. J'ai envie de dire : "Choisissez ! Ou on est dans une logique ou on est dans une autre". Dans votre intervention, vous êtes plutôt dans une autre logique et, à ce niveau, je justifie des orientations politiques et si on est dans celles du plan de mandat, je me situe dans celles du plan de mandat. Dans la première, je vous dis qu'il y a beaucoup d'informations et dans la seconde je vous dis que je suis fier de ce que l'on fait ensemble, ici, pour cette Communauté urbaine.

On y arrive -et c'est ce qu'a dit monsieur Flaconnèche comme madame Mailler- et je vais conclure là-dessus : il me semble que nous sommes capables de faire face à des difficultés de

conjoncture. Quand on voit que le prix des terrains explose et que faire du logement social devient difficile tout comme faire des zones d'aménagement concerté alors qu'on a ensemble la volonté de construire une agglomération, on arbitre budgétairement là-dessus, on retrousse les manches, on réduit sur d'autres lignes et on met sur celles-ci et on tient le choc. Mais globalement, en gardant notre accord, avec -comme monsieur Reppelin l'a dit- des difficultés sur certains dossiers par rapport à d'autres, et je souhaite que l'on soit le plus équitable possible et le plus attentif possible mais nous construisons ensemble cette agglomération.

Merci, monsieur Flaconnèche et madame Mailler, pour vos interventions et merci à chacun d'entre vous d'avoir eu la patience d'écouter mes réponses.

(Applaudissements dans la salle).

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, lorsque monsieur Darne dit : "On peut être dans une autre logique", je trouve qu'il est encore très gentil car j'ai entendu beaucoup d'incantations, "avoir une logique différente", "avoir une ambition plus haute" mais, en dehors de ces deux propositions, je n'ai jamais entendu dire quelle était cette autre logique et quelle était cette autre ambition plus grande. Je vais essayer de rappeler simplement quelle est la nôtre.

Notre Communauté urbaine se trouve à l'intérieur d'une métropole plus importante et, de ce point de vue, monsieur Barthelémy n'avait pas tort tout à l'heure, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, très largement, les problèmes se posent non plus simplement au niveau de la communauté urbaine de Lyon mais se trouvent au niveau de l'aire métropolitaine et c'est effectivement en prenant en compte cette aire métropolitaine que nous devons juger l'ensemble de nos projets.

Aujourd'hui, qu'est-ce qui s'est passé dans l'évolution de notre agglomération ?

Premièrement, un centre d'agglomération, un ouest lyonnais qui se développait, riche et puissant, une première couronne, la couronne "est", qui était en train de se marginaliser ; et, de plus en plus loin, une deuxième et une troisième couronnes qui étaient en train de se développer de manière considérable et qui demain auraient fait que l'on atteigne un modèle de développement de style Ile de France, c'est-à-dire par étalement continu.

Qu'est ce que nous essayons de faire aujourd'hui par l'articulation de toute une série de politiques ?

Premièrement, nous profitons de la chance que nous avons d'avoir, au cœur même de la ville et sur la première couronne, une série de terrains disponibles de manière à pouvoir faire en sorte de revitaliser ou de pousser le dynamisme de l'ensemble du cœur de l'agglomération. C'est comme cela que nous développons un certain nombre de grands projets, à la fois sur le cœur de l'agglomération et sur la première couronne où les territoires sont disponibles.

Sur le Confluent, nous allons jeudi choisir les trois promoteurs qui vont construire 75 000 mètres carrés de logements et de bureaux. C'est-à-dire qu'après le pôle de loisirs, après la mise en place du tramway -nous poserons le dernier rail en fin de semaine également-, c'est une autre partie du Confluent qui est aujourd'hui en train de s'aménager et dont vous verrez la réponse jeudi prochain.

Nous faisons sur le troisième arrondissement la confortation de l'ensemble de la Part-Dieu et ceux qui peuvent passer sur le boulevard Vivier-Merle voient effectivement que nous sommes en train de terminer, depuis la ZAC Thiers jusqu'à la Manufacture des tabacs.

Sur le cinquième arrondissement, on ne vous a peut-être pas expliqué les détails mais effectivement l'Antiquaille va bouger ; elle va bouger assez vite. Alors, monsieur Chapas, je demanderai que, dans une prochaine réunion de la commission d'urbanisme, on puisse expliquer ce qui va se passer sur l'Antiquaille dans les prochaines années. Pour Debrousse, c'est encore un peu tôt mais nous sommes en train d'y travailler et je rencontrai la directrice de l'APAI de Paris la semaine dernière pour travailler sur le futur projet de Debrousse.

Dans le sixième arrondissement, la Cité internationale est aujourd'hui en train de se terminer.

Si l'on prend la première couronne de la banlieue, le Carré de Soie est lancé. Bernard Rivalta annonçait, en ce qui concerne les transports en commun, sur le prolongement du Carré de Soie, un an d'avance par rapport à ce que nous pensions au départ. Le Carré de soie est en train de se développer. A Vénissieux, nous sommes en train de lancer "les Puisoz". Sur Vénissieux et Saint Priest, nous sommes en train de lancer l'ensemble de Renault Trucks.

Bref, nous redonnons de l'espace ; alors qu'aujourd'hui il y a à la fois pénurie au niveau de développement économique, de la demande de logement, nous redonnons un nouveau souffle à l'agglomération.

Deuxième point, quand je disais qu'il fallait réfléchir au niveau métropolitain, nous sommes en train de mettre en place avec la Région, avec la SNCF, avec le Sytral, et nous y associerons les différents conseils généraux, un schéma d'orientation qui permettra de définir les projets de transports en commun, non plus simplement à l'échelle du cœur de l'agglomération mais à l'échelle métropolitaine ; et c'est un des éléments -je l'ai toujours dit- qui ont fait que, dans le concours qui avait lieu entre la RATP et Kéolis, Kéolis, filiale de la SNCF, avait eu notre préférence, pour des motifs financiers bien sûr mais aussi pour celle-ci. Si monsieur Farandoux, ancien directeur régional de la SNCF, devient demain directeur de Kéolis, cela veut dire qu'il y aura une interpénétration entre les réseaux et une capacité de travail qui sera effectivement démultipliée et que nous allons construire un grand schéma de l'aire urbaine, ce qui évitera que des centaines de milliers de voitures pénètrent dans notre agglomération.

Le tout a une cohérence. Si vous prenez notre politique de stationnement, elle est mise en place parce qu'au cœur même de la ville de Lyon cette fois-ci, pénètrent chaque jour 400 000 voitures. Il y a aujourd'hui sur voirie 100 000 places de stationnement. Donc qu'est-ce que nous essayons de faire ? D'arrêter la circulation en amont :

- en développant les transports en commun ;

- en construisant un certain nombres de parkings-relais et, dans le plan de mandat du Sytral, 2 000 places sont prévues,

- en construisant des parkings, c'est vrai, au cœur de l'agglomération mais plutôt sur la première périphérie pour une raison simple : aujourd'hui, dans l'hypercœur de Lyon, il rentre chaque jour 200 000 voitures. Si effectivement nous creusions davantage de parkings dans l'hypercentre, à ce moment-là, il est clair que ce ne serait plus 200 000 mais 250 000, 300 000 et que nous aboutirions à une véritable thrombose.

Or, il n'y a plus aucune ville moderne qui effectivement, ait un hypercentre qui ne soit pas un hypercentre aéré et qui ne fasse pas que la place soit donnée au piétons, que la place soit donnée aux modes doux, que la place soit donnée aux espaces verts. Allez voir l'ensemble des grandes villes européennes et je veux bien payer un ticket de voyage à un représentant de chaque groupe pour qu'il aille voir six ou sept grandes villes européennes et il verra effectivement comment se fait l'aménagement de ces grandes villes et comment est aménagé leur cœur. Peut-être, à ce moment-là, changeront-ils d'orientation sur la façon dont s'aménagent aujourd'hui les grandes villes européennes.

Troisièmement, sur le plan économique, il ne se trouve pas un jour où il n'y ait pas un investisseur nouveau qui ne veuille venir sur Lyon. Si effectivement aujourd'hui se construisent des immeubles dans le quartier de la Part-Dieu, si aujourd'hui le quartier du biopôle de Gerland se développe comme il est en train de se développer, si le technopôle de la Porte des Alpes est en train progressivement de se remplir, si nous pouvons lancer le Bioparc, c'est parce que Lyon est devenue une ville attractive, une ville économiquement attractive ; attractive plus seulement en France, la preuve d'ailleurs : 70 % -je le répète- des investissements sont aujourd'hui des investissements européens pour construire dans l'agglomération lyonnaise et pour investir dans l'agglomération lyonnaise.

Quatrième point, ce que nous allons lancer sur l'Agenda 21 et qui est extrêmement complémentaire des politiques que l'on vient de lancer pour toute la zone périurbaine concernant le développement et le maintien de l'agriculture. Tout ceci est fait pour que nous n'ayons pas le modèle, le contre-modèle de l'Ile de Fance que j'ai cité tout à l'heure mais pour qu'il y ait une organisation métropolitaine avec un cœur, avec des villes secondaires, avec une liaison d'ailleurs avec notre voisine Saint Etienne -nous sommes en train d'y travailler avec monsieur Thiollière-, de manière à ce que l'on ait une véritable organisation stratégiquement pensée de l'ensemble métropolitain.

Voilà ce que nous sommes en train de faire, budget après budget, sans d'ailleurs avoir une espèce de fixité. Si des occasions nouvelles se présentent, nous les saisissons. Lorsque, par exemple, la SNCF nous a proposé d'implanter l'ensemble des ateliers de réparation des TGV de l'ensemble de la zone "est", nous avons bien évidemment accepté cette proposition. Lorsque Blinrest, par exemple, nous demande de pouvoir concentrer un certain nombre de ses activités à Lyon, nous acceptons cette proposition. Cela veut dire que nous sommes prêts à injecter un certain nombre de crédits nouveaux, à changer notre plan de mandat en fonction des opportunités mais encore convient-il d'avoir quelques lignes directrices et faire en sorte qu'ensemble nous remplissions les buts que nous nous sommes fixés.

Je crois que, par rapport à ce que vous disiez, nous essayons de faire que cette politique puisse concerner l'ensemble des territoires. Tout à l'heure, monsieur Reppelin parlait des projets, six cents projets, que nous avons tous recensés commune par commune, sur lesquels nous regardons aujourd'hui quel est leur point d'exécution, où nous essayons -les maires le savent- de faire régulièrement un point pour regarder ce qui peut prendre du retard, ce à quoi il convient de redonner une impulsion et ce qui reste à réaliser.

Voilà la façon dont nous gérons cette collectivité, à la fois avec une volonté stratégique forte mais en même temps en tenant compte -comme le disait monsieur Darne- que nous sommes une intercommunalité et que nous avons plus de visions communes que nous n'avons d'intérêts contradictoires.

Vous savez, quand on regarde les grandes villes en Europe, je crois qu'elles se développent toutes à une vitesse extraordinaire et que si nous passons notre temps dans une opposition stérile qui ferait que pendant six ans, parce que tel point doit se développer dans tel territoire qui n'est pas de la même couleur partisane que vous, à ce moment-là, on bloquerait le développement de l'agglomération.

De ce point de vue, si vous pouvez nous donner un petit coup de main, j'appelle toutes les bonnes volontés pour participer de cet élan stratégique que, comme nous, vous souhaitez donner, pour avoir, toujours dans le domaine des transports, les 50 M€ qui ont été promis à Lyon. On vient d'accorder 20 M€ à Strasbourg, 20 M€ à Bordeaux, je pense que c'est purement géographique et que, comme Lyon se situe entre Bordeaux et Strasbourg, la troisième ville à obtenir ce qui lui est dû, les 50 M€, sera obtenu dans les prochains mois.

Et il y a les choses qui ne coûtent même rien. Il suffit simplement d'un tout petit décret en Conseil d'Etat. Comme vous le savez, mes chers collègues, cela fait maintenant un an que nous avons trouvé un investisseur pour bâtir un nouveau MIN. Nous avons demandé, pour cela, de pouvoir avoir un décret pris par le ministre du Commerce de manière à modifier à la marge la législation. Dans un Etat qu'on nous dit tellement volontariste d'un point de vue économique, si on pouvait ne pas attendre trois ans pour avoir ce décret pris en Conseil d'Etat, cela serait bien pour le dynamisme de l'agglomération.

Chers collègues, merci. Nous allons passer maintenant au vote du budget principal. Je vous propose un vote nominatif. Ensuite, sur les autres budgets, nous pourrons voter, je pense, à main levée :

(Voir annexe 2 page 67).

Le budget principal est adopté.

Nous passons aux budgets annexes :

* des eaux - même vote que pour le budget principal, sauf abstention de M. Joly.

Adopté.

* de l'assainissement - même vote que pour le budget principal.

Adopté.

* des opérations d'urbanisme en régie directe - même vote que pour le budget principal.

Adopté.

* du restaurant communautaire - même vote que pour le budget principal

Adopté

Rapporteur : M. le vice-président Darne.

N° 2004-2313 - déplacements et urbanisme - Extension du palais des congrès à la Cité internationale - Cession de volumes réalisés en infrastructure par la Communauté urbaine à la SEM de la Cité internationale pour cession ultérieure aux constructeurs des opérations privées réalisées en superstructure - Direction générale - Direction des grands projets -

---

M. LE PRÉSIDENT : Madame Nachury a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2004-2313. Madame Nachury, vous avez la parole.

Mme NACHURY, rapporteur : Monsieur le président, le Grand Lyon assure la maîtrise d'ouvrage de l'extension de la fonction congrès à la Cité internationale. Il a réalisé le gros œuvre de l'ensemble de l'infrastructure dans laquelle un certain nombre de volumes est destiné aux preneurs de programmes privés en superstructure. La commission urbanisme a donné un avis favorable pour la modification de l'état descriptif de division en volume et pour la vente en état futur d'achèvement des volumes en infrastructure.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Les Verts, monsieur Tête.

M. TÊTE : Monsieur le président, mes chers collègues, sur ce dossier de la Cité internationale, nous avons une interrogation et une prise de position.

Notre interrogation se limite au texte de votre rapport puisque l'on s'aperçoit que la cession des différents lots, qui sont au nombre de trois, fait apparaître des différences de prix au mètre carré qui varient du simple au double sans que les explications elles-mêmes apparaissent dans le rapport. Nous avons interrogé l'exécutif qui nous promet, pour l'instant, une note technique pour nous permettre de trouver l'explication de ce delta assez significatif. Nous attendrons beaucoup d'attention cette note technique.

Ma deuxième remarque, comme mon groupe s'abstient sur le dossier de la Cité internationale, il confirmera avec fermeté ce vote.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien, donc vous voulez attendre la note technique peut-être ?

Mme NACHURY : On ne vend pas des droits à construire mais simplement du béton et des réseaux et, forcément, il n'y en a pas la même quantité en fonction des volumes concernés.

M. LE PRÉSIDENT : On vous donnera l'ensemble des volumes des tuyaux, de béton. Monsieur Braillard, vous vous connaissez en béton ?

M. BRAILLARD : Un peu, monsieur le président, et excusez mon propos, cela semble un peu polémique, je n'en ai pas l'habitude, mais je voulais dire que l'on vient de vivre un moment important puisqu'une très large majorité s'est dégagée pour voter votre budget et qu'il ne fait que confirmer les budgets des années précédentes où une très large majorité s'est aussi dégagée.

Je dois dire que j'ai été gêné par l'intervention de notre collègue Tête, lorsqu'il dit : "J'ai demandé à l'exécutif une réponse" parce qu'il me semble aujourd'hui difficile -et en dehors des aspects de personne- de présider une SEM, que ce soit la Cité internationale ou Lyon Parc Auto, et de voter contre le budget de la Communauté. Je pense qu'il y a un exercice de style qui apparaît de plus en plus difficile à mener ; autant quand notre collègue François-Noël Buffet a démissionné de sa vice-présidence et vote contre le budget, il a démissionné de la commission d'urbanisme qu'il présidait, je trouve que cela devient un peu difficile d'être dans un camp et dans un autre.

C'était tout ce que j'avais à dire, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : C'est peut-être double salaire, il y avait des joueurs comme cela dans le temps. On donnera la réponse technique, je passe au vote :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : groupe Les Verts.

Adopté.

Rapporteur : Mme NACHURY.

N° 2004-2315 - déplacements et urbanisme - Rapport d'orientation - Bilan et stratégie d'intervention dans l'habitat privé ancien - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat -

---

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Polga a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-2315. Monsieur Polga, vous avez la parole.

M. le vice-président POLGA, rapporteur : Monsieur le président, je veux bien essayer d'être court mais c'est tout de même un sujet qui intéresse tout le monde -et je crois qu'il est évoqué, je dirai, en permanence- et qui concerne le bilan et la stratégie d'intervention dans l'habitat privé ancien. Le rapport propose une nouvelle stratégie d'intervention en faveur de la requalification de l'habitat privé ancien dans l'agglomération.

L'objectif essentiel du programme local de l'habitat est le maintien et le développement de la fonction sociale de ce parc, qui s'est avéré difficile à atteindre, il faut le souligner.

Les Opah ont permis des avancées significatives en volume de travaux et en nombre de logements subventionnés. Les opérations lancées ont intégré progressivement les orientations nouvelles et ont permis de dégager de nouvelles perspectives d'intervention comme la lutte contre la vacance, l'aide à la création de grands logements ou les diagnostics thermiques.

Ce constat, il faut le souligner, est partagé par nos partenaires, c'est-à-dire l'Etat à travers la direction départementale de l'Equipement, l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat et les principales communes de l'agglomération dont les villes de Lyon et Villeurbanne ainsi que les opérateurs professionnels.

Les montants budgétaires annuels qui seraient affectés par la Communauté urbaine à l'intervention dans l'habitat privé ancien varient entre 3,5 M€ et 4,2 M€ entre 2005 et 2007.

Il faut dire que nous avons engagé un travail de réflexion qui a été initié dans le cadre d'un partenariat de la conférence d'agglomération de l'habitat et qui nous a conduits à identifier plusieurs enjeux :

- d'abord, la difficulté du parc privé à assurer une fonction sociale ;

- ensuite, la dégradation de certains immeubles sensibles ;

- la difficulté à faire coïncider les Opah et la réalisation de projets urbains,

- l'existence de nombreux acteurs œuvrant dans le champ de l'habitat privé et la difficulté à articuler leurs initiatives ;

- le mal-confort qui concerne aussi bien l'obsolescence des logements construits massivement dans les années 60 que les logements plus anciens dont les premières réhabilitations nécessitent des reprises ;

- les cités ouvrières qui constituent également un patrimoine intéressant ;

- la valorisation du patrimoine architectural ;

- la maîtrise des charges d'énergie dans l'objectif de baisser le budget des ménages consacré au logement et de réduire l'émission des gaz à effet de serre.

Ceux-ci nous ont permis de faire quelques orientations possibles. On peut les classer en trois axes :

1° - L'orientation patrimoniale : cette première orientation vise à maintenir dans le marché les logements locatifs ou occupés par leur propriétaire. On peut dire que, de manière théorique, tous les propriétaires privés de logements de plus de quinze ans pourraient bénéficier de l'action, hormis en ce qui concerne l'action de valorisation du patrimoine architectural, pour les travaux engagés dans les parties privatives ou communes. On peut évaluer le nombre de résidences principales privées occupées par leur propriétaire ou par des locataires entre 300 000 et 350 000.

2° - L'orientation sociale, qui nous semble primordiale : les enjeux principaux de cette orientation consistent à traiter des situations sociales problématiques liées au logement et de maintenir une offre de logements privés et à loyers encadrés. Les opérations ne seront engagées que sur ce segment du parc qui est en réalité composé d'immeubles inconfortables, insalubres ou indignes. Une intervention de ce type permet de centrer l'action sur des situations peu nombreuses, de remettre sur le marché des logements qui n'offrent plus des conditions d'habitat acceptables.

3° - La troisième priorité que nous avons examinée concerne l'orientation environnementale. Les actions à caractère environnemental visent à maîtriser les charges, principalement de chauffage, à réduire l'émission des gaz à effet de serre et à lutter contre le bruit.

Pour cela, nous avons essayé de mettre en place quelques outils renouvelés. Fin 2002, l'Etat a renouvelé ses outils d'intervention en proposant les Opah classiques, si elles sont articulées avec des projets d'aménagement d'un quartier, des Opah de renouvellement urbain, des programmes d'intérêt général (PIG) pour des thématiques sociales ou techniques. Les principales innovations concernent la durée, c'est-à-dire qu'auparavant, pour les Opah classiques, c'était trois ans, actuellement c'est cinq ans maximum pour les Opah et non limité pour les PIG, c'est-à-dire que cela peut durer au-delà.

Nous proposons également de mettre en place une animation adaptée. Le rôle de l'animateur sera différencié en fonction des objectifs recherchés.

Pour les aides financières, dans les dernières Opah, le mode de calcul des subventions a été profondément modifié et, pour les propriétaires bailleurs, les collectivités locales complètent les aides de l'Anah de manière à atteindre un taux réel de subvention allant de 20 à 85 %. Pour les propriétaires occupants modestes, les aides accordées varient selon le niveau de ressources, calé sur le plafond d'octroi des prêts à l'accession sociale.

Enfin, pour répondre à des objectifs sociaux, une intervention à caractère social favoriserait deux types d'opérations : premièrement, produire des logements à loyers encadrés sans limite de territoire ni dans le temps ; ensuite, lancer des actions de lutte contre l'inconfort, l'insalubrité, le saturnisme.

A cette fin, on pourrait programmer plusieurs opérations, notamment un PIG maîtrise des loyers pour développer une offre de logement locatif privé à vocation sociale dans toute l'agglomération, une adaptation de la Mous saturnisme pour prendre en compte, outre les risques sanitaires, c'est-à-dire l'insalubrité, le plomb, ceux de péril et d'indécence, des PIG immeubles sensibles, une action de soutien aux associations qui tentent de capter le logement privé à des fins sociales.

Les opérations lancées pourraient être les suivantes : des Opah classiques pour agir dans des secteurs centraux qui concentrent un habitat inconfortable, une Opah aménagements urbains pour favoriser des actions de requalification de l'habitat, un PIG cités ouvrières pour engager une action de réhabilitation de cités ouvrières, un PIG valorisation du patrimoine, un PIG de lutte contre le bruit pour réduire les nuisances phoniques des secteurs exposés et un PIG amélioration du cadre de vie pour ravaler les façades.

Pour cela, bien sûr, il faut un cadrage budgétaire et le volume des moyens financiers à mobiliser pour ces actions dépend en réalité du rythme qui sera choisi pour engager ces nouvelles opérations. Il est proposé de conserver pour l'instant, pour l'ensemble des actions sur le parc privé, une stabilité des crédits qui varient entre 3,5 et 4,2 M€ par an, ce qui dégage, pour les actions nouvelles, une marge de l'ordre de 750 000 € en 2005, 1 200 000 € en 2006 et 1 550 000 € en 2007.

Il nous fallait aussi choisir un axe stratégique. Ayant exposé les objectifs et les moyens susceptibles d'être mobilisés, il est proposé ici d'effectuer un choix entre deux orientations stratégiques. Pendant l'élaboration de cette proposition, les membres de la Conférence d'agglomération de l'habitat se sont prononcés en faveur de l'orientation sociale. Toutefois, il est apparu intéressant de compléter cette orientation sociale prioritaire par quelques actions relevant de la valorisation du patrimoine architectural, principalement dans le périmètre Unesco.

Je vous fais grâce du tableau et des programmes prévus.

L'avis de la commission favorable a été pris à l'unanimité pour dire qu'il fallait accepter la proposition de privilégier à l'avenir des opérations à objectifs sociaux, de valider la programmation 2005 qui sera proposée à l'Etat et aux communes, enfin d'approuver la participation de la Communauté urbaine à l'action de valorisation du patrimoine architectural mise en œuvre par la ville de Lyon sur le site historique du Vieux Lyon.

Voilà, monsieur le président, pour ce rapport peut-être un peu long mais important.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Chaque groupe a deux minutes maintenant. Nous commençons par le groupe GAEC.

M. FOURNEL : Monsieur le président, chers collègues, je crois que ce rapport est important, d'abord par le constat et le diagnostic qu'il fait sur la fin d'une époque où les Opah avaient permis effectivement d'apporter une contribution importante au logement social de fait. Aujourd'hui, nous constatons à la fois la diminution forte de logements restant à réhabiliter, une augmentation forte des déconventionnements et l'augmentation du prix des marchés qui s'accélère. Tout cela fait qu'aujourd'hui, le point principal est sans doute moins l'ensemble des mesures techniques qui ont été développées par le vice-président mais

bien un effort sans précédent à faire sur le logement social diffus dans le secteur ancien afin de maintenir une mixité qui fait partie de nos objectifs d'équilibre de l'agglomération et de la ville. Voilà, monsieur le président, chers collègues, ce que je voulais réaffirmer et je reste dans mes deux minutes.

M. LE PRÉSIDENT : Super ! Ensuite, deux minutes pour Les Verts.

Mme la vice-présidente VESSILLER : Merci. Une intervention sensiblement dans le même sens.

Le rapport se veut un réajustement de la stratégie communautaire d'intervention sur l'habitat privé ancien. C'est en effet un enjeu important que de préserver un parc privé ancien à vocation sociale car le PLH nous a bien montré que la part de ce parc se réduisait d'année en année ; il est passé de 50 à 15 % en une dizaine d'années. L'intervention publique est donc nécessaire et la délibération qui nous est proposée s'inscrit bien dans nos objectifs de permettre l'accès au logement à tous, y compris et surtout pour les personnes à revenus modestes, que ce soit dans le parc privé avec cette délibération ou dans le parc public comme nous l'avons décidé de manière très volontariste avec notre délibération sur la politique foncière en juillet dernier.

Parmi les propositions très intéressantes contenues dans le rapport, nous saluons notamment l'intégration des objectifs relevant du développement durable, par exemple la maîtrise des charges en matière d'énergie ou de l'émission de gaz à effet de serre -comme l'a rappelé monsieur le vice-président Polga- ou encore l'aménagement de locaux pour le tri sélectif et les déplacements doux, aux côtés des objectifs patrimoniaux.

En revanche, les montants budgétaires ne nous paraissent peut-être pas à la hauteur des intentions et nous souhaitons donc aller plus loin dans l'avenir. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Vessiller. Le groupe Union pour la Communauté.

Mme BARGOIN : Monsieur le président, concernant ce dossier, on ne peut être que d'accord sur les orientations que vous avez prises, tant en ce qui concerne l'orientation patrimoniale, l'orientation sociale ou environnementale. Cette politique de réhabilitation permettra en effet d'intervenir sur les dents creuses résiduelles des Opah, de maintenir et de restaurer une véritable mixité sociale et, d'une façon naturelle enfin, sur le long terme, cette réhabilitation permettra également d'agir sur les points durs de l'habitat ancien et de faire évoluer l'offre vers une meilleure et une réelle mixité.

En revanche, on peut tout de même se poser la question du budget alloué pour cette opération, compte tenu du nombre de logements à réhabiliter évalué entre 300 et 350 000 logements et surtout parce qu'il est difficile de faire une estimation des coûts dans la réhabilitation de l'ancien puisque se cumulent la restauration du gros œuvre, la mise en conformité et le réaménageaient des intérieurs. Mais, comme cela a été dit au cours du débat budgétaire, on pense que ce dossier habitat n'occupe pas la place qu'il devrait occuper au sein de ce budget.

Nous souhaitons attirer également votre attention pour qu'il y ait une très grande vigilance sur le fonctionnement de toutes les structures intermédiaires et notamment des associations intermédiaires car l'essentiel de ce budget doit aller à la réhabilitation.

Mais, parce que ce dossier fait partie des politiques fortes du logement que nous préconisons, nous le voterons.

M. LE PRÉSIDENT : Vous avez fait un petit lapsus qui traduit à mes yeux pourquoi je manque d'ambition : vous avez dit qu'il s'agissait de réhabiliter 350 000 logements mais non, c'est simplement 5 300.

Mme BARGOIN : L'estimation était entre 300 et 350 000 logements anciens sur l'agglomération.

M. LE PRÉSIDENT : Evidemment, si vous voulez qu'on en réhabilite 350 000, effectivement, cela va prendre un peu de temps ! Le groupe Union pour un mouvement populaire.

M. FORISSIER : Merci, monsieur le président. Vous nous proposez, si nous nous référons à l'objet du projet de délibération, un rapport d'orientation en vue d'une intervention dans l'habitat privé et ancien pour l'aider à sa requalification. Certes, et compte tenu de nos orientations politiques, vous vous doutez que nous ne pouvons que souscrire à la mise en place de dispositifs incitatifs à cette requalification.

Néanmoins, sur la forme, ce rapport n'est pas sans susciter des interrogations.

Tout d'abord, vous faites état de bilans. Or, lorsque certains membres de mon groupe souhaitaient avoir des bilans sur des opérations précises, ils n'ont jamais pu les obtenir. Je ne citerai que l'exemple du site historique du Vieux Lyon : y a-t-il eu un bilan ? Par ailleurs, s'est-on posé la question de l'échec de certaines Opah et dans quels secteurs ? On aimerait avoir des précisions à ce sujet.

Vous nous déroulez un catalogue d'orientations et d'outils opératoires qui ressemblent plus, dans la présentation, à un galimatias et vous nous demandez de valider la programmation 2005 qui sera proposée à l'Etat et aux communes.

Or, si on se réfère aux opérations, nous pouvons noter que des accords ont déjà dû être trouvés avec les villes de Lyon, Villeurbanne, Oullins, Saint Priest, Vénissieux. L'essentiel des crédits allant à Lyon et à Villeurbanne, comme d'habitude, on a l'impression que l'idée de l'agglomération s'arrête à ces villes. Qu'en est-il des autres communes de l'agglomération et de votre engagement, monsieur le président, d'une répartition de 60 % à la ville centre et 40 % aux villes périphériques ? Dans bon nombre de communes, aucune démarche des services présentant ce dispositif n'a été réalisée. La périphérie s'arrêterait-elle à Villeurbanne dans l'est lyonnais ? A titre subsidiaire -ce qui n'est pas l'objet de ce rapport- on peut s'interroger sur la politique d'attribution des logements sociaux au Grand Lyon. Nous y reviendrons au moment des débats plus généraux sur le plan local de l'habitat.

Nous nous demandons si ce rapport part d'une volonté de revalorisation du parc privé ancien ou est dicté par une volonté de conquête purement électorale. Si c'est bien là votre intention, elle est lourdement critiquable, d'autant que la problématique de logement que vous ne manquez pas de nous rappeler lors des grands exposés au sujet de l'élaboration du nouveau programme local de l'habitat devrait nous amener à travailler ensemble dans un climat de confiance.

C'est pourquoi, monsieur le président, il est dommage que ce rapport manque de transparence quant à la démarche que la Communauté urbaine entend mettre en place sur l'agglomération en vue d'obtenir des financements d'Etat malgré l'importance des fonds dégagés par le plan de cohésion sociale auquel nous souscrivons.

En effet, nous devons souligner la politique volontariste entreprise par le Gouvernement qui vise à pallier les retards accumulés entre 97 et 2002 en matière de logements sociaux. Au cours des douze derniers mois, les chiffres ont atteint un niveau sans précédent depuis vingt ans avec la construction de 340 000 logements et 425 000 demandes de permis de construire accordées.

Les efforts vont être poursuivis pour remédier à la crise du logement social que connaît la France. Le plan de cohésion sociale et le volet logement du projet de loi de programmation de cohésion sociale s'inscrivent dans cette démarche et trouvent leur traduction financière dans le budget du logement de l'Etat. L'effort du Gouvernement porte aussi sur l'accession sociale à la propriété avec la réforme du dispositif du prêt à taux zéro. Le parc privé est également mobilisé pour développer l'offre de logements à loyers modérés et les barèmes des aides à la personne seront revalorisées. Avec ce programme, il faut rappeler l'effort global de l'Etat en faveur de la politique de la ville qui s'élève à 6,4 milliard d'euros, soit une augmentation de 6,7 % par rapport à 2004, avec une priorité sur le programme rénovation urbaine.

Tout est mis en œuvre par l'Etat pour un véritable programme : équité sociale et territoriale et soutien, c'est pourquoi nous adhérons à la mise en œuvre de ce plan de cohésion sociale. Mais il n'est pas question, en revanche, de vous donner un chèque en blanc car nous avons la préoccupation de ne pas revenir aux erreurs du passé et dont nous payons aujourd'hui tout le coût et aussi du fait de manque de transparence de notre démarche, nous nous abstiendrons sur ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe UDF.

Mme BERTRIX : Monsieur le président, la requalification de l'habitat privé ancien dans l'agglomération est une vraie nécessité pour répondre aux demandes toujours plus importantes de logements sociaux sur des territoires communautaires. En effet, on constate une véritable pénurie de logements sociaux dans l'agglomération lyonnaise ; trouver un logement adapté et abordable en zone urbaine devient un vrai tour de force tant les prix de l'immobilier flambent depuis cinq ans et l'offre s'est raréfiée.

Le logement social était le plus touché par l'augmentation du foncier et des coûts de construction. J'espère que la réhabilitation de l'habitat ancien nous permettra entre autres d'apporter une réponse aux demandes de logements de personnes défavorisées dont les besoins sont importants et l'offre toujours insuffisante. L'habitat ancien apportera ainsi cette pierre à la politique de logement social de répondre au plus vite à une situation devenue critique. N'oublions pas qu'une répartition géographique équilibrée du logement social sur le territoire communautaire est indispensable à toute fin d'éviter les ghettos.

De même, une politique active d'acquisition foncière doit être menée sur le moyen et le long terme dans l'achat d'immeubles anciens, et ceci dans chaque commune de l'agglomération. Sur le plan législatif et réglementaire, les collectivités disposent d'outils juridiques qu'elles pourraient mieux utiliser si des zones d'aménagement différé étaient remises en place.

Nous ne sommes donc pas opposés aux orientations patrimoniales et sociales qui sont proposés pour les logements anciens, en mettant en garde sur l'évolution rapide des demandeurs dont une partie est liée aux démolitions des logements sociaux existants dont il faut reloger les habitants. Restons également vigilants à bien adapter les logements aux besoins, aux besoins des personnes âgées seules par exemple, qui disposent assez souvent de grands logements alors qu'un plus petit leur conviendrait et que le grand pourrait répondre aux besoins d'une famille. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : groupe Union pour un mouvement populaire.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président POLGA.

N° 2004-2316 - déplacements et urbanisme - Charbonnières les Bains - Dardilly - Ecully - Francheville - La Tour de Salvagny - Tassin la Demi Lune - Gares de l'ouest lyonnais - Aménagement - Etudes préliminaires - Convention relative au financement de ces études avec la région Rhône-Alpes - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission déplacements -

---

M. LE PRÉSIDENT : Madame Frieh a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2004-2316. Madame Frieh, vous avez la parole.

Mme FRIEH, rapporteur : Merci, monsieur le président. Il s'agit, dans ce projet de délibération, de lancer les études préliminaires pour l'aménagement des gares de l'ouest lyonnais et de vous autoriser à signer la convention relative aux financements de ces études avec la Région. Cette délibération est très importante car elle relance la politique de déplacements ferroviaires dans l'ouest lyonnais qui, comme vous le savez, est au bord de l'asphyxie au niveau des transports. Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe GAEC.

M. BENARBIA : Je vous remercie, monsieur le président, mais j'interviendrai globalement sur les trois délibérations parce que cela permettra de réduire mon temps d'intervention et de rendre notre estimé président plus vite à sa famille ce soir.

Je veux simplement manifester de manière chaleureuse l'intérêt du groupe GAEC pour les projets développés dans cette délibération. Il y a quelques mois, je vous avais fait part de mon impatience de voir se concrétiser la halte ferroviaire, place Jean Macé. Notre volonté est la même pour ces autres propositions qui contribueront à l'amélioration de l'offre des transports collectifs à l'ouest de notre agglomération et sur ses axes ferroviaires dont nous avons la chance de disposer encore. Par ailleurs, ces orientations sont inscrites dans le plan des déplacements urbains.

Cependant, au-delà de l'indispensable définition des infrastructures et des choix d'équipements techniques pour réaliser l'intermodalité souhaitée, il me semble qu'une étude complémentaire consacrée à la qualité des services à développer serait utile dès cette première étape.

J'apprécie le soin qui est apporté à la concertation avec, pour ce qui est de la halte Jean Macé, une réunion publique cette semaine. Pour l'essentiel, j'insiste sur l'intérêt de ces projets et sur l'importance de les voir menés à bien dans les meilleurs délais. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie, monsieur Benarbia, de l'intérêt porté à ma famille ;elle va toutefois continuer à patienter parce qu'après, je me rends à la Griffe lyonnaise à laquelle m'attendent 700 Lyonnais, donc une grande famille.

Ensuite, le groupe UDF, s'il veut bien avoir le même souci pour ma grande famille lyonnaise !

M. UHLRICH : Si vous m'invitez ce soir, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Venez avec moi !

M. UHLRICH : Monsieur le président, mes chers collègues, je voudrais rappeler que si le développement résidentiel et économique du grand ouest lyonnais, particulièrement dynamique depuis une vingtaine d'années, est bénéfique à notre Communauté urbaine et à notre Département, il est également à la source de nombreux besoins de déplacements vers le cœur de l'agglomération, tant pour le transport des personnes que pour celui des marchandises.

Or, il est aisé de constater, preuves à l'appui, que ce développement n'a pas été accompagné d'une augmentation et d'une amélioration corrélées de l'offre de transports collectifs. C'est particulièrement vrai pour le transport ferroviaire dont l'offre repose sur un tronçon commun Saint Paul-Tassin, dévoyé ensuite entre trois branches entre Lozanne, Sain Bel et Brignais, offre dont l'attractivité reste faible en raison de son inadaptation à la demande des voyageurs en termes de tarification, de cadencement, de continuité avec les transports du Grand Lyon, de confort et de sécurité à l'intérieur des trains, de qualité d'accueil dans les gares et les halls, de possibilités de stationnement à proximité. Tout cela concourt à un fort usage des véhicules individuels, dont les nombreux effets négatifs sur la santé et la qualité de vie des personnes n'ont pas besoin d'être exposés ce soir. Je passe également sous silence les coûts écologiques et économiques induits.

C'est à ces titres d'ailleurs qu'il peut être remarqué, en écho à certains élus et associations, que le PDU n'a pas accordé à ce territoire toute l'importance qu'il mérite. Roland Crimier, maire de Saint Genis Laval, l'avait fort justement souligné dans de son intervention lors du lébat sur le PDU en souhaitant une prise en compte de l'ensemble des modes de déplacements dans tout l'ouest lyonnais.

Ceci étant dit, il importe de garder en mémoire que le rapport présenté ce soir porte uniquement sur la participation financière de la Communauté urbaine, sous forme d'une subvention plafonnée à 22 500 €, à la réalisation des études préliminaires pour l'aménagement extérieur des gares des communes de l'ouest lyonnais dont celles du Grand Lyon. Je souhaite que ces études soient, comme il est suggéré dans le rapport, orientées par une véritable prise en considération d'une double nécessité d'une intégration fonctionnelle et esthétique, respectueuse de l'identité des communes concernées et du Grand Lyon. Je souhaite également que ces études soient suivies sans perte de temps de la réalisation effective des travaux. En cela, l'objectif d'une réalisation d'ici fin 2008 pour les gares des communes du Grand Lyon me paraît tout à la fois raisonnable, nécessaire et ambitieux.

Cet engagement du Grand Lyon doit s'inscrire dans celui de la Région, du Conseil général et du Sytral pour développer une véritable alternative à l'usage de la voiture individuelle. Les transports ferroviaires représentent un des principaux moyens de déplacement pour faire baisser la circulation automobile en périphérie et au cœur de l'agglomération. C'est une évidence pour l'ouest lyonnais dont les infrastructures ferroviaires existantes, bien qu'inadaptés et insuffisantes car anciennes, constituent un atout pour une remise à niveau rapide et à moindres frais.

La préparation de l'avenir commande déjà et imposera inévitablement d'inscrire toutes les réflexions relatives à l'organisation et à l'aménagement des territoires dans le cadre plus global de plans et de schémas de déplacements urbains et d'urbanisation à la maille de la région urbaine de Lyon. A ce titre, il conviendrait également de traiter les gares du sud-ouest lyonnais non citées dans le rapport comme Chaponost, Saint Genis Laval, Pierre Bénite ou la future gare d'Irigny à Yvours.

C'est donc un avis favorable, monsieur le président, à la demande de subvention présentée ce soir que j'exprime au nom du groupe UDF et apparentés en rappelant deux nécessités :

- celle de prendre en compte les communes concernées dans les études,

- celle de veiller à un pilotage coordonné du dossier.

L'aménagement des espaces extérieurs des gares sans une amélioration concomitante et significative de la qualité de la desserte, du confort et de la sécurité dans les trains et dans les gares, des continuités tarifaires et fonctionnelles entre les transports de la SNCF et ceux de l'agglomération seraient de l'argent dépensé sans pertinence globale.

M. LE PRÉSIDENT : Je partage votre avis. Le groupe Synergies.

Mme VULLIEN : Monsieur le président, mes chers collègues, nous n'avons demandé qu'une minute car nous ne voulons pas lancer le débat sur les déplacements ferrés ce soir et j'adhère absolument à ce qu'ont dit mes collègues précédents et notamment monsieur le maire d'Ecully.

Je suis le maire de Dardilly, commune sur laquelle il y a deux gares et cela fait maintenant plus de neuf ans que je participe au comité de pilotage de l'ouest lyonnais. Je voudrais simplement dire que nous nous réjouissons de voir enfin les études lancées mais je me réjouis modérément quand je vois que les espaces extérieurs, les études et l'opération débuteront en 2007 et se poursuivront jusqu'en 2011. Comme, depuis maintenant neuf ans, j'ai vu le décalage à chaque fois de l'horizon, à chaque fois que je reviens dans un comité de pilotage les élus changent, les techniciens changent et j'ai l'impression qu'il n'y a plus que moi qui me souviens, que cela fait neuf ans qu'on dit la même chose simplement en disant que l'horizon est 2004-2005-2006-2007 et quand je vois maintenant 2011 dans les dossiers, je ne peux que me réjouir avec une très grande prudence.

Je compte sur vous, monsieur le président, pour rappeler à la Région que tout cela, c'est très bien mais qu'il faut que les trains roulent. J'ai sur mon bureau des pétitions de parents de scolaires qui arrivent régulièrement en retard parce qu'une fois, ce sont les feuilles mortes sur la voie, une fois c'est le gars qui ne s'est pas réveillé, une fois on a oublié de remettre du fuel -j'en passe et des meilleures-. Je voudrais vraiment qu'il y ait un véritable travail et pas seulement des bonnes intentions.

M. le vice-président MALAVAL : Je voudrais répondre à mes collègues parce que j'ai rencontré vendredi dernier le premier vice-président du Conseil régional, monsieur Bernard Soulage, qui m'a assuré que le dossier qui était en place il y a un an serait repris et la première réunion du comité de pilotage aura

lieu le 20 janvier 2005. Je vois mon ami Max Vincent qui tourne en rond mais il ne faut pas tourner en rond, mon cher collègue, j'ai toute confiance en mon collègue Bernard Soulage et notre collègue madame Vullien est encore jeune !

M. LE PRÉSIDENT : Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme FRIEH.

N° 2004-2324 - déplacements et urbanisme - Oullins - Secteur de la Gare - Projet de pôle multimodal - Demande de subvention régionale - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission déplacements -

N° 2004-2325 - déplacements et urbanisme - Vénissieux - Projet de pôle multimodal - Secteur de la gare - Demande de subvention régionale - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission déplacements -

---

M. LE PRÉSIDENT : Madame Frieh a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2004-2324 et 2004-2325. Madame Frieh, vous avez la parole.

Mme FRIEH, rapporteur : Monsieur le président, ce sont deux délibérations sur lesquelles on peut délibérer en commun et qui concernent les projets de pôle multimodal, le premier autour de la gare d'Oullins et le second autour de la gare de Vénissieux. Ces délibérations sont très importantes pour ces deux secteurs et plus spécialement pour la commune d'Oullins avec l'arrivée prochaine -que nous espérons prochaine- du métro, ce qui permettra de faire un parc multimodal qui reliera à la fois les transports ferroviaires et les transports urbains. Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Les Verts.

Mme la vice-présidente VESSILLER : Monsieur le président, une intervention courte qui porte sur la délibération d'Oullins.

Si nous sommes favorables au développement des pôles d'échanges pour limiter la circulation et inciter au report modal sur le train ou les transports urbains, nous pensons que ce projet de pôle à Oullins est situé dans une partie de l'agglomération où il entraînera une augmentation de la circulation automobile venant de l'extérieur de l'agglomération alors qu'il faut arrêter les voitures plus en amont pour éviter qu'elles rentrent en ville. Par ailleurs, le projet de métro à Oullins ne nous paraît pas prioritaire par rapport à des projets de trains périurbains ou de transports urbains de surface.

En conséquence, nous nous abstiendrons sur ce rapport. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Vous voyez, monsieur Buffet, quand on n'est plus dans la majorité, après…! Le groupe Union pour la Communauté.

Mme ISAAC-SIBILLE : Monsieur le président, mes chers collègues, cette intervention concerne en effet les deux rapports numéros 2004-2324 et 2004-2325 parce que le dossier relatif à la gare d'Oullins va bien au-delà d'une simple demande de fonds à la collectivité régionale. Mis en perspective avec notre récent débat quant à la halte Jean Macé et -je l'espère bientôt, monsieur le président, je compte sur vous- avec la place centrale que doit occuper la gare Saint Paul pour relier l'ouest et le sud-ouest, nous voyons se dessiner un dossier complexe concernant le schéma de transports de l'agglomération à moyen terme.

Aussi, monsieur le président, notre groupe souhaite-t-il que, sur un tel sujet, nous puissions avoir un débat de fond car il ne s'agit pas de raisonner à courte échéance et avec les méthodes que nous connaissons. En effet, toute la difficulté du problème réside dans le fait que nous devons nous projeter dans le futur et imaginer aujourd'hui ce que sera Lyon demain. Il faut pour cela prendre en compte des variables aussi diverses que l'étendue de la zone d'influence lyonnaise, les attentes de la population, les avancées réalisées par les transports et l'attrait de la ville de Lyon que vous ne nierez pas, n'est-ce pas, monsieur le président ? Que l'on me comprenne bien, il ne s'agit pas ici de critiquer le fond du dossier qui nous est présenté mais de souligner le besoin crucial de vision à long terme que doit avoir notre collectivité.

Encouragés par la raréfaction de l'offre de logements sociaux ou non et son prix croissant à l'intérieur même de Lyon, les habitants de notre agglomération s'orientent de plus en plus vers la première, la deuxième couronne et repoussent toujours plus loin les limites de la sphère d'attraction de la ville de Lyon. A preuve le nombre de villes de plus en plus importantes qui mettent Lyon après leur nom de ville. Dans le même temps, les transports cessent de se densifier et permettent de parcourir un nombre de kilomètres toujours plus grand pour une durée égale, ce dont nous nous félicitons. Enfin, une recherche d'une meilleure qualité de vie plus aérée contribue à favoriser l'extension de la très grande agglomération lyonnaise.

Face à un tel sujet, nous ne pouvons nous résoudre, monsieur le président, à voter isolément des rapports sans prendre en amont le temps de dessiner les contours des modes de déplacements de l'agglomération que nous souhaitons pour les années à venir. Il est vrai, monsieur le président, que pour l'aménagement de la gare Saint Paul, une création de lignes au nord, nord-ouest et sud-ouest, je l'attends depuis 1987 ; et pourtant, je suis intervenue de nombreuses fois, vous le savez.

Pour notre part, nous pensons que le développement de Lyon en dehors de ses murs ne peut se faire qu'après une densification des transports intra-muros. En effet, les non-lyonnais qui travaillent à Lyon doivent pouvoir se dispenser de véhicule personnel dans leurs déplacements à l'intérieur de la ville. J'ajoute qu'il faudra veiller à ce que les transports en commun aient un site propre et n'occupent tout de même pas toute la place disponible au sol, ce qui nécessitera d'enterrer le plus possible les réseaux.

De la même manière, ces transports doivent offrir des solutions de multimodalité aux voyageurs. Les non résidants doivent pouvoir accéder aux gares de desserte de la ville avec leur véhicule personnel et le laisser dans un endroit sûr, gardienné, et ce gratuitement. C'est pourquoi nous sommes très favorables à la mise en place de parkings-relais à proximité de l'ensemble des gares extérieures qui desservent la ville de Lyon. D'ailleurs, monsieur le président, nous sommes également favorables à la mise en œuvre de parkings-relais à l'intérieur même de la ville de Lyon, afin d'encourager les Lyonnais qui le souhaitent à laisser leur voiture à l'intérieur de ces parkings pour utiliser au

maximum les transports en commun. Il est aussi indispensable d'offrir des abonnements dégressifs pour les résidants qui laissent leur voiture dans les parkings et prennent les transports en commun.

Enfin, nous savons que le problème institutionnel est particulièrement complexe. En effet, il est nécessaire de dialoguer avec tous les partenaires différents : les collectivités, le SYTRAL, la SNCF.

En quelque sorte, monsieur le président, -et je termine-, au-delà de ce dossier, il convient d'envisager ce que sera demain le "RER lyonnais" de notre agglomération. Ce RER, nous le souhaitons efficace, convivial, pluriquotidien, ponctuel et sûr. Le Grand Lyon, par le biais de l'expérimentation mais également grâce à la notion de "collectivité territoriale chef de file", a les moyens de s'imposer comme une collectivité d'avant-garde sur cette question.

C'est de tout cela dont nous souhaitons pouvoir débattre et nous vous demandons, monsieur le président, de bien vouloir inscrire un débat sur ce thème dans une de nos prochaines séances. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : C'est exactement ce que je vous ai dit tout à l'heure. Monsieur Crimier.

M. CRIMIER : Merci. Monsieur le président et chers collègues, si ce dossier va dans le principe, dans le bon sens, de même que celui des études de travaux de l'ensemble des gares de l'ouest qui a fait l'objet d'une autre délibération, avec les compléments de mon collègue maire d'Ecully, la présente délibération appelle plusieurs remarques de ma part.

Bien entendu, je ne remets pas en cause l'aménagement du secteur de la gare auquel nous sommes favorables. Cependant, lors de l'adoption du PDU, les communes du Grand Lyon ont délibéré. Ainsi, non seulement Saint Genis Laval a-t-elle donné un avis favorable sur le PDU sous réserve que ses remarques soient prises en compte mais je suis également intervenu en séance du Conseil communautaire au nom du groupe UDF pour rappeler ses propositions que, dans sa réponse, madame Vullien s'était alors engagée à intégrer. Or, ce soir, ces remarques semblent avoir été totalement oubliées dans ces délibérations relatives au pôle multimodal d'Oullins.

Dans le PDU, nous souhaitions qu'une étude complémentaire préalable soit réalisée afin d'évaluer la possibilité d'une extension du métro ou tout autre moyen lourd (tram, trolleybus) jusqu'au centre hospitalier Lyon sud. En effet, le terminus d'un mode de transport lourd et d'une plate-forme multimodale serait tout à fait pertinent sur ce site des hôpitaux : d'une part, par rapport aux emprises foncières disponibles -et là, j'étais d'accord avec les remarques de madame Vessiller- ; je vous rappelle à ce sujet que les emprises du boulevard urbain ouest qui figurent encore sur le PLU sont disponibles, sont propriétés de la collectivité et mériteraient d'être étudiées pour les transports en commun. D'autre part parce qu'il est indispensable de desservir le centre hospitalier par une ligne forte de transports en commun qui fait aujourd'hui cruellement défaut.

Aussi, monsieur le président, si la présente, comme la précédente délibération, ne renvoie qu'à une étude, elle acte très clairement par son contenu le site d'Oullins comme site multimodal, et cela en oubliant les communes et les pôles tout aussi importants au-delà de ce secteur. Il y aurait nécessité de faire préciser que l'étude a pris en compte la desserte des hôpitaux. Nous vous demandons, monsieur le président, d'amender cette délibération afin que cette étude préliminaire tout de même conséquente, 90 000 €, soit élargie au principe de desserte du site des hôpitaux qui ne peut pas être indépendant de la desserte d'Oullins. La cohérence et l'avenir de l'agglomération dans les déplacements s'en trouveraient fortement renforcés. Je vous remercie, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Crimier. J'ai bien noté votre remarque. Monsieur le maire d'Oullins.

M. BUFFET : Je n'avais pas prévu d'intervenir mais il y a quelques provocations dans l'air ! Donc, je vais dire deux mots.

Premièrement, madame, il faut que vous sachiez que l'idée de prolonger la ligne B du métro n'est pas simplement une vue de l'esprit ; elle répond à une étude, une enquête ménages qui a été faite par le Sytral en 1999 et qui a conclu, pour répondre à la nécessité de desservir le sud-ouest de l'agglomération, de prolonger la ligne B du métro, seul moyen de transports en commun lourd adapté au terrain qu'il traverse.

Deuxièmement, si Oullins effectivement, autour de sa gare, peut bénéficier de l'organisation d'un pôle bimodal de manière à jouer un vrai rôle d'orientation des voyageurs soit sur la presqu'île, soit sur l'est lyonnais et la première couronne est de l'agglomération, il est évident que la finalité de cette ligne, c'est l'hôpital Lyon sud. Toute la cohérence du dispositif et de la desserte du sud-ouest de l'agglomération fait que cela ne fonctionne qu'avec le prolongement obligatoire à l'hôpital Lyon sud et c'est parce qu'on a ce prolongement à l'hôpital Lyon sud que l'on peut créer un parc-relais suffisamment important à ce niveau-là pour capter le secteur des deuxième et troisième couronnes, qu'à Oullins, le parc-relais à ce moment-là est de dimension plus modeste et que l'on empêchera la pénétration des véhicules qui vous inquiétait tout à l'heure.

Troisième chose, en ce qui concerne les réserves du BUO, il est vrai que, localement, les élus qui vous représentent évoquent régulièrement ce dossier. Il est proposé en réalité par Darly et cela depuis longtemps. Il a fait déjà l'objet de deux refus de la part du Sytral en termes de pertinence, sous la précédente mandature et sous cette mandature, à savoir -et monsieur Christian Philip et monsieur Bernard Rivalta l'ont expliqué à l'association Darly- que le projet qu'elle proposait n'était pas pertinent et ne pouvait pas être retenu.

Pour ma part, sur ce point-là, je pose la question de savoir comment on pourra faire passer un tramway aérien sur des réserves faites au titre du boulevard urbain ouest dans un secteur très vallonné ou alors il faut dire très clairement que l'on réinstaure la traille, on réinstaure un tas de choses mais cela ne fonctionnera pas. Alors, on peut tout étudier, bien sûr qu'on peut l'étudier, mais on reculera d'autant plus la solution qui est adoptée depuis longtemps et qui consiste à dire que le seul vrai moyen sérieux, efficace, c'est le métro. Je ne suis pas un dogmatique, je ne m'accroche pas au métro parce que je ne veux rien d'autre, je m'accroche au métro parce que le reste ne fonctionne pas dans le territoire desservi et c'est ainsi qu'il faut voir les choses et pas autrement.

En ce qui concerne ce pôle multimodal, autre point également, j'entends le maire de Saint Genis Laval dire :"On veut venir". Bienvenue ! D'autant qu'il y a des cofinancements, donc cela tombera très bien ; la Communauté urbaine et la Région payent, la ville d'Oullins paye et donc, si vous êtes dans l'étude, c'est parfait ! Mais n'oubliez pas également qu'il faudra payer ! Autant que les choses soient dites tout de suite de manière à ce qu'il n'y ait pas de surprise. Mais cela paraît évident et cela paraît éventuellement une bonne chose. L'étude qui est faite sur ce pôle multimodal a vocation simplement à le positionner sur

le terrain pour savoir exactement à quel endroit il pourra se réaliser, le Sytral devant continuer -en tout cas, je l'espère, pas au calendes grecques- les études pour le prolongement de la ligne B, même si j'ai lu, dans un document ou dans la presse, je crois, que ces études qui devaient se faire en un an se feront maintenant en deux ans.

Mais j'ai compris, monsieur le président, ce que vous avez dit, à savoir qu'il ne fallait pas sortir de l'exécutif si je voulais continuer. Je croyais que c'était de la faute de l'Etat, excusez du peu !

(Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Buffet, qu'est-ce qui vous arrive ? *(Rires).*

Je mets les rapports aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstentions : groupes Les Verts - UDF et apparentés.

Adoptés.

Rapporteur : Mme FRIEH.

N° 2004-2372 - finances et institutions - Application de la taxe professionnelle unique - Dotation de solidarité communautaire - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de l'observatoire fiscal -

---

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons passer à la DSC si monsieur Darne est prêt.

M. le vice-président DARNE, rapporteur : Mes chers collègues, nous avons passé évidemment un peu de temps sur le budget. Pour la dotation de solidarité communautaire, j'avais également prévu un certain nombre de diapos mais je crois que la plupart d'entre vous la connaissent maintenant assez bien. Je propose donc d'en faire une présentation suffisamment complète mais néanmoins plus rapide qu'avec des projections de diapositives.

La dotation de solidarité communautaire, chacun ici se souvient qu'elle a été instituée dans la mandature précédente pour la première version. Puis, au début de ce mandat, nous avons eu une dotation de solidarité communautaire révisée avec l'engagement de faire l'évaluation au bout de trois ans, ce qui a été fait au cours des derniers mois. C'est donc la présentation révisée que je vous propose aujourd'hui.

Il était convenu que cette révision comportait des adaptations mais pas une refonte complète de l'ensemble des critères et des modalités de calcul de cette dotation de solidarité communautaire. Elle comportait jusqu'ici, vous vous en souvenez tous, trois éléments qui font que l'addition des trois rend évidemment le mécanisme apparemment un peu complexe ; il est plus simple si on examine bien séparément chacune des trois parties de cette dotation de solidarité communautaire.

Les trois parties existant antérieurement étaient une qui exprimait la solidarité, une l'intéressement aux activités et la troisième une garantie.

La partie solidarité était vue de deux façons, d'une part au profit des communes qui ont une population modeste et, d'autre part, au profit des communes qui ont des ressources modestes parce que leur potentiel fiscal est faible. Cela a conduit à une dotation qui prenait en compte, d'une part, le revenu, d'autre part, le potentiel fiscal dans une proportion de 40 % pour le revenu et de 50 % pour le potentiel fiscal.

Le deuxième aspect est que les communes ayant des revenus modestes ont une garantie de ressources d'environ 410 € par an et par habitant et que la Communauté urbaine s'engage à donner à ces communes-là un complément pour qu'elles atteignent ces chiffres, à condition que la commune pratique un taux d'impôt égal au taux moyen pour ne pas favoriser la sous-fiscalisation.

La troisième partie de la dotation de solidarité communautaire est une garantie de ressources dont la finalité est qu'aucune commune ne soit trop laissée en retard par rapport à la Communauté urbaine, c'est-à-dire que l'on garantisse une croissance de ressources fiscales et assimilées égale au moins à 50 % des ressources fiscales et assimilées de la Communauté urbaine.

Ce dispositif a donné des résultats au cours de ces dernières années qui ont posé quelques difficultés parce que nous n'avions pas fixé une enveloppe fermée au départ ; cela nous a conduits à un peu d'hésitation sur la pérennité des sommes indiquées au départ et cela a même entraîné un échange d'informations un peu compliqué entre communes et Communauté urbaine car la Communauté urbaine avait fixé des sommes prévisionnelles et le calcul a posteriori montrait des résultats différents. Donc le résultat lancé au départ n'a pas été le résultat définitif, ce qui est un inconvénient dans la préparation des budgets -chacun le comprend- et dans la variabilité des recettes d'une année à l'autre.

Quelles sont, en conséquence, les adaptations proposées dans cette adaptation de la dotation de solidarité communautaire ?

Premièrement, cette dotation est à enveloppe fermée, ce qui revient à dire que l'on fixe l'enveloppe au départ. L'enveloppe proposée cette année est de 14,5 M€ contre 10 M€ environ pour le montant réellement dépensé en 2004 et pour 12,4 M€ pour le montant inscrit dans le budget. Donc, il est proposé de partir à enveloppe fermée de 14,5 M€, sur laquelle on ne revient pas, d'annexer à la délibération liée au budget aujourd'hui le montant par commune et de ne pas le remettre en cause. C'est pourquoi, malgré des amendements de dernière minute qui sont sur des curseurs -j'y reviendrai tout à l'heure-, la proposition est de maintenir le vote au 31 décembre pour faciliter les délibérations des communes sur des montants connus et définitifs. C'était la première modification.

Deuxièmement, il a été constaté que notre Communauté urbaine, par rapport à d'autres et par rapport à l'attente de certaines communes, ne prenait pas en compte un critère qui est celui de la population.

La première modification est la plus importante dans la réforme qui est proposée et consiste donc à introduire un quatrième volet dans la DSC, qui est un volet "population", et de donner une somme qui varie en fonction de la population en s'inspirant de ce qui est fait pour la DGF au niveau national de 1,5 € à 3 € et qui fait au total, sur la DSC, un peu plus de 3 M€ environ qui seraient distribués sur un critère de population. Bien évidemment, c'est une modification sensible.

La deuxième modification sur la DSC, deux variantes :

- pour la somme garantie aux communes, qui était de 410 € environ par an et par habitant, il est proposé de l'augmenter à 430 €, à condition évidemment qu'elles pratiquent les taux moyens d'impôts. Ceci étant, parce que l'on n'a pas indexé au

départ ces sommes-là et qu'il me paraît normal de garantir aux communes une évolution de cela. Cela concerne une vingtaine de communes sur cinquante-cinq. C'est important dans notre agglomération et c'est donc une solidarité envers les communes qui ont les ressources des plus modestes et donc le potentiel fiscal le plus modeste.

Troisièmement, toujours dans cette DSC, c'est de prendre en compte le revenu non plus pour 45 % du total mais pour 50 %, qui est donc un élément qui favorise les communes qui ont des populations à niveau modeste. Celles qui ont un potentiel fiscal faible et celles qui ont un revenu modeste, la population de toute commune, quelques soient les caractéristiques.

Autre modification : il a été considéré que l'attractivité pour les entreprises n'était pas suffisante avec un pourcentage de 7 %. Il est donc proposé de reverser 8 % de la taxe aux entreprises, pour l'augmentation de la taxe professionnelle sur un territoire et de porter à 30 % l'intéressement sur les entreprises classées, au lieu de 25 % parce qu'aucune commune ne veut d'installation classée ; c'est une compensation, je dirai, pour nuisances.

Ensuite, la dotation de solidarité pour la croissance, elle est donnée comme une résultante, c'est-à-dire que, dès lors que l'on donne 14,5 M€, le montant de la garantie varie en fonction de l'évolution des autres dotations.

Alors, au total, la commission qui s'est réunie a validé -pour les présents qui étaient là bien sûr mais à l'unanimité des présents- le principe de cette DSC. Il est soumis un amendement que je vous demanderai tout à l'heure d'accepter et de voter parce que, lorsque la commission a travaillé, elle l'a fait sans avoir les simulations. Les chiffres n'ont été donnés par les impôts qu'au cours de cette semaine. Lorsque la simulation a été faite, il est apparu des effets qui étaient négatifs. Ce qui m'a conduit à plusieurs choses :

- premièrement, à proposer qu'il n'y ait pas de baisse sur la mise en place la première année ;

- deuxièmement, que le montant garanti pour les communes à revenus modestes soit porté à 430 €, alors que, dans la commission, c'était 413 € + 2 %. Donc, une meilleure garantie pour les petites communes ;

- troisièmement, que le montant des années suivantes, ce que l'on a dit maximum 100 % cette année d'augmentation mais les années d'après 25 % et diminution limitée à 10 % d'une année à l'autre, de façon à ce qu'une commune n'ait pas les difficultés qu'il y a eu dans la première version de la DSL, une garantie dans l'évolution de la DSC.

Je crois que je n'ai rien oublié dans les modifications. Donc, voilà la DSC nouveau régime, elle est donc dans l'esprit de l'ancien avec comme modifications population, revenus, blocage de la somme dans le total, augmentation de la participation pour intéressement. Voilà, j'en ai dit des choses !

C'est évidemment un compromis, c'est-à-dire que cette révision de la DSC a été faite pour que personne ne soit pénalisé, c'est-à-dire qu'il n'y a aucune commune qui touche moins que l'année dernière, personne n'est pénalisé, mais ceci grâce à l'augmentation de l'enveloppe à 14,5 M€ bien sûr, sinon cela n'aurait pas été possible.

Il y a une plus grande sécurité et je pense que toutes les communes, quel que soit leur statut, s'y retrouvent. On pourrait opposer à cela de dire que si tout le monde s'y retrouve, il n'y a plus de péréquation, c'est-à-dire qu'il n'y a plus de solidarité. Si, il y a toujours une vraie solidarité parce que le montant par habitant varie énormément d'une commune à l'autre en fonction de sa richesse et de ses caractéristiques ; cela varie encore dans des proportions très fortes puisque cela va de quelques euros aux communes qui touchent le moins à plusieurs dizaines d'euros pour les communes qui touchent le plus ; et les communes qui touchent le plus, en l'occurrence, sont celles qui sont de petite taille en population ou, pour l'essentiel -mais c'est normal-, parce que ce sont celles où les activités économiques n'ont pas pu s'implanter.

J'ai donc cherché un compromis qui satisfasse à peu près toutes les sortes de communes autant que tous les groupes politiques, les tailles de communes et leur situation dans l'agglomération qui était l'élément décisif beaucoup plus que les étiquettes. Ceux qui ont pu travailler avec moi sur le sujet depuis l'histoire, le savent bien. Je pense que l'on a un compromis acceptable. Ma proposition est donc :

- premièrement, que vous acceptiez l'amendement parce que sinon, il pénaliserait trop de communes qui verraient leur contribution diminuée ;

- deuxièmement, effectivement, en conséquence, qu'on le vote tout de suite pour que vous puissiez faire vos budgets et avoir la somme définitive sans remettre en cause ;

- troisièmement, évidemment dans trois ans, donc à la fin de ce mandat, qu'il y ait une nouvelle évaluation de ce dispositif pour à nouveau le mettre en chantier mais je souhaite qu'il ait une durée de vie qui soit de trois ans parce que l'on ne peut pas être trop dans l'instabilité année par année.

Enfin et en conclusion, je pense très franchement que ce dispositif assure une vraie solidarité entre la Communauté urbaine et les communes, entre les communes elles-mêmes où, entre les garanties de ressources, les minima de garantie, l'aide aux communes qui ont les situations les plus difficiles, on trouve un compromis acceptable. Evidemment, si nous étions tous de caractéristiques sociales, financières ou politiques identiques, on trouverait plus facilement à se mettre d'accord qu'avec notre diversité. Mais notre diversité fait que, honnêtement, on peut s'y retrouver sur ce sujet.

Donc, monsieur le président, je vous suggère de mettre au vote la possibilité de voter l'amendement, d'entendre évidemment les interventions et ensuite de voter sur l'amendement et sur la délibération complète.

Vote pour l'acceptation de l'examen de l'amendement proposé par monsieur le vice-président Darne

M. LE PRÉSIDENT : Donc premier vote, si je comprends bien, sur la possibilité de voter l'amendement :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

(*Le Conseil accepte d'examiner l'amendement).*

M. LE PRÉSIDENT : Maintenant nous allons avoir le débat. Une minute pour le groupe GAEC.

M. le vice-président CHARRIER : Monsieur le président et chers collègues, les critères rappelés par Jacky Darne ainsi que l'amendement puisque nous l'avons voté nous satisfont, en ce sens qu'il prend en compte la complexité de nos collectivités. Il prend en compte les problèmes, les situations difficiles vécues par les communes qui ont des charges sociales importantes et nous apprécions le rééquilibrage entre revenus moyens des familles et potentiel fiscal. En même temps, les propositions qui nous sont présentés par Jacky Darne prennent en compte les difficultés que peuvent rencontrer un certain nombres de communes à faible population pour mobiliser des ressources suffisantes. En conséquence, nous voterons ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Vincent, vous avez la parole.

M. VINCENT : Merci. Je ferai simplement une observation : il est vrai qu'il est toujours difficile d'établir des critères mais je pense que le revenu moyen par habitant devrait être le revenu moyen par habitant de l'agglomération et non pas par commune car les petites communes sont trop pénalisées par ce critère-là. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Communiste.

M. PLAZZI : Monsieur le président, chers collègues, dès que l'on passe de l'intention que l'on créée, chacun comprendra que les intérêts particuliers ne se retrouvent pas forcément dans l'intérêt général. Avec la mise en place de la dotation de solidarité communautaire, le mariage d'une multitude de critères, tout aussi nobles les uns que les autres, afin qu'ils produisent une dotation de solidarité, n'est pas chose aisée.

Cependant, c'est souvent de la complexité de la difficulté d'intérêts différents qu'un socle commun peut exister. Un travail conséquent, intellectuellement honnête et sincère, a été mené sous la responsabilité du vice-président Jacky Darne et nos services pour arriver avec cette proposition, y compris avec l'amendement arrivé en dernière minute contenu dans la délibération, que nous avons déjà voté et que nous examinons. C'est donc un travail intelligent, important et collectif qui en quelque sorte enrichit la diversité des propositions.

Cette dotation va donc être portée à 14,5 M€. Cette augmentation en volume et la mise en place de nouveaux critères d'attribution corrigeront sensiblement les mécanismes antérieurs afin que l'ensemble des communes s'y retrouvent. En la matière, rien n'est parfait, d'autant plus que la dotation de solidarité ne représente que 1 % du budget total de la Communauté. Les communes, pour établir leur budget, doivent pouvoir compter sur une somme qui ne soit pas trop élastique. L'engagement est pris de ne pas trop baisser le volume voire de l'augmenter afin d'assurer une certaine stabilité de ressources, ce qui est une bonne chose.

Qui dit solidarité dit aussi prise en compte des communes où la population a des revenus faibles. Avec la nouvelle clef de calcul du potentiel et du revenu moyen par habitant, c'est une bonne chose. La solidarité est donc plus affirmée, de même que la contribution apportée aux communes et leurs voisines pour celles qui accueillent des établissements installations classées par l'environnement. Avec la nouvelle disposition dite "fraction population", nous prenons un peu mieux en compte les charges "habitants" liées à la taille des communes.

Sans vouloir entrer dans le détail de tous les critères, il y a des avancées qu'il nous faudra faire évoluer : ne pas rester bloqués aux 14,5 M€ et voir comment les faire progresser ; c'est sûr que cette somme est intimement liée à la santé du produit communautaire. Avec la mise en place de la TPU, certaines communes ont apporté plus à la solidarité d'agglomération, et notamment des communes de l'est lyonnais, et travailleront encore pour améliorer cette mutualisation en direction de toutes les communes qui sont en quelque sorte les piliers de l'intercommunalité.

Monsieur le président, chers collègues, le groupe Communiste et intervention citoyenne apportera son soutien à cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Synergies.

M. le vice-président REPPELIN : Monsieur le président, chers collègues, je voudrais évoquer en quelques mots les thèmes qui nous sont chers en rappelant que nous avons participé activement et assidûment à l'ensemble de la démarche en apportant, délibération après délibération, notre expertise provenant de longues années de pratique dans ce domaine.

1° - L'intéressement aux activités économiques -

En termes de sens, c'est la fraction la plus significative car elle est parfaitement adaptée à la démarche de transfert de la TP à la Communauté urbaine. Certes, les communes ne perçoivent plus directement le fruit des implantations économiques sur leur territoire mais elle doivent demeurer concernées et cette fraction de la DSC le permet. C'est encore plus vrai s'agissant des installations classées, dont la difficile acceptabilité doit être compensée pour les communes qui les accueillent. Notre demande, acceptée par le président Darne, de fixer la fraction communale dans la TP de 18 à 30 % de ces établissements est stratégique pour notre agglomération qui ne peut pas se passer de ces industries lourdes et fortement pourvoyeuses d'emplois. Cette hausse bénéficie également aux communes limitrophes qui subissent aussi ce voisinage délicat.

2° - Le minimum vital -

Notre groupe est à l'origine de cette fraction qui consiste à octroyer aux communes les plus structurellement démunies un minimum de ressources par habitant, moyennant une enveloppe globale de 600 000 €, enveloppe restreinte à l'échelle du Grand Lyon : ce sont un cinquième des communes qui voient leur marge de manœuvre amplifiée pour permettre à leurs habitants de bénéficier des services publics les plus élémentaires. Soulignons d'ailleurs que, contrairement aux idées reçues, la majorité des bénéficiaires de cette fraction ne fait pas partie de notre groupe.

3° - La fraction solidarité intercommunale -

La répartition entre potentiel fiscal et revenu moyen atteint finalement 50-50 dans ce nouveau dispositif. Nous prenons acte de ce nouvel équilibre, même si nous persistons à penser qu'une commune n'est pas riche parce que ses habitants le sont. Nous acceptons néanmoins que soit atteint cet équilibre, en prévenant toutefois que nous n'accepterons pas d'aller au-delà. Mais le président Darne s'y est engagé jusqu'à l'issue du mandat.

Pour conclure, il faut constater que ce dispositif est complexe, avec ses six fractions interdépendantes qui fonctionnent en vases communicants. On voit bien ainsi que toute formule théorique doit en plus passer l'épreuve des chiffres. C'est le

sens de l'amendement qui nous est présenté et, au vu de cet argument, nous le soutiendrons pour l'équilibre général de la DSC. Seul bémol à cette démarche : nous souhaitons que soit réuni à nouveau le groupe de travail sur la DSC à la fin de 2005 en vue cette fois d'observer ensemble et sereinement les simulations de l'année suivante, en évitant la récurrence de ce type d'amendement.

Nous voterons cette dotation de solidarité communautaire et je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe UPC.

M. BARTHELEMY : Monsieur le président, juste deux mots. A plusieurs reprises dans cette assemblée, j'ai proposé qu'il y ait la création d'une conférence des maires pour évoquer tous les problèmes qui concernent les relations, notamment financières, entre la Communauté urbaine et les différentes communes qui la composent. C'est vrai de ce problème précis concernant la fixation des critères de la DSC, c'est aussi vrai de toutes les conséquences que l'on va gérer en matière de transfert de compétences. Je pense que si cette instance existait, on aurait pu éviter tous les errements que l'on a connus sur l'élaboration et la discussion de ce rapport.

La seconde observation est que les critères qui ont été déterminés ici -comme l'a rappelé monsieur le vice-président Reppelin- sont de nature extrêmement complexe et je pense que la complexité nourrit toujours quelques doutes sur le bien-fondé d'un système. J'aurais donc souhaité qu'il y ait un système beaucoup plus transparent et clair.

Toutes ces observations m'amènent à vous dire que notre groupe s'abstiendra.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe UMP.

M. BUFFET : Monsieur le président, mes chers collègues, le vote de la dotation de solidarité communautaire est un acte important sur le plan budgétaire et hautement symbolique car il illustre une notion fondamentale de notre Communauté urbaine : la solidarité intercommunale.

Faut-il rappeler que cette dotation a été instituée en 1996, sous la présidence de votre prédécesseur, et va subir une troisième évolution. A l'origine, la dotation de solidarité avait comme fondement le soutien aux communes dont l'effort fiscal des populations était important et qui ne bénéficiaient pas des aides de l'Etat. Ainsi, la dotation était calculée sur un rapport prenant en compte à 70 % le potentiel fiscal de la commune et à 30 % le revenu moyen par habitant.

Deuxième étape, le 18 décembre 2000, pour une application de la TPU au 1er janvier 2002. A cette époque, l'ensemble des groupes politiques avait mis en avant le fait que la TPU éviterait la concurrence fiscale à l'intérieur du territoire communautaire, mutualiserait le risque de perte de ressources de la taxe professionnelle pour les communes, permettrait une meilleure solidarité entre elles et faciliterait pour les contribuables la lisibilité des prélèvements fiscaux opérés par les collectivités. La règle du jeu était encore claire et conforme à l'esprit du législateur, à l'époque sur proposition de monsieur Chevènement. Cette exigence de solidarité était d'autant plus nécessaire que la mise en place de la TPU figeait, hors inflation, des situations très inégales.

L'application de la TPU a été reportée au 1er janvier 2003 et le 16 décembre 2002 étaient présentés les principes de répartition de la dotation de solidarité en faisant évoluer les critères, notamment le potentiel fiscal et le revenu moyen par habitant dans la proportion de 55 % à 45 %. De ce fait, de nombreuses communes sont devenues éligibles à la dotation mais, paradoxalement, beaucoup de celles qui en bénéficiaient ont vu leur montant de DSC diminuer, l'enveloppe restant sensiblement la même.

Troisième étape -nous y sommes-, 13 décembre 2004. Certes, est déposé sur nos pupitres ce soir un amendement qui vise à corriger très nettement ce que le projet de délibération avait prévu. Il faut tout de même le rappeler : une enveloppe globale de 14,5 M€ avec :

- une fraction RMH/EF recalculée à 50-50 %
- une fraction nouvelle : la prise en compte de la population,
- un engagement de garantie d'évolution de moins de 10 % à plus 25 % dans la limite de 5 M€,
- une variable d'ajustement : la garantie de croissance qui s'applique dans la limite de l'enveloppe et si la mise en œuvre des autres critères permet de dégager une marge.

Pour reprendre ce que vient de dire Christian Barthelémy, outre le fait d'avoir au moins le niveau de raisonnement du chef des Shadocks pour saisir les subtilités de la formule, nous restons dubitatifs sur son incidence car, faute d'avoir un tableau complet qui donne une simulation d'attribution, on ne peut que vous faire part de notre inquiétude.

En effet, selon ces premiers calculs, les petites communes seront encore à la traîne et le critère "population" est un faux ami. Certes, c'est un choix possible -que d'autres communautés urbaines on fait, me direz-vous !-. Ce dernier critère nouveau qui nous est proposé donne une somme complémentaire à toutes les communes, de la plus petite à la plus grande, mais il masquait deux aspects :

- il envisageait les frais de centralité pour Lyon et Villeurbanne alors que la centralité devrait être débattue dans le cadre des transferts de compétence et ne devrait pas interférer avec les débats sur la solidarité. Rappelons d'ailleurs qu'aucun de vos prédécesseurs n'a jamais voulu le retenir, au motif que Lyon bénéficie presque exclusivement des aménagements de centralité. Mais surtout imaginez que l'on puisse décliner le critère de population pour l'appliquer au domaine de la voirie ! Les travaux ne sont pas prêts de commencer dans les rues centrales de petites communes. Nous pourrions prendre d'autres images mais celle ci suffira à fixer le débat ;

- il écartait de l'analyse les aides de l'Etat distribuées aux grandes communes de l'agglomération au titre de la politique de la ville et du renouvellement urbain, qui certes relèvent de la DGF par la dotation de solidarité. Mais ces mesures prennent bien en compte les charges réelles de ces communes en difficulté fiscale qui bénéficient -et nous ne pouvons que nous en réjouir- d'un soutien accru de l'Etat.

Nous pensons que personne ne doit rester en arrière, certes ! Mais au stade de la DSC nous ne voyons pas de proposition de lissage au profit des petites communes en difficulté. C'est pourtant là que la solidarité doit jouer et que nous devons mettre en place un système plus porteur de sens !

Mais vous vous en êtes rendu compte, semble-t-il, tardivement évidemment puisque ce n'est qu'en toute fin de semaine -mais très tardivement- que nous avons appris que vous proposerez ce soir soit le retrait de la délibération soit un amendement. Le choix fut fait pour la seconde solution et la proposition d'un amendement. Cet amendement, globalement, que dit-

il finalement ? Il est exactement la réponse que l'on pouvait attendre aux inquiétudes que nous avions au cas où vous auriez maintenu la délibération d'origine.

Cependant, force est de constater que la dotation de solidarité communautaire aujourd'hui est extrêmement complexe -et le président en charge l'a bien reconnu- en termes de calcul et d'application, que finalement tout le monde, très objectivement, a des raisons d'être satisfait plus ou moins mais on donne à peu près à tout le monde sans faire véritablement de choix clairs et précis sur ce que contient le terme même de solidarité. C'est la raison pour laquelle, monsieur le président, sur cette délibération, le groupe UMP s'abstiendra.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Donc je vais mettre aux voix :

* d'abord l'amendement de monsieur Darne :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Synergies - UDF et apparentés - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire - Union pour la Communauté.

(L'amendement est adopté).

***** L'ensemble du texte :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Synergies - UDF et apparentés - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire - Union pour la Communauté.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DARNE

M. LE PRÉSIDENT : Je vais céder la présidence à monsieur Bret et monsieur Darne va donner une explication de vote sur la DSC.

(Monsieur le président Collomb quitte la salle des délibérations).

Présidence de monsieur Jean-Paul Bret
premier vice-président

M. le vice-président DARNE : Ce n'est pas une explication de vote. Monsieur le président, si vous me le permettez, comme plusieurs ont fait une intervention détaillée, en particulier notre collègue Buffet qui vient de faire une longue intervention, je voudrais simplement faire un commentaire sur le dernier aspect.

Il ne s'agit pas, par cette délibération, de satisfaire tout le monde et de donner à tout le monde de la même façon. Ce n'est pas exact. En effet, je crois que tout le monde trouve un avantage, sur un aspect de la politique et de ce qui la rend difficile, mais j'en donne simplement l'indication. Quand on divise le total de 14,5 M€ de dotation de solidarité par la population, cela donne une moyenne de 12,42 € par habitant et par an qui sont redistribués. Certaines communes ont quelques euros et quelques autres des dizaines d'euros et donc cela fait une différence très sensible.

La critique a porté sur la population. Je voudrais dire que la ville de Lyon, qui bénéficie évidemment du nouveau critère de population, a 4,01 € par habitant. Vous avez sous les yeux le tableau des montants : vous divisez par la population, cela donne 4,01 €, c'est-à-dire un tiers de la moyenne de la dotation de solidarité communautaire moyenne aux habitants. Vous voyez donc que c'est véritablement un dispositif qui donne une péréquation et qui ne favorise pas la commune de Lyon, qui évidemment donne un peu plus que ce qu'elle aurait eu sans cette disposition, cela va de soi mais cela paraît logique. A l'inverse -je ne vais pas donner de nom pour ne pas désigner telle ou telle commune et vous pouvez faire les calculs tout seul, vous avez les sommes et vous connaissez les populations-, une commune touche 77 € par habitant et c'est une commune de petite taille et de couleur politique qui n'est pas celle de gauche.

Tout cela pour dire qu'évidemment, ce n'est pas ce critère-là qui a joué sinon nous n'aurions pas cela et que si vous faites la division et le calcul par population, vous vous apercevrez qu'il n'y a pas de corrélation simple à trouver entre le montant par habitant parce que, justement, les critères sont très divers et, en tout cas, vous le savez tous, aucun n'a été un critère politique.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le débat a eu lieu et le vote a eu lieu. On va donc passer au rapport suivant qui est en fait le rapport précédent.

N° 2004-2332 - déplacements et urbanisme - Lyon 9° - Rillieux la Pape - Vaulx en Velin - Vénissieux - Lyon La Duchère, Rillieux la Pape Ville Nouvelle, grand projet de ville (GPV) Vaulx en Velin nord et sud, Vénissieux les Minguettes Max Barel - Opération de renouvellement urbain dans l'agglomération - Volet démolition-reconstruction - Conventions financières 2004-2008 - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

---

M. LE PRÉSIDENT : Pour permettre à monsieur le président de rejoindre sa famille lyonnaise, sa grande famille, nous avons fait l'impasse du rapport numéro 2004-2332. Le rapporteur est monsieur Durieux. Monsieur Durieux, vous avez la parole.

M. DURIEUX, rapporteur : Merci, monsieur le président. Depuis 1990, nombre d'attentions ont été portées dans l'agglomération pour améliorer l'habitat et le cadre de vie au sein, entre autres, des quatre sites en grands projets de ville.

Néanmoins, malgré les éléments positifs, des déséquilibres structurels continuent à forcer le trait dans l'agglomération, tels que l'accroissement des écarts des revenus entre les secteurs pauvres et favorisés, telle que la corrélation persistante d'un chômage double de la moyenne. L'absence de poursuites de révisions, de réaffirmation des efforts nuirait à la cohérence de notre agglomération.

Une deuxième phase d'actions plus ambitieuse dans son contenu, plus intégrée à une politique de développement équilibré et si possible durable est nécessaire. Ainsi, entre autres, un équilibre de constructions et de démolitions de logements est engagé, en intégrant les quatre sites GPV, dont Lyon La Duchère, Rillieux la Pape Ville nouvelle, Vaulx en Velin (grand projet nord et sud), Vénissieux les Minguettes Max Barrel et aussi d'autres projets tels que Bron Parilly, Saint Priest centre, Fontaines sur Saône la Norenchal, Lyon Mermoz et Villeurbanne la Poudrette.

Le programme de l'ensemble de la politique se chiffre à 699 M€, subventionnables par l'Anru. Le montant de la participation communautaire serait de 81 M€ avec 40 M€ d'investissement et le reste en charge nette de dépenses, fonds de concours et participation.

Il est un terme à corriger dans une note au rapporteur. Au lieu de : "- *la réalisation de lignes fortes par le Sytral qui vont desservir ces sites : prolongement du métro et ligne Lea à Vaulx en Velin sud, ligne C 2 à Vaulx en Velin nord, tramway à Vénissieux les Minguettes, ligne C 4 à Rillieux la Pape.*", il convient de modifier cette phrase et de lire : "- *la réalisation de lignes fortes par le Sytral qui vont desservir ces sites : prolongement du métro et ligne Lea à Vaulx en Velin sud, ligne* ***C 4*** *à Vaulx en Velin nord, tramway à Vénissieux les Minguettes, ligne* ***C 2*** *à Rillieux la Pape*."

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Durieux. La conférence des présidents a retenu quelques interventions. Deux minutes pour le groupe GAEC.

M. FOURNEL : Une intervention du vice-président Charrier avant.

M. LE PRÉSIDENT : Oui mais je pensais lui donner la parole après.

M. FOURNEL : Trente secondes, et je passerai ensuite la parole à Françoise Mermoud, pour dire que le groupe GAEC partage les quatre grands objectifs pour la période 2004-2008 sur le rythme des démolitions, le relogement et l'accompagnement des occupants, la reconstruction des logements démolis et la diversification géographique tout en souhaitant que l'on articule mieux les démolitions et la reconstruction.

Mme MERMOUD : Je voulais rappeler les besoins de logements sociaux dans notre agglomération. Plusieurs orateurs ce soir ont eu l'occasion de le rappeler, le rapport entre l'offre et la demande s'est considérablement dégradé en quelques années. Même si le PLH est parti sur des objectifs ambitieux de construction, même si nos choix budgétaires -on en a discuté tout à l'heure- confirment ces orientations, il est indéniable que la démolition de 3 000 logements va créer un déficit important dans une période particulièrement tendue et que ce déficit sera long à se résorber. Pour prendre l'exemple d'une ville que je connais bien, c'est-à-dire la mienne, on voit que, même en faisant le maximum, il aura fallu au moins cinq ans pour reconstituer le quota communal correspondant aux 96 logements démolis en 2000 à Bron Parilly.

Donc, je voudrais vraiment finir par une proposition qui est que, compte tenu de la grande pénurie de logement social aujourd'hui, compte tenu du délai nécessaire aux reconstructions, ne pourrait-on pas attendre, pour démolir, d'avoir reconstruit, même partiellement, les logements correspondants. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Mermoud. Le groupe Communiste retire son intervention. Merci. Deux minutes pour le groupe Union pour un mouvement populaire.

Mme DESBAZEILLE : Monsieur le président, mes chers collègues, ce rapport concerne essentiellement la convention de participation financière à signer entre la ville de Lyon, le Grand Lyon, les bailleurs sociaux et le Conseil général, avec l'Anru, l'Agence nationale de rénovation urbaine créée par le ministre Jean-Louis Borloo le 1er août 2003, pour la mise en œuvre opérationnelle de grands projets de ville à Lyon et dans son agglomération, notamment à La Duchère, Vaulx en Velin, Vénissieux, Rillieux la Pape, pour un montant global de 700 M€.

Cette participation très importante de l'Etat permettra d'équilibrer le budget de l'ensemble des rénovations du grand projet de ville dans notre agglomération et à Lyon ainsi que la démolition, et notamment la démolition de 3 000 logements dans l'agglomération de Lyon sur les quatre sites du GPV dont ceux de Mermoz et La Duchère à Lyon et la reconstruction, à raison d'un logement reconstruit pour une démolition.

Il n'est donc pas juste de dire régulièrement que le Gouvernement ne fait rien pour Lyon et son agglomération, alors que la DGF pour nous augmente de 1,9 % -c'est la plus forte hausse depuis quinze ans- et que, globalement, les concours de l'Etat aux collectivités augmentent de 3,2 %, un peu moins pour notre agglomération du fait de la nécessaire péréquation de l'ensemble du territoire. Par ailleurs, on ne peut pas dire que l'Etat est pingre alors que tous les observateurs ont souligné l'effort considérable de l'Etat en matière de logement et d'action sociale. Le plan Borloo, ce n'est pas rien pour les contribuables et pour ceux ou celles qui en bénéficieront.

Il ne s'agit donc pas, en effet, de demander toujours plus mais d'être responsable des deniers publics. Nous voterons favorablement ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Socialistes et apparentés.

M. JULIEN-LAFERRIERE : Monsieur le président, mes chers collègues, le 15 septembre dernier, le conseil d'administration de l'Anru a adopté le dossier du grand projet de ville de l'agglomération lyonnaise, un grand projet de ville sur quatre sites (Rillieux la Pape, Vénissieux, Vaulx en Velin et La Duchère) et il est vrai que chacun de ces quartiers a connu, comme de nombreux quartiers de France, vingt ans de politique de la ville avec des résultats positifs dans beaucoup de domaines.

Mais ce qu'on constate, en particulier sur La Duchère, c'est que l'image de ces quartiers n'a pas changé parce qu'une grande partie de ceux qui bénéficiaient de cette politique de la ville, en termes d'insertion, quittaient ces quartiers et l'image ne changeait pas parce que ces quartiers se vidaient de leur classe moyenne ; on a alors connu à La Duchère, par exemple, un phénomène qui fait qu'entre les recensements 1990 et 1999, ce quartier perdait près de 2 000 habitants alors que la ville de Lyon en gagnait à peu près autant en proportion du nombre d'habitants total. On constate également que les écarts à la moyenne ne sont pas réduits non plus : pour reprendre l'exemple du quartier de La Duchère, le taux de chômage est de 21 % alors qu'il est de 12 % à Lyon et, si on prend le pourcentage de bénéficiaires du RMI, il est de 13 % à La Duchère et de 4 % à Lyon.

Ce n'est donc pas seulement sur la situation des personnes qu'il faut agir mais aussi travailler très fortement sur l'image des quartiers que nous devons profondément transformer. Et l'enjeu de notre grand projet de ville est de ne plus accepter cette fatalité, que certains voulaient accepter il n'y a pas si longtemps, cette fatalité d'une agglomération ségréguée qui connaîtrait pour toujours une fracture urbaine sociale, fracture également en fonction de l'origine.

Une agglomération équilibrée, c'est une agglomération où l'on n'habitera pas dans certains quartiers parce qu'on n'aura pas les moyens d'habiter ailleurs du fait des revenus ou des origines mais une agglomération où chaque commune, chaque quartier connaîtra la mixité, la diversité qui fait la vraie richesse, une agglomération rééquilibrée.

C'est cela qui a entraîné l'adhésion de l'Anru, c'est que ces grands projets de ville faisaient partie d'un vrai projet d'agglomération, d'un vrai projet de société. Pour cela, il y a un projet urbain démolition-reconstruction, il y a également un projet en termes d'espaces publics pour faire de ces quartiers enclavés des quartiers de ville, il y a des investissements importants sur les équipements publics, le dynamisme commercial mais il y a aussi des moyens importants donnés dans le projet social et il est vrai que l'ensemble de ces sites ne réussiront pas leur pari s'il n'y a pas un vrai projet social, culturel de territoire qui implique

les équipements (les centres sociaux, les MJC, les maisons de l'enfance) mais aussi l'ensemble des habitants. C'est la raison pour laquelle à La Duchère, à la suite de réunions publiques, les habitants participent à des groupes de travail.

Je pense, mes chers collègues, que c'est véritablement un projet de société auquel nous travaillons et il ne faut pas se résigner, il faut croire à un projet pour notre agglomération qui viserait une vraie agglomération équilibrée, attractive dans sa première couronne comme au centre et à l'est comme à l'ouest. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur le vice-président Charrier.

M. le vice-président CHARRIER : Monsieur le président, chers collègues, je crois que l'ensemble des intervenants et toutes et tous ici nous mesurons l'importance de ce rapport puisque nous voulons tout à la fois diversifier l'offre de logement par des opérations de démolition-reconstruction pour 3 000 logements, la réhabilitation de près de 5 300 autres et l'appui à 3 000 copropriétés fragiles, le tout dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme local de l'habitat réévalué afin de mieux répondre à la demande de logement dans le cadre d'une solidarité d'agglomération.

Là, j'ouvrirai une petite parenthèse pour répondre à madame Mermoud, pour lui dire que si nous ramenons ces 3 000 démolitions au volume total du parc logement sur notre agglomération, puisque ces démolitions ne concernent que 2 % du parc logement social sur l'agglomération, somme toute, cela ramène le projet à une juste proportion et je dois vous dire que, personnellement, je suis contre tout moratoire de ces opérations de démolition-reconstruction sinon on verrait encore ces quartiers s'enkyster dans les difficultés.

Je crois qu'il faut avoir la volonté d'aller dans ces opérations-là, même si -et cela a été dit tout à fait justement- il nous faut réactualiser le programme local de l'habitat, ce que nous avons fait avec notre collègue Bruno Polga.

Autres objectifs que nous nous sommes fixés, c'est de conforter les pôles de centralité pour en faire des lieux fonctionnels et conviviaux autour d'activités commerciales de qualité, c'est d'implanter des équipements structurants à vocation d'agglomération tout en rénovant et en développant les équipements de proximité, qu'ils soient publics ou associatifs. Il nous faut aussi requalifier l'espace public et poursuivre la résidentialisation pour leur plus grande appropriation par les habitants.

Enfin, je crois qu'il nous faut considérer l'effort important qui va être accompli par le Sytral pour faire que ces grands quartiers d'habitats sociaux puissent bénéficier de dessertes correctes mais aussi de lignes structurantes qui viendront requalifier ces territoires.

Je crois qu'au travers de ce rapport, la politique de la ville franchit une étape nouvelle et décisive dans notre agglomération par un effort accru en faveur du renouvellement urbain, accompagné d'un renforcement des actions de gestion de proximité et d'un développement des actions sociales, culturelles, éducatives et d'insertion et -comme le disait le maire du neuvième- je crois que c'est la globalité de l'ensemble de ces mesures qui crée l'efficacité de l'action publique. Prenant appui sur les avancées et les acquis déjà enregistrés et, pour certains, cités dans le rapport, nous affirmons une ferme volonté d'inscrire ces quartiers en politique de la ville dans la dynamique de notre agglomération, en prenant en compte les atouts et les potentialités des sites et les capacités créatrices des habitants et des acteurs sociaux et culturels. Ainsi, nous participons à l'effort en faveur de la cohésion sociale indispensable à l'affirmation des valeurs démocratiques et républicaines ;

Nous examinons aujourd'hui, la première convention passée avec l'Agence nationale pour le renouvellement urbain ; elle concerne les quatre sites : Rillieux la Pape, Lyon La Duchère, Vénissieux Minguettes-Max Barrel, Vaulx en Velin Centre - Ecoin sous la Combe - Grappinière. D'autres conventions vont être élaborées et présentées dans le premier trimestre 2005, à savoir Lyon Mermoz, Bron Parilly et Terraillon, Saint Priest Centre, Villeurbanne Poudrette, Fontaines sur Saône - Norenchal, Saint Fons Arsenal et Vaulx en Velin, mas du Taureau - Pré de l'Herpe.

Il faut également considérer que nous intervenons sur 63 quartiers, répartis sur une vingtaine de communes et qui accueillent à eux seuls 300 000 habitants dans notre agglomération.

Les actions et les projets arrêtés par cette convention se chiffrent -et cela a été dit à environ 700 M€, non compris les financements inscrits pour la réalisation des lignes de desserte de transports en commun, auxquels il faut ajouter 90 M€ de fonds privés pour la réalisation de logements locatifs secteur libre avec la foncière et pour la construction de logements en accession à la propriété. Sur ces 700 M€, 491 M€ sont consacrés au soutien à l'habitat, ce qui est tout de même particulièrement important, 82 M€ aux équipements publics et privés, 118 M€ aux espaces publics et 8,6 M€ aux centralités et aux activités commerciales et de services.

L'Agence du renouvellement urbain participe à hauteur de 27 %, la Région -qui, soulignons-le, a doublé son engagement- à hauteur de 5 %, les communes concernées 7 % et le Grand Lyon 12 %. Les autres partenaires sont essentiellement les bailleurs sociaux et la Communauté européenne et, plus modestement, le Conseil général. L'engagement du Grand Lyon et des communes concernées reste marquant mais nous avons tenu à ce que la solidarité nationale s'applique, d'où le niveau de subvention que nous avons obtenu de l'Agence nationale du renouvellement urbain et les participations non négligeables de l'Europe. Bien sûr -et là je réponds à madame Desbazeille-, nous mesurons l'engagement de l'Agence nationale du renouvellement urbain mais je crois aussi qu'il nous faut mesurer l'aggravation des situations sociales et économiques dans ces quartiers depuis trois ans.

L'engagement du Grand Lyon d'environ 81 M€ se répartit de façon prévisionnelle à hauteur de 41 M€ en investissement à charge nette. Les dépenses sous forme de fonds de concours et de participation au fonctionnement à hauteur de 41 M€ environ.

Donc voilà, mesdames et messieurs, quelques éléments supplémentaires pour souligner l'importance que nous devons accorder à cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je vais mettre le rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Synergies - UDF et apparentés - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire - Union pour la Communauté.

Adopté.

Rapporteur : M. DURIEUX.

N° 2004-2377 - finances et institutions - Partenariat avec le club Adecco-Asvel Basket - Convention - Versement d'une subvention - Délégation générale aux ressources - Direction -

N° 2004-2378 - finances et institutions - Partenariat avec le club sportif Lou Rugby - Convention - Versement d'une subvention - Délégation générale aux ressources - Direction -

N° 2004-2379 - finances et institutions - Partenariat avec le club sportif Olympique lyonnais - Convention - Versement d'une subvention - Délégation générale aux ressources - Direction -

N° 2004-2403 - finances et institutions - Partenariat avec le club Adecco-Asvel Basket - Autorisation de signer le marché négocié sans mise en concurrence - Cabinet du président - Direction de l'information et de la communication -

N° 2004-2404 - finances et institutions - Partenariat avec le club sportif Lou Rugby - Autorisation de signer le marché négocié sans mise en concurrence - Cabinet du président - Direction de l'information et de la communication -

N° 2004-2405 - finances et institutions - Partenariat avec le club sportif Olympique lyonnais - Autorisation de signer le marché négocié sans mise en concurrence - Cabinet du président - Direction de l'information et de la communication -

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons aux rapports 2004-2377 à 2004-2379 et 2004-2403 à 2004-2405 avec un débat commun qui concerne le partenariat à subvention et marché négocié avec les clubs de haut niveau pour lesquels nous avons délibéré lors de la séance précédente en ce qui concerne le transfert de compétence. Nous avons donc donné un cadre à ces délibérations et aujourd'hui nous passons deux séries de délibérations pour chacun de ces clubs : Asvel, Lou, Olympique lyonnais. Monsieur Plazzi a été désigné comme rapporteur de ces six dossiers. Monsieur Plazzi, vous avez la parole.

M. PLAZZI, rapporteur : En ce qui concerne ces six dossiers qu'on peut mettre par deux paquets de trois, avis favorable de commission, monsieur président, et, si vous me le permettez, je donnerai quelques compléments d'information afin que tout le monde soit au même niveau.

une modification est à apporter aux rapports numéros 2004-2377, 2378 et 2379 en ce qui concerne la rédaction : dans la première énumération du troisième paragraphe, dans les trois délibérations, il convient de supprimer le texte suivant : "*Pour la saison 2004-2005, le Bureau communautaire du 6 décembre 2004 a autorisé le président à signer un marché de prestations d'un montant de 194 500 € après avis de la commission permanente d'appel d'offres du 19 novembre 2004*." C'est pour que ce soit bien clair, il faut voter pour le supprimer.

Je voudrais apporter quelques éléments d'informations. Les présidents de groupe, si ce n'est déjà fait, auront à leur disposition une convention que nous avons passée avec les clubs, dont on peut donner en quelques traits le fil conducteur et la charpente. Je m'arrêterai sur les choses les plus importantes parce que cela intéresse tout le monde : ce sont d'abord toutes les actions qui seront menées auprès des jeunes, quel que soit le club, la participation des jeunes, aux meilleurs, issus des centres de formation, etc., l'organisation de rencontres, etc. ; formation, actions auprès des entraîneurs pour qu'ils organisent aussi de la formation et que ce soit plus performant sur les formations sur des thèmes multiples (préparation physique, préparation tactique, motivation, etc.), formation auprès des dirigeants, actions auprès des dirigeants, actions auprès de médecins pour qu'il y ait un encadrement sain et actions aussi auprès des parents. Donc, ce qui veut dire que nous avons des conventions qui, au-delà de l'aspect simplement comptable et financier, vont aller en profondeur.

A titre d'information aussi -parce que tous les collègues n'ont peut-être pas cette information-, les communes ont délibéré, 39 communes ont délibéré pour et 9 communes se sont abstenues ; en fait, le vote favorable a rassemblé -puisqu'il y avait des communes hors délai, donc elles étaient considérées comme étant délibérantes- 45 communes et 1 072 124 habitants par le vote délibérant des communes, ce qui veut dire que ces propositions qui ont été délibérées par les communes l'ont été largement de manière majoritaire.

Ce sont des informations parce que cela avait fait l'objet de débats, cela avait fait l'objet de discussions et je dirai -le vice-président Darne est parti, donc je ne voudrais pas aller trop loin- que la commission d'évaluation des compétences réfléchit aussi, travaille aussi pour les autres clubs, pour le futur. On ne va pas s'arrêter à ces trois clubs sportifs de haut niveau. Voilà, je n'en dis pas trop ! mais c'est par rapport aux nouvelles compétences sur le sport. Mais à chaque jour suffit sa peine et comme mon voisin de gauche avait fait une citation latine -il avait parlé du pain et du cirque-, je la ferai en français : "Un esprit sain dans un corps sain".

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Plazzi, ce qui a été voté par les communes et par le million d'habitants, ce ne sont pas les conventions, c'est la délibération-cadre du transfert des compétences. Pour les conventions, vous avez dit au début de votre intervention qu'elles pouvaient être données non seulement aux présidents de groupes mais également à l'ensemble des membres de notre assemblée.

Il y a donc plusieurs demandes d'intervention. Trois minutes pour le groupe Radical.

Mme BELAZIZ-BOUZIANI : Monsieur le président, chers collègues, le groupe Radical de gauche votera pour ce rapport qui est, pour nous, la première étape du processus engagé dans le cadre de la prise en compte des nouvelles compétences par le Grand Lyon.

En effet, sous couvert de communication, nous versons aux trois grands clubs de l'agglomération qui sont L'Olympique lyonnais, le Lou et l'Adecco-Asvel des sommes importantes sans que soit justifiée précisément la destination des fonds. Avec cette délibération, nous avons répondu à notre première attente : régulariser juridiquement et financièrement ce soutien, d'une part, par des prestations de service identifiées et, d'autre part, par un soutien à la formation qui entre dans le cadre légal des missions d'intérêt général autorisées.

Il s'agit pour le Grand Lyon d'une politique ambitieuse et équilibrée mais nous sommes de ceux qui attendent la seconde étape qui réside, selon nous, dans un soutien affirmé au sport de haut niveau et une lisibilité dans l'évènementiel. Nous connaissons les limites à une telle volonté, tant quantitative que qualitative, des moyens budgétaires limités et aussi d'arrêter une quinzaine de clubs susceptibles de représenter le haut niveau. La commission sport qui avait été créée avait fixé des critères pertinents et intéressants.

Cependant, n'oublions pas les sports qui sont moins médiatiques que le football, je pense au volley-ball et au handball, n'oublions

pas les sports qui ont leurs traditions et leurs particularités, boules et hockey sur glace, n'oublions pas non plus le sport féminin. Je vous remercie, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Deux minutes pour le groupe GAEC.

M. FOURNEL : Monsieur le président, mes chers collègues, nous avons déjà eu ce débat à plusieurs reprises. Nous attendions, pour voter ce rapport, une déclaration du vice-président chargé de ce dossier sur le calendrier de l'étape suivante et nous constatons que, pour le moment, nous ne l'avons pas. Nous déciderons donc de notre vote en fonction des précisions qui seront apportées tout à l'heure.

M. LE PRÉSIDENT : Un peu de patience, monsieur Fournel, pour que le vice-président chargé puisse s'exprimer.

Quatre minutes pour le groupe Les Verts. Pourquoi quatre minutes ?

M. TÊTE : Parce que je n'ai pas votre talent pour restreindre mes propos avec percutance.

Mes chers collègues, quelques observations.

La première est une observation de forme. Les dispositions de l'article 5 de la loi qui modifiait la loi de 1984 en changeant l'article 19-3 dit : "Ces subventions font l'objet de conventions passées, d'une part, entre les collectivités territoriales, leurs groupements ainsi que les établissements publics de coopération intercommunal et, d'autre part, les associations sportives ou les sociétés qu'elles constituent."

On nous donne au dernier moment une convention, sauf que le problème de fond de cette convention, c'est que l'annexe 2 n'est pas remplie, c'est-à-dire "subventions et prestations attribuées pour la saison sportive", le Conseil régional, montant, points de suspension, idem pour le Conseil général et pour la Ville alors que ces sommes sont évidemment connues et que, si nous n'avons pas connaissance de ces sommes au moment où nous délibèrons, nous ne pouvons pas vérifier si oui ou non nous dépassons les seuils légaux. Nous avons donc demandé la convention. Aujourd'hui, le dossier n'est pas prêt et le minimum serait le retrait de ce dossier.

A partir de là, je vais faire des observations de fond.

Ma deuxième observation, c'est que de délibération en délibération on ne s'aperçoit peut-être pas bien de ce qui se passe dans notre Communauté urbaine mais si, depuis la mandature de Raymond Barre, l'OL était soutenu de l'ordre de 600 000 € par an, cette année, en plus des 600 000 € que nous avons déjà votés sur l'année 2004 (494 M€), on ajoute 165 M€ et nous arrivons, à un prêt, au doublement des sommes pour l'OL qui sont au profit de monsieur Aulas qui représente 75 M€ selon les classements de sa richesse personnelle. Alors, quand je disais, dans une autre assemblée, que chaque contribuable lyonnais donnait 20 € tous les ans à monsieur Aulas, les sommes sont aujourd'hui dépassées et je crois qu'il va falloir que je reprenne mes calculs.

Ma troisième observation, c'est que vraiment s'il y a un moment où la subvention n'est pas opportune, c'est aujourd'hui et ce, pour deux raisons. Vous ne le savez peut-être pas mais, à l'Assemblée nationale, les lobbies du foot professionnel très puissants sont en train de faire voter des amendements pour être exonérés d'une partie des charges sociales sur les salaires. A partir de là, aujourd'hui, avec les mêmes sommes d'argent, vous pouvez faire beaucoup plus puisque l'on vous réduit vos charges. Et comme si cela ne suffisait pas, face à cette bulle boursière qu'est aujourd'hui le football professionnel, les droits de retransmission télévisée vont passer à 600 M€ contre 400 M€ les années précédentes. Vous voyez la manne financière qui est en train d'arriver sur l'ensemble des clubs de ligue 1 !

De là à encore nous rajouter une couche financière alors que les sommes que l'on donne à l'OL, selon la démonstration qu'a faite un de vos collègues vice-président socialiste -et que je remercie mais dont je tairai le nom parce qu'il m'a aidé-, qui est le coût de ce que représente aujourd'hui l'augmentation des tarifs des TCL, je peux vous dire, monsieur le président, que nous faisons aujourd'hui des mauvais choix. Nous choisissons d'augmenter à tout le monde les tarifs des TCL pour financer l'OL.

Ma quatrième et dernière observation est la suivante : combien de fois on a entendu dans cette assemblée l'efficience économique de l'OL ! :"grâce à cela, Lyon est connu", etc. Je vous mets au défi d'en apporter la démonstration et si vous vouliez simplement mettre quelques petits milliers d'euros pour une étude impartiale sur ce sujet, vous pourrez constater que les grandes régions qui ont deux clubs de foot en division 1 ou en ligue 1 maintenant depuis un certain nombre d'années, c'est la Corse et pour la Corse, qui a ses deux clubs en division 1, on ne peut pas dire que c'est du développement économique !

Vous constaterez que le grand échec économique de Saint Etienne, la perte de la Manufrance -selon un de vos collègue socialiste qui à l'assemblée régionale l'a bien démontré-, c'est au moment où le club de Saint Etienne était puissant.

Et vous pourrez avoir le troisième exemple : en import-export, quelle est la ville de la région Rhône Alpes la plus puissante ? Ce n'est pas Lyon, si l'on ramène par habitant, c'est Grenoble et, à ma connaissance, ils n'ont pas de club de foot en ligue 1 depuis de nombreuses années.

M. PLAZZI : Ils ont le rugby dans le top 16.

M. TÊTE : Ils ont le rugby dans le top 16 mais ce n'est pas le foot et ce ne sont pas les mêmes sommes et ce ne sont pas les mêmes choses et cela n'a aucune influence. Je connais bien car à Grenoble, monsieur votre collègue Destot a l'intention de commettre les mêmes erreurs commises ici en essayant de réaliser un stade qui a entraîné une forte opposition de mes chers amis écologistes de Grenoble.

M. LE PRÉSIDENT : Veuillez en venir à votre conclusion parce que les quatre minutes sont largement dépassées.

M. TÊTE : Voilà, ma conclusion est là. Je crois que je vous ai démontré que vous n'étiez pas dans les formes légales, je crois que je vous ai démontré que ce n'était pas opportun maintenant et je vous ai démontré aussi que l'intérêt économique aujourd'hui est loin d'être prouvé.

M. LE PRÉSIDENT : Vous avez tenté de nous le démontrer, soyez plus modeste dans votre propos ! Trois minutes pour le groupe Union pour la Communauté. Qui intervient ? Donc l'intervention est retirée, monsieur Barthelémy. Oui ? Je vois que madame Bargoin souhaite intervenir. Elle est remise alors ?

Mme BARGOIN : C'est une simple remarque. Nous n'avons pas eu les conventions. Je pense que la meilleure des choses, c'est tout de même que l'on ait les conventions avant de voter avec, par ailleurs, la situation de chaque club par rapport aux agréments du ministère de la Jeunesse et des Sports parce que

vous savez qu'avec la loi Buffet, pour donner un centime des collectivités locales, il faut que chaque club ait son agrément de la direction régionale de la Jeunesse et des Sports. Donc, je voudrais que nous ayons ces deux éléments complets pour voter. En attendant, nous nous abstiendrons sur ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Bargoin. Deux minutes pour le groupe Union pour un mouvement populaire, monsieur Bideau.

M. BIDEAU : Comme monsieur le président n'est pas là, nous retirons notre intervention. Nous réservons de lui dire ce que nous avions à dire au conseil municipal de la ville de Lyon mais, naturellement, nous voterons pour ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT : Ce n'est pas très gentil pour moi mais enfin, tant pis !

M. BIDEAU : Je ne veux pas être désobligeant mais ce que j'avais à dire concerne aussi monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Je peux lui transmettre.

M. BIDEAU : Je me réserve de le lui dire directement au conseil municipal de la ville de Lyon.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien. Je voudrais dire tout de même à notre collègue Tête que je comprends que l'on puisse avoir des approches différentes, c'est bien normal, c'est le débat. Mais, sans rentrer dans le fond, je crois que si, dans la délibération, les montants des autres collectivités ne sont pas mentionnés, cela ne signifie pas que l'on est dans l'illégalité ; je crois qu'il ne faut pas faire cette espèce d'extension de la pensée logique. Je sais par exemple qu'à Villeurbanne, c'est seulement jeudi que nous voterons, en ce qui concerne l'Asvel, le montant en subventions et en prestations. Donc à ce moment-là, il pourrait être indiqué. En tout état de cause, ce qu'il me semble possible d'affirmer, c'est que ces montants, quels qu'ils soient, l'ensemble de ces montants ne dépasseront pas les seuils légaux. Donc on ne sera pas dans l'illégalité. Certes, aujourd'hui, il y a peut-être l'ignorance des autres, il n'y a pas pour autant illégalité. Il me semble que là, vous êtes allé un peu vite dans votre propos.

De la même manière, vous avez dit pour l'Olympique lyonnais que la somme a doublé mais je pense que vous avez une lecture un peu rapide du tableau puisque les 659 000 €, c'était le montant versé en 2003-2004. Il y a effectivement 659 000 € en 2004-2005. Donc, c'est le contraire : des sommes identiques d'une année sur l'autre. Vous les avez totalisées pour dire que l'on avait rajouté 659 000 €.

Quant à la liaison avec le développement économique, je reconnais que ce n'est pas si simple que peut-être certains le disent mais vous-même, vous avez tout de même un petit peu cédé à un certain simplisme pour tenter de démontrer l'absence de lien entre le développement économique et urbanistique et l'existence de clubs.

M. TÊTE : L'article 5 de la loi du 4 septembre 2001 dispose : "La convention prévue à l'article 19-3 de la loi du 16 juillet 1984 susvisée fixe les obligations de chacune des parties et mentionne l'ensemble des sommes reçues des collectivités territoriales et de leurs groupements, y compris celles qui sont versées en application de l'article 19-4 de la même loi. Elle indique, le cas échéant, un représentant de la collectivité," etc. Donc la convention doit porter sur le 19-3 et le 19-4 et non pas que sur le 19-3 dans votre cas d'espèce et elle doit bien mentionner les sommes.

M. LE PRÉSIDENT : Comme les collectivités votent séparément, on peut tout de même comprendre qu'elles seront mentionnées le moment venu, parce qu'aujourd'hui, mentionner dans une délibération ce qui sera voté par le Conseil régional, par la ville de Lyon et par la ville de Villeurbanne serait illégal parce que se serait en quelque sorte présupposer la délibération d'une autre collectivité locale. Il me semble tout de même que l'on peut convenir de cela entre nous avec un peu de bon sens.

Monsieur Barral, pour apporter une réponse sur le fond ou en tout cas pour apporter son propos de vice-président.

M. le vice-président BARRAL : Monsieur le président, mesdames, messieurs, les délibérations qui sont soumises ce soir, je vous le concède, pouvaient poser des questions de forme. Elles méritaient quelques éclaircissements et c'est ce qui a été fait auprès de chaque groupe avec les documents complémentaires qui ont été remis. J'espère que tous les groupes les ont eus parce que j'ai entendu que certains groupes ne les avaient pas.

Le soutien aux clubs professionnels est une première étape. Je vous rappelle qu'afin de définir le périmètre d'une future intervention dans le domaine sportif, la commission spéciale devra faire des propositions pour une prise de compétence "soutien aux clubs sportifs d'élite et aux manifestations sportives à forte notoriété ou à forte identité communautaire". Il faudra se positionner et définir où l'on doit porter le curseur dans notre intervention. J'espère que ces travaux aboutiront pour vous proposer ici même, en juillet 2005, une délibération sur ce sujet. Je vous rappelle que c'était noté dans la délibération du mois de juillet.

L'autre réflexion sur une politique sportive communautaire qui pourrait être le troisième volet de ce que pourrait être notre intervention, si nous poursuivons bien sûr ensemble notre prise de compétence, traitera des équipements sportifs de l'agglomération dans une perspective de solidarité et de rééquilibrage du territoire mais aussi en termes de développement. Je pense aux équipements supracommunaux, les équipements structurants, équipement spécialisés de haut niveau.

Les transferts des équipements existants rentrent naturellement dans cette réflexion. Simplement, je crois que c'est lorsque nous aurons une vision globale au niveau de l'agglomération et que nous serons en mesure de faire des propositions quantitatives, qualitatives mais aussi chiffrées que le transfert d'équipements existants pourrait être envisagé et accepté par la majorité d'entre nous. Aujourd'hui, il y a une réflexion et une étude qui est faite sur les équipements existants, leur utilisation, cela nous permettra de développer en tout cas cette partie-là.

Voilà en quelques mots ce que je voulais dire au sujet de cette compétence sport, bien sûr qui demande à évoluer et qui en est au tout début.

Concernant les clubs pro, bien sûr, des conventions vont être signées avec eux. Ces conventions ont le mérite d'exister ; sont-elles parfaites aujourd'hui ? Je ne le sais pas mais en tout cas elles donnent un point de départ à un partenariat qui jusqu'à présent n'existait pas. Ceci demandera certainement à être complété, cela viendra avec l'expérience, ce sera complété certainement par nous au niveau de la Communauté urbaine mais certainement aussi par les clubs qui seront demandeurs.

M. LE PRÉSIDENT : Je vais dire à monsieur Fournel -cela lui évitera de reprendre- qu'après un entretien avec le vice-président chargé de la commission spéciale et avec moi-même puisque j'assiste à cela, en ce qui concerne les équipements sportifs et en ce qui concerne les autres clubs qui ne sont pas des clubs professionnels, nous allons les évoquer à la prochaine commission spéciale qui a lieu vendredi, qu'ensuite la Communauté urbaine sera saisie dans le courant du premier semestre et que les communes seront saisies ensuite. Donc, il y aura un an de décalage par rapport à ce qui s'est passé pour les trois clubs dont nous parlons aujourd'hui. Voilà, en termes d'échéancier, comment les choses se présentent. Il me semble que cela suffit pour déterminer votre vote.

Monsieur Fournel, une minute, explication de vote seulement.

M. FOURNEL : Etant donné que je n'ai pas épuisé mon temps de parole tout à l'heure...

M. LE PRÉSIDENT : Oui mais la règle maintenant, c'est une explication de vote.

M. FOURNEL : Vous venez de préciser le calendrier. Je rappellerai simplement qu'il y a eu un groupe "sport" qui a travaillé pendant de longs mois et qui avait abouti à un certain nombre de critères ; il ne faudrait pas que l'on reprenne la totalité des études mais que l'on puisse s'appuyer effectivement sur les travaux de ce groupe "sport".

M. LE PRÉSIDENT : Mais je crois qu'il n'y a pas d'équivoque sur ce plan-là, pas d'ambiguité ni d'incertitude.

Je vais mettre aux voix les délibérations. Je vais les mettre successivement.

Rapport n° 2004-2377 -

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : Mme Desbazeille (Union pour un mouvement populaire),
- abstentions : groupes Gauche alternative, écologique, citoyenne - Union pour la Communauté.

Rapport n° 2004-2378 -

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : Mme Desbazeille (Union pour un mouvement populaire),
- abstentions : groupes Gauche alternative, écologique, citoyenne - Union pour la Communauté.

M. LE PRÉSIDENT : Ce sont les mêmes votes ? Non ! Il me semblait qu'il fallait les faire successivement !

M. TÊTE : Les précédents sont faibles par rapport aux autres ; ce ne sont pas les mêmes fortunes, les mêmes sommes.

Rapport n° 2004-2379 -

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : groupe Les Verts - Mme Desbazeille (groupe Union pour un mouvement populaire),
- abstentions : groupes Gauche alternative, écologique, citoyenne - Union pour la Communauté.

Rapport n° 2004-2403 -

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : Mme Desbazeille (Union pour un mouvement populaire),
- abstentions : groupes Gauche alternative, écologique, citoyenne - Union pour la Communauté.

Rapport n° 2004-2404 -

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : Mme Desbazeille (Union pour un mouvement populaire),
- abstentions : groupes Gauche alternative, écologique, citoyenne - Union pour la Communauté.

Rapport n° 2004-2405 -

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : groupe Les Verts - Mme Desbazeille (groupe Union pour un mouvement populaire),
- abstentions : groupes Gauche alternative, écologique, citoyenne - Union pour la Communauté.

Les rapports sont adoptés.

Rapporteur : M. PLAZZI.

N° 2004-2385 -proximité, ressources humaines et environnement - Mise en place de l'Agenda 21 - Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération -

---

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons à la délibération concernant l'Agenda 21. Avant de donner la parole à monsieur Reppelin qui en est le rapporteur, je voudrais dire quelques mots -et le président Collomb l'aurait fait à ma place- pour rappeler que le Grand Lyon a d'ores et déjà fait preuve d'une grande détermination pour intégrer les valeurs du développement durable dans l'élaboration de ses politiques publiques et de ses projets : la révision du PDU et la réalisation de nouvelles lignes fortes comme Lea sont là pour en témoigner ; la mise en œuvre des grands projets de ville et du plan local de l'habitat prouvent la volonté de mixité sociale et solidarité territoriale ; la transformation du POS en PLU a été aussi l'occasion de repenser le développement urbain ; le projet des berges du Rhône s'inscrit aussi dans une démarche plus globale et plus riche autour de la pratique des fleuves ; et beaucoup d'autres exemples pourraient être cités, y compris des projets à l'initiative des communes.

Mais il faut aller plus loin -c'est le sens de cette délibération- et impulser une dynamique d'amélioration des projets. Le Grand Lyon prend donc des engagements pour mener des expérimentations, réaliser des actions. Il prend aussi l'engagement de les évaluer avec une forte implication de tous les élus concernés.

Nous allons donc délibérer aujourd'hui pour valider les grands principes. Ils vont être présentés par Michel Reppelin ainsi que le dispositif de mise en oeuvre et je voudrais y associer -parce qu'ils y ont participé de très près et ils y participeront encore en termes d'évaluation- Béatrice Vessiller et Gérard Claisse qui, en tant que vice-présidents, ont suivi de près, à côté de Michel Reppelin, l'élaboration de ce dispositif.

Ensuite, une fois ces grands principes approuvés, ce qui devrait être le cas après notre vote, l'Agenda 21 pourrait être finalisé pour l'approbation d'un plan d'actions au premier semestre 2005. Monsieur Reppelin, vous avez la parole.

M. le vice-président REPPELIN, rapporteur : Merci, monsieur le président. Il est dommage que l'on passe cette délibération, que l'on pourrait considérer comme stratégique, après cinq heures de débat quand les rangs s'éclaircissent et que la fatigue commence à s'installer. Cette délibération concerne, comme vous l'avez dit, la mise en place de l'Agenda 21. C'est une délibération de positionnement et d'orientation et de principes pour l'action et ces principes pour l'action dépassent les stades incantatoires habituels que l'on peut entendre sur la durabilité dans toutes ses composantes.

Cet Agenda 21 se veut à la fois transversal, pragmatique et expérimental. Transversal sur des actions de fond à définir et à hiérarchiser avant le printemps 2005 et la prochaine délibération, pragmatique au sein des services de la Communauté urbaine sur une nouvelle approche du projet et des services aux habitants sous l'angle du développement durable et expérimental sur quelques territoires diversifiés mais structurants. En effet, il est important de montrer que cette approche tient compte des réalités hétérogènes du Grand Lyon, tels les trois premiers grands territoires structurants comme l'Anneau bleu, le val de Saône ou la vallée de la Chimie qui en sont des exemples.

Par ailleurs, il est important de pouvoir mesurer nos efforts et, pour cela, un référentiel environnement vient d'être publié -vous le trouverez sur la table en sortant-. Il se compose de plusieurs paramètres tels que déchets, eau, etc. et l'empreinte écologique.

Les référentiels économiques et sociaux sont d'ores et déjà engagés et devront sortir rapidement parce que je pense qu'il est essentiel de montrer à tous ceux qui veulent s'engager avec nous dans l'action que développement durable n'égale pas seulement problématique environnement.

Le conseil de développement a beaucoup travaillé sur l'Agenda 21 et a proposé cent cinquante actions ; bien sûr, elles seront prises en compte dans la version définitive que nous présenterons au vote en 2005 et je voudrais rappeler que la commission environnement a donné un avis favorable, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur le vice-président Reppelin. Deux minutes pour le groupe Radical.

Mme la vice-présidente MAILLER : Monsieur le président, mes chers collègues, dans le cadre du développement humaniste de notre agglomération, vous nous proposez la mise en place d'un Agenda 21 qui, ce soir, est présenté dans ses grandes lignes et qui, au premier trimestre 2005, fera l'objet d'une approbation définitive.

Rappelons-nous que l'Agenda 21 est issu des préconisations des Nations Unies lors du Sommet de la Terre de Rio en 1992 et qui signifiait "Agenda" : ce qu'il faut faire, "21" faisant référence au XXI^{ème} siècle. C'est ainsi que des milliers de collectivités locales de par le monde se sont lancées dans des démarches Agenda 21. Dans notre agglomération, nous avons déjà adopté par le passé une charte d'écologie urbaine centrée sur la gestion environnementale des territoires en lien avec le développement économique des objectifs de qualité de vie. Ce soir, c'est un engagement encore plus important, encore plus volontaire, encore plus ambitieux que vous nous soumettez et nous le soutenons.

Nous sommes toutefois surpris que le contrat d'agglomération ne soit pas explicitement intégré à cette démarche. La référence à la loi SRU du 13 janvier 2000 est tout autant essentielle puisque cette réflexion sur l'aménagement et le développement durable est directement liée au plan local d'urbanisme actuellement en fin de discussion.

Il n'est pas nécessaire de rappeler que la mise en œuvre de l'Agenda 21 est une responsabilité importante pour le Grand Lyon et il ne suffira pas d'établir un état des lieux précis dans les différents domaines du développement. Il faudra surtout préciser, en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, les objectifs que l'on souhaite mettre en œuvre puis dégager des priorités. A ce titre, le document élaboré par le conseil de développement et des citoyens du Grand Lyon nous apparaît comme extrêmement instructif. Il s'adresse même directement aux élus et attend une étude sur la faisabilité économique et financière. Il nous faut toutefois éviter deux écueils :

- le premier, c'est que cette démarche n'aboutisse sur rien de concret ; on nous dirait encore qu'il s'agit-là d'une démarche sans lendemain ;

- le second, c'est que nous limitions la démarche de l'Agenda 21 aux soucis uniquement d'ordres environnementaux. Il nous semble que la création d'emplois et le développement de la solidarité ont toute leur place dans le premier plan d'actions.

Enfin, le besoin de démocratie participative est très fort aujourd'hui dans notre vie publique. Gardons-nous des concepts trop généraux et trop généreux ! Nous sommes tous attachés à ce que les citoyens se sentent impliqués par le processus décisionnel et que, dans cette perspective, nous travaillions pour cela au quotidien.

En conclusion, il s'agit là d'une belle démarche et les vice-présidents pourront compter sur les concours actifs des élus radicaux de gauche. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci pour eux de votre concours actif. Deux minutes pour le groupe GAEC.

Mme la vice-présidente RABATEL : Monsieur le président, mes chers collègues, le groupe GAEC approuve cette première délibération sur l'Agenda 21 du Grand Lyon, en soulignant que ce n'est qu'une première étape plus orientée sur les principes que sur les mesures concrètes.

Le groupe GAEC est très attaché à l'articulation des trois dimensions du développement durable soulignées dans cette délibération : un développement économique soutenable,

le progrès social et la solidarité locale et internationale, la protection et l'amélioration de l'environnement, tout ceci dans le cadre d'une nouvelle gouvernance associant au mieux la population aux décisions politiques.

Nous avons bien conscience que le Grand Lyon ne peut compenser seul les violentes inégalités de richesses qui sont à l'origine de la plupart des maux de notre monde. Nous apprécions que le conseil de développement soulève cette question de l'antagonisme entre le développement durable et la course au profit le plus rapide ou le plus large. Cependant, nous ne pouvons tout attendre des autres et, avec les villes européennes signataires de la charte d'Aalborg, nous affirmons que les collectivités territoriales ont un rôle d'exemple et d'entraînement à jouer car nous appartenons à la partie la plus riche et la plus démocratique de la Terre.

Cette première délibération sur l'Agenda 21 est une première étape de cadrage, avant de nouvelles concertations entre les élus, le conseil de développement dont nous avons apprécié les propositions, les services du Grand Lyon et la société civile en général pour arriver à un plan d'actions plus concrètes. Nous ne souhaitons pas un texte figé dans la durée et, lors de la présentation de l'Agenda lui-même à la mi-2005, nous souhaitons l'inscription de la réécriture de l'Agenda tous les deux ans, après évaluation de ses premiers effets, afin de rectifier et d'ajouter des propositions d'actions autant que de besoin.

Le Grand Lyon œuvre déjà beaucoup sur ces thèmes du développement durable par son action quotidienne sur le logement social, l'environnement, les déplacements, les services urbains, la coopération décentralisée… Le plan de mandat actuel a permis des avancées dans tous ces domaines. Il s'agit de faire plus et mieux : le développement durable ne doit pas être vu comme une couche supplémentaire, artificielle et contraignante, à ajouter à nos actions mais comme une autre logique de l'action politique, une logique intégrée pour nous faire progresser dans tous nos projets. Nous espérons que la proposition d'analyse des principales délibérations du Grand Lyon à l'aune du développement durable pourra être réalisée par les services afin d'éclairer le niveau de prise en compte par notre collectivité des critères du développement durable.

Mais il s'agit aussi d'ajouter dans des domaines encore peu explorés sous cet angle, en particulier celui du développement économique soutenable pour lequel notre Communauté doit accentuer ses efforts.

Le groupe GAEC, qui s'est beaucoup investi pour l'inscription des questions de temps dans nos politiques urbaines, se félicite de leur prise en compte dans les thématiques et actions retenues. On peut dire bien sûr que le terme "durable" s'inscrit dans la problématique du temps et s'oppose à la dictature du seul présent. Mais on peut aussi souligner que la recherche de la qualité est un point commun entre l'idéal de développement durable et l'idéal de la conciliation des temps des personnes et des territoires, avec l'espoir d'une meilleure qualité de vie. Une grande partie des travaux entamés par l'Espace des temps du Grand Lyon s'inspire du développement durable : enjeu central des inégalités dans l'abord des questions temporelles, incidences de l'aménagement des temps sociaux sur l'organisation des territoires, prise en compte du temps dans les projets urbains, nécessité de concertation car le temps est affaire intime qui supporte mal les diktats, intégration des changements des rythmes urbains dans l'organisation des déplacements, meilleure articulation des temps des salariés pour un gagnant-gagnant entreprises et salariés, etc.

La méthode de conception et de réalisation de notre Agenda 21 est aussi fondamentale : nous devons réaliser la meilleure articulation entre les élus et la population, dans une démarche d'aller et retour -au pluriel !-, en posant clairement ce qui est négociable et ce qui ne l'est pas, en expliquant les choix, en favorisant un travail de proximité auprès des habitants et usagers. La charte des villes éducatrices, à laquelle le Grand Lyon a adhéré lors de sa dernière séance, pointe la nécessité d'une information compréhensible offerte à tous, de la convivialité nécessaire aux débats, de la possibilité offerte à tous de se saisir du présent et de l'avenir de leur ville. Cela fait totalement partie de la notion de développement durable. D'une façon générale, nous insistons pour que le Grand Lyon développe une politique solide d'éducation à l'environnement sans laquelle nous n'aurons pas l'adhésion de nos concitoyens, comme on le voit actuellement avec les difficultés à réussir la collecte sélective des déchets.

Comme le montre la délibération, un gros travail de réflexion et d'organisation est réalisé par le Grand Lyon. Le groupe GAEC tient à remercier les services pour leur engagement, en particulier la direction générale qui impulse le processus.

Pour terminer, je dirai que le groupe GAEC s'engage à tout mettre en œuvre pour la réussite de l'Agenda 21 du Grand Lyon, enjeu vital pour nous tous aujourd'hui et pour nos frères humains qui après nous vivront.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, mais comme vous vous occupez du bureau des temps, vous avez très largement dépassé les deux minutes. Vous les avez au moins multipliées par trois ou quatre. J'engage les orateurs suivants à rester dans les temps impartis. Ce sont aussi des temps ceux-là. Deux minutes pour le groupe Les Verts.

Mme BESNARD : J'essaye de m'engager sur les deux minutes.

La mise en place d'un Agenda 21, c'est aussi l'occasion de rappeler certains faits qui sont la raison d'être de notre engagement pour un développement durable.

Le mode de développement que l'Occident a poursuivi jusqu'ici est insoutenable, écologiquement, socialement et moralement. La destruction écologique de notre planète n'est plus un secret pour personne : le rythme de disparition des espèces naturelles n'a jamais été aussi important, les espaces naturels sont de plus en plus rares et de plus en plus souillés par les multiples sources de pollutions. La croissance économique est assise sur la consommation de ressources naturelles non renouvelables dont l'épuisement est proche. Peu importe de savoir s'il nous reste dix, vingt ou quarante ans de pétrole, nous savons que la prochaine génération ne bénéficiera pas des ressources que nous gaspillons aujourd'hui.

La rareté des ressources devient source d'instabilité et de guerres ; la guerre en Irak est une guerre pour la maîtrise de la ressource pétrolière ; dans d'autres régions du monde, des guerres pour l'accès à l'eau se préparent. Naguère, l'Occident pouvait se représenter comme l'avant-garde de l'Humanité ; aujourd'hui, il est perçu comme une minorité gaspilleuse dont la prédation sur la planète sera de plus en plus insupportable pour le reste de l'humanité. Bien sûr, on peut comme monsieur Bush décréter que notre mode de vie n'est pas négociable mais alors il faut se préparer à d'autres guerres. Notre mode de développement se retourne également contre nous. Il était censé éliminer la pauvreté. De fait, jamais l'Humanité n'a produit autant de richesses et pourtant la pauvreté n'a pas reculé, avec son cortège de détresses, de maladies et de drames.

L'activité humaine a également pour conséquence une réchauffement du climat dont les preuves se multiplient, qui produit déjà des effets catastrophiques et qui n'iront qu'en s'aggravant si nous ne prenons pas tous les moyens pour lutter contre. Des médecins, comme le professeur Belpomme par exemple, nous alertent aujourd'hui sur le fait que la majorité des cancers ont une cause environnementale. A Lyon, nous savons par exemple que plusieurs centaines de personnes meurent chaque année à cause de la pollution atmosphérique et à cause du tabac aussi -le tabac, on peut le choisir !-. Parallèlement, nous savons également que 80 % des européens vivent en ville et que le mode d'organisation des villes est déterminant dans la mention d'un développement durable.

Ce que nous faisons ici, les décisions que nous prenons dans cette assemblée ont donc une importance globale. Il doit être l'outil qui permet de donner une perspective à notre action. Il doit concrétiser et accélérer une prise en compte progressive du développement durable depuis une quinzaine d'années par notre collectivité.

La délibération qui nous est soumise rappelle les principales étapes de cette prise en compte, depuis l'élaboration de deux chartes d'écologie urbaine successives en passant par la ratification de la charte européenne des villes durables, jusqu'à l'inscription du développement durable comme objectif dans nos documents réglementaires, le plan d'occupation des sols et le projet de plan local d'urbanisme, le plan des déplacements urbains, etc…

M. LE PRÉSIDENT : Est-ce que vous pouvez arriver à votre conclusion parce que le développement durable de notre assemblée, c'est aussi que nous ayons le quorum et si nous n'avons plus le quorum, nous ne pourrons pas délibérer valablement.

Mme BESNARD : Je vous demande encore trente secondes de patience.

M. LE PRÉSIDENT : Trente secondes, ça va. Tout ce que vous dites est très intéressant mais on ne va pas recommencer à chaque fois.

Mme BESNARD : Pour donner cette perspective, du travail a été accompli mais beaucoup reste à faire. Notre collègue, monsieur Reppelin, l'a indiqué tout à l'heure, un document appelé "volet environnemental de l'Agenda 21" est distribué. Nous disposons également d'une unité de mesure, l'empreinte écologique, pour mesurer la prédation de notre mode de vie sur l'environnement. Encore faudra-t-il se servir avec lucidité de ces indicateurs et avoir le courage de dire que des projets conduits dans un passé proche étaient contradictoires avec un développement urbain durable. La délibération fait parfois l'inverse en qualifiant de projets durables des opérations qui avaient bien plus de défauts que de qualités.

Ce que je voulais dire aussi, c'est que les volets économiques et sociaux de l'Agenda 21 sont entièrement à construire. Pourquoi par exemple ne pas utiliser l'indice du développement humain élaboré par les Nations Unies et l'appliquer au Grand Lyon ?

Le conseil de développement a examiné notre délibération-cadre d'aujourd'hui et la trouve insuffisante. Malgré les bonnes intentions affichées et le travail déjà accompli, nous partageons ce constat. Le travail est encore devant nous. Ce travail nécessitera une augmentation réelle des moyens consacrés à l'Agenda 21 ; une personne et 100 000 € de budget annuel, c'est insuffisant.

En conclusion, l'Agenda 21 que nous construisons doit être le baromètre de notre action. Il doit nous permettre de dire de façon crédible et transparente si nos politiques publiques avancent dans la bonne direction. Il doit nous permettre de nous interroger sur notre plan de mandat, au moins en termes de priorités de réalisation des projets que nous avons inscrits, afin de mettre en œuvre d'abord les projets qui répondent au mieux aux critères du développement.

Je regrette mais, écoutez, franchement, il est 22 heures 20 mais tout de même, on a l'impression qu'on pourrait le balayer d'un revers de main !

M. LE PRÉSIDENT : Madame Besnard, vous m'avez dit que vous en aviez pour trente secondes, l'engagement n'est pas tenu ! Ce qui compte, c'est la qualité de l'écoute, vous ne l'avez plus, donc résumez !

Mme BESNARD : J'aimerais indiquer l'importance d'expliquer en quoi nous faisons du développement durable à chaque fois que nous délibérerons sur des projets importants.

Monsieur le président, nous voterons cette délibération en considérant qu'elle n'est pas une fin en soi et que notre véritable jugement sera celui que nous émettrons sur la délibération annoncée pour le mois de juin. A nous maintenant de travailler de manière collective pour présenter dans quelques mois un Agenda 21 abouti et donnant le cap pour les deux ans qui viennent. Merci.

(Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe UDF et apparentés. Qui intervient ?

M. le vice-président VESCO : Merci, monsieur le président. Avant toute chose, proposer que peut-être, la prochaine fois, ce document puisse faire l'objet d'une séance en soi. Je soutiens la remarque selon laquelle on n'est pas à la hauteur des enjeux quand on présente un rapport à cette heure-ci d'une séance aussi chargée ; je le dis clairement au nom de mon groupe.

Il y a eu la définition du rapport Bruntland en 1987 qui était de "répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs". Cette définition s'est rapidement traduite en une définition beaucoup plus simple qui était de dire : "Le développement durable, c'est faire en sorte que nos petits enfants bénéficient de la même qualité de vie que nous". Puis, lors de Joannesburg, dix ans après la conférence de Rio, un intellectuel a avancé une nouvelle définition selon laquelle "Le développement durable, c'est faire en sorte que le XXII^{ème} siècle advienne" et il a ajouté : "c'est-à-dire que le XXI^{ème} siècle se termine".

Enfin, il y a eu cette question et cette expression terrible, que l'on commence de voir évoquer ici et là de manière la plus sérieuse qui soit et à l'occasion de la relation que font les médias, de différents rapports ou articles scientifiques et qui commencent à s'inscrire de manière subreptice dans notre paysage conceptuel. Cette expression et cette question sont celles de la "survie de l'espèce". L'évolution même de la définition du développement durable montre bien que nous n'en sommes déjà plus aux temps aléatoires, hier, où rien n'urgeait mais où tout se jouait, mais que nous en sommes bel et bien venus au temps où "ça urge" tout court.

Et je n'en voudrais que pour exemple l'expression chère à notre collègue Mansot qui a affiché avec bonheur sur les

vélos-taxis de Lyon : "Faisons vite, ça chauffe" ; et il ne s'agit pas seulement de la température car aujourd'hui la question de la durabilité pourrait bien être celle de nos vies elles-mêmes. Les chiffres sont là pour le rappeler : des 30 000 décès dus aux effets de la pollution atmosphérique à 90 % automobile évoqués par le Premier ministre lors de la présentation de son plan national santé-environnement le 21 juin dernier, à la formidable progression des maladies créées par l'homme, c'est-à-dire générées par notre propre environnement, à la pollution physico-chimique diffuse à laquelle nous sommes exposés. Nous ne retiendrons que le doublement du taux de cancers depuis la deuxième guerre mondiale qui en fait la première cause de mortalité en France ; nous vivons aujourd'hui, chers collègues, dans un monde où le risque pour un homme de contracter le cancer avant sa mort est un risque 50 ; il est de 33 pour une femme *(bruits divers)*.

Non, je n'ai pas terminé, je vais aller très vite.

Je confirme que nous déplorons qu'un rapport aussi important soit placé en fin de séance. Comme vous le savez, monsieur le président, notre groupe UDF est associé à la politique du développement durable du Grand Lyon, tant au niveau de la collecte et du traitement des déchets, de l'intermodalité des transports, du développement des modes doux entre autres. Au-delà, la préoccupation du développement durable irrigue déjà l'ensemble des délégations et des services du Grand Lyon et nous félicitons ces derniers pour tous les efforts déjà accomplis à cet égard.

Mais aujourd'hui tout se passe comme si nous devions dépasser un pallier que nous avons atteint, et ceci en franchissant deux caps, celui du management et celui de la participation qui sont, autrement dit, les deux composants de ce que l'on appelle la gouvernance et qui sont à nos yeux les deux socles de la mise en application d'une véritable politique de développement durable, même si c'est un mot un peu vague, un peu creux et une tarte à la crème.

L'environnement, ça marche quand tout le monde s'y met et le management, c'est le véritable challenge, dans un premier temps. Le management, c'est la faculté de faire travailler tout le monde ensemble, c'est la condition expresse, au niveau des élus et au niveau des services, de la réussite. Cela s'appelle la transversalité et le travail en équipe qui est consubstantiel au développement durable. Beaucoup a été fait à tous les niveaux, l'organisation en pôles de compétences au niveau des services, mais il semble que c'est là où des points peuvent encore être gagnés dans ce domaine.

La participation, c'est la deuxième déclinaison du "Ça marche quand tout le monde s'y met". Beaucoup est fait mais, malgré tout le travail fait par monsieur Claisse, force est de constater que nous n'avons toujours pas de vision claire des processus et des instances de concertation ainsi que des interactions entre elles. Cette nébuleuse que j'ai nommée un jour attend toujours un véritable organigramme, lisible et compréhensible et tenant sur une page si possible car, quand la démocratie n'est plus lisible, elle n'est plus visible et la conscience des citoyens ne s'y retrouve plus et l'indifférence, au mieux, s'installe.

Je passerai sur l'exemple du conseil de développement qui a également atteint un pallier aujourd'hui qui, à mes yeux et à ceux de notre groupe, est largement dû à un fait structurel par manque de couplage et de compactage du dispositif et de couplage avec le politique, et la commande politique. Les deux derniers présidents délégués sont arrivés et repartis -et pourtant aucun autre homme n'était mieux placé qu'eux-, messieurs Moulinier et Godard, pour faire ce travail. Je pense que c'est une assemblée qui doit être placée auprès du président et qui doit être actionnée en début d'année sur une commande politique précise et des copies ramassées en fin d'année. Ainsi, l'on aura la qualité, la quantité et la motivation pour des milliers d'heures de bénévolat.

Management et participation, je m'en tiendrai là, sont la condition pour que nous ne soyons pas ce nouveau cabri qui saute sur son siège en criant : "développement durable".

M. LE PRÉSIDENT : Cabri, c'était l'Europe, l'Europe, l'Europe. Pour le groupe Communiste et intervention citoyenne, deux minutes. Qui intervient ?

M. ROCHE : Monsieur le président, chers collègues, le projet de délibération qui nous est proposé ce soir retient toute notre attention.

Au nom de notre groupe, je veux tout d'abord saluer le travail effectué depuis plus de trois ans par les bénévoles du conseil de développement, et en particulier le groupe Agenda 21, accompagnés certes par les compétences des professionnels de la direction de la prospective.

C'est en 2001 que le groupe s'est auto-saisi d'un travail d'étude de prospection sur le développement durable. En 2003, c'est après saisine du président qu'il s'organisa pour travailler à la rédaction de l'Agenda 21 du Grand Lyon. Nous exprimons notre satisfaction que soient intégrées au plan d'actions les 150 propositions issues des journées de juin dernier.

Rédigé dans un souci d'exhaustivité, ce projet prend en compte les différents échelles d'intervention et les domaines concernés et n'appelle que quelques commentaires.

Depuis Rio en 1992, les associations n'ont cessé de parler de développement durable. Relayés par les politiques, le terme, présenté comme un nouveau concept, a été maintes fois repris et placé dans les discours. La réponse du citoyen sur le sujet reste cependant, treize ans plus tard, désespérante. Comme si la communication, relativement confidentielle, avait été réservée au seul cercle d'initiés qui en aurait développé une sorte d'exclusivité, de savoir-faire et de savoir-penser. Interrogeons le citoyen : "Pour vous, qu'est-ce qu'un Agenda 21 ?" La réponse, hélas trop souvent, n'est pas au rendez-vous. On mesure ainsi le chemin à parcourir.

Ce qui est vrai pour le terme Agenda 21 l'est pour l'adjectif "durable" qui n'est pas sans causer pas mal de trouble dans les esprits. Ne le retrouve-t-on pas associé dans de nombreux domaines, souvent éloignés voire opposés au développement. D'autre part, il nous semble que le terme de "soutenable" ou "souhaitable" soient mieux appropriés ou peut-être mieux compris.

La volonté d'une mobilisation de la société civile et la nécessité d'une véritable pédagogie est clairement annoncée dans le texte. Ces deux éléments nous semblent incontournables, ils sont par ailleurs omniprésents dans la charte de la participation. Je me permets d'ajouter que cette sensibilisation et cette mobilisation de la société civile sont capitales car, même si l'on peut penser que sur la question du développement durable, l'unanimité est faite, sans cette mobilisation, notre monde en serait réduit aux limites des échéances électorales.

L'indispensable communication autour des projets en cours ou en devenir va pouvoir faire connaître des exemples de prise

en compte du concept et ce sera, nous n'en doutons pas, un élément mobilisateur auprès des villes européennes mais surtout auprès de nos concitoyens rhônalpins.

Ne parle-t-on pas souvent "du local au global" ? Notre région n'est pas effectivement le seul territoire en danger, le développement durable a une dimension planétaire.

La coopération décentralisée doit donc être aussi un axe important de nos actions. Dans ce domaine, nous possédons une bonne expérience. Ne devrions-nous pas soutenir des opérations, seraient-elles limitées à l'assistance et aux conseils, auprès des pays d'Afrique comme par exemple au Cameroun où aujourd'hui faute de moyens d'assainissement suffisants et de traitement des eaux, les habitants de Douala meurent par centaines du choléra.

Quelques remarques enfin concernant les actions citées qui portent encore trop sur l'environnement et insuffisamment sur le volet économique, social ou la gouvernance. Concernant la tâche à accomplir dans le seul domaine social, mesurons la dégradation qui s'accentue chaque jour dans le domaine de l'emploi. Les trois dernières semaines écoulées ont vu la suppression de plus de 2 000 emplois dans notre département. Mais hélas tout ne dépend pas de notre seule volonté politique, il faut regarder ailleurs pour situer les responsabilités.

Monsieur le président, chers collègues, saluant une fois de plus le travail accompli, organisons au plus vite et mettons en œuvre les moyens de populariser et partager ce projet, économie, solidarité et protection de notre environnement.

Je vous remercie de votre attention ;

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Roche. Trois minutes pour le groupe Union pour la communauté.

Mme YÉRÉMIAN : Monsieur le président, le dossier qui nous est présenté ce soir est à la fois porteur de satisfactions et d'attentes.

De satisfactions parce que le développement durable constitue un sujet majeur pour notre agglomération. Il s'agit en effet de construire dans la durée le développement économique et social de notre Communauté urbaine tout en réduisant l'empreinte écologique de ce développement. Cette empreinte, pour la réduire durablement et ne pas faire peser sur les générations futures les conséquences de notre développement actuel, nous devons en avoir une vision globalisée. C'est la raison pour laquelle les collectivités locales, incitées à le faire par la conférence de Rio, ont mis en place l'Agenda 21.

D'ailleurs, monsieur le président, notre groupe, fidèle à son étique personnaliste, ne peut qu'être favorable à la motivation première de votre rapport c'est-à-dire à la construction d'une ville qui permette l'épanouissement de la personne humaine non seulement pour les générations d'aujourd'hui mais également pour celles de demain.

Pour autant votre rapport soulève nombre de préoccupations. Comme nous en sommes encore au stade des grandes lignes d'orientation, je me contenterai donc de parler d'attentes.

La première, la délégation interministérielle au développement durable n'a de cesse d'insister sur ce point : l'Agenda 21, ce n'est pas une auberge espagnole. Certes, les collectivités trouveront ce qu'elles y apporteront mais l'exigence du développement durable impose d'être efficace et donc coordonné. Les villes doivent donc disposer d'une large liberté de manœuvre, mais ce au sein d'objectifs clairement définis au niveau national. Une application en quelque sorte du principe de subsidiarité.

Vous évoquez vous-même dans ce rapport la nécessité de mise en réseau et vous nous proposez d'ailleurs de signer la charte d'Hanovre. Pourquoi pas, si ces instances sont lisibles et ne deviennent pas des usines à gaz -un comble, il est vrai, pour la recherche du développement durable !-.

Néanmoins, nous souhaitons que les actions précises de l'Agenda 21 s'inscrivent dans une logique qui dépasse très largement le cadre de notre collectivité et permette de se rapprocher des objectifs nationaux recherchés en ce domaine.

Notre deuxième attente, monsieur le président, concerne les modalités pratiques des actions que nous allons engager. Le développement durable et le souci du devenir écologique de notre planète dépasse largement les contingences partisanes traditionnelles. Pour autant, il existe bien deux manières d'appréhender ces questions :

- la première est coercitive et porte en elle-même une série de normes, de règlements, de répressions. Ce n'est pas notre approche ;

- la seconde privilégie l'incitation, l'information et finalement la liberté de chacun à adhérer à nos actions.

Cette seconde approche est certes beaucoup plus difficile à mettre en œuvre mais elle permet l'adhésion réelle des habitants de notre agglomération à ce projet commun. Ne prenons pas le risque de voir rejeter le développement durable par nos concitoyens parce que nous aurons trouvé plus facile d'édicter des normes contraignantes plutôt que d'inventer des mesures ludiques et incitatives qui rencontreront l'adhésion et permettront que la somme des intérêts individuels contribue à la recherche de l'intérêt général. Soyons donc imaginatifs !

Notre troisième attente, monsieur le président, réside dans la crainte que cet Agenda 21 ne soit qu'un simple outil de communication pour notre agglomération, une forme de label écologique. Déjà au fil de votre rapport, cette attitude semble se dessiner : par exemple, la recherche de la norme HQE nous semble contestable car elle est uniquement attribuée selon les matériaux utilisés sans véritablement mesurer l'impact écologique global de la construction sur l'environnement. Votre rapport indique que cette recherche constitue une vitrine pour notre Communauté urbaine.

Souvent, d'ailleurs, nous avons l'impression que la rédaction de votre rapport se résume à un catalogue d'intentions, sans dessiner clairement l'horizon commun vers lequel nous nous tournons.

Notre groupe est au contraire persuadé que l'exécutif doit impulser ce dossier en lui donnant une véritable colonne vertébrale et ne pas se contenter d'un axe communicationnel flatteur ou du simple catalogue.

Je profite d'ailleurs de ce point pour faire une remarque subsidiaire. Vous n'avez de cesse de vanter au cours de ce rapport les vertus et les mérites de la concertation. Commençons donc à l'appliquer au sein de cette assemblée sur ce sujet, en associant l'ensemble des groupes au comité de suivi politique et technique de ce dossier. L'Agenda 21 n'en ressortira qu'avec plus de vigueur.

Pour finir, je souhaiterais vous rappeler cette statistique marquante : si chaque habitant de notre planète adopte le mode de consommation des Etats-Unis, nous aurons besoin de

l'équivalent de cinq fois la terre pour accéder à ce niveau de consommation.

Ne pas se retrouver confrontés à ce choix impossible entre niveau de vie et suffisance des ressources, tel est l'objet du développement durable. C'est pourquoi, en espérant que vous tiendrez compte de nos remarques, nous voterons ce rapport, monsieur le président. Merci. Dommage que ce rapport passe aussi tardivement, il est très important et c'est vraiment regrettable qu'il soit traité aussi rapidement !

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Yérémian. Cinq minutes pour le groupe Socialiste et apparentés.

M. BLEIN : Monsieur le président, il me semble que, parfois, on substitue le terme raisonnable à durable. Donc je ne consommerai pas mes cinq minutes et je vais simplement conserver de mon propos les deux, trois phrases qui me semblent essentielles, en joignant le texte au secrétariat de l'assemblée pour qu'il puisse éventuellement l'utiliser. Les deux, trois phrases essentielles sont celles-ci :

1° - Vous dire que le soutien que nous apportons à ce rapport est pour nous à proprement parler politique, en ce sens qu'il propose une démarche dont la nature même est au cœur du projet socialiste que nous partageons avec vous.

2° - La deuxième phrase que je retiens de mon propos, c'est de dire que, contrairement à d'autres probablement, nous ne revendiquons pas le développement durable, nous le faisons et nous sommes souvent les premiers oubliés. Je vais m'arrêter dans mon texte -que je ne vous lirai pas- sur la qualité du travail de notre ami Jacky Darne, en tant que maire de Rillieux, sur les questions de gouvernance locale, sur la qualité du travail de notre ami Yvon Deschamps en tant que président de l'Opac et sur le travail fourni depuis trois ans sur les questions environnementales et d'économies d'énergie.

3° - Enfin, la dernière phrase que je retiendrai du texte que j'avais préparé, je la dois à Albert Jacquart et j'aimerais vous la faire partager parce que je pense qu'elle exprime bien la vision que les socialistes ont du développement durable. Albert Jacquart dit la chose suivante : "Notre modèle de société a échoué à harmoniser l'activité humaine et les ressources de la planète et à construire une relation vraie entre l'humain et l'humain. Vient le temps de remplacer la compétition par l'émulation et la coopération".

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Blein. Monsieur Gérard Claisse souhaitait dire quelques mots pour témoigner de l'implication du conseil de développement dans l'élaboration de l'Agenda 21 ; je lui donne donc la parole pour quelques instants.

M. le vice-président CLAISSE : Merci et désolé de prendre encore une minute trente pour vous faire part de l'avis du conseil de développement sur l'Agenda 21. J'espère que vous me le pardonnerez mais les membres du conseil de développement ont travaillé pendant trois ans sur ce dossier, ils ont remis 150 propositions. Nous leur avons indiqué leur droit à communiquer leur avis à l'assemblée communautaire et je ne me vois pas revenir devant le conseil de développement en leur expliquant que les élus communautaires n'ont pas pu prendre deux minutes pour écouter leur avis. Je vais résumer et je ferai comme mon collègue Blein, je mettrai le texte de leur avis en annexe de nos débats.

Cette délibération était bien évidemment très attendue par les membres du conseil de développement. Ils estiment que l'ambition, les engagements qui sont affichés à l'occasion de cette première délibération sont réels. Les orientations stratégiques qui sont déclinées constituent pour eux une avancée significative. La volonté existe de faire évoluer les pratiques tant de la collectivité que des citoyens.

Cependant, ils ne manquent pas de noter que le plan d'actions de l'Agenda 21 faisant l'objet d'une délibération ultérieure, il est pour eux actuellement difficile de porter un avis sur l'adéquation entre les ambitions affichées et les actions qui seront engagées.

A travers leur avis, j'en arrive à la troisième interrogation qu'ils se posent : "Le texte porte-il des ambitions du développement durable ?". Parce que c'est cette question qui nous fait débattre aujourd'hui. Pour eux, la réaffirmation de l'adhésion à la charte d'Aalborg et son annexion à la délibération sont très appréciées. Les quatorze points de cette charte constituent autant de principes d'actions essentiels pour la mise en œuvre des Agenda 21 locaux.

Cependant, le conseil de développement estime que les exemples d'actions énoncés dans la délibération font encore insuffisamment référence -et cela a été dit par un certain nombre de groupes- aux volets économiques et sociaux du développement durable au profit du volet environnemental.

De même, le conseil de développement regrette que la délibération ne fasse pas suffisamment référence à quelques grands principes comme l'action sur le long terme, les relations avec l'Europe et le reste du monde, la coopération nord-sud -qui a été citée-, la démocratie participative et l'indispensable éducation au développement durable.

J'en arrive aux conclusions : le conseil de développement qui a formulé 150 propositions souhaite que celles-ci soient examinées par la suite et bien évidemment, en tant que membre du comité de suivi de l'Agenda 21, je m'engage, je les rassure et en même temps je vous rassure en disant qu'il sera tenu le plus grand compte de leurs propositions et de l'avis qu'ils nous ont remis dans le cadre du plan d'actions qui sera élaboré au cours des tous prochains mois. Nous poursuivrons ainsi ce dialogue exigeant et fructueux qui a été engagé avec le conseil de développement. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur le vice-président Claisse. Effectivement, je pense que nous pourrons joindre, comme pour monsieur Blein, la totalité de votre intervention au procès-verbal *(Voir annexes pages 000)*. Je comprends, par rapport au travail du conseil de développement, que cet acte symbolique puisse avoir une importance particulière. C'est aussi un signe d'adaptabilité et cela relève aussi de la pérennité du développement durable.

M. le vice-président REPPELIN : Juste une phrase simplement pour remarquer cette implication générale de tous les collègues sur cette problématique et pour rappeler que nous ne courrons pas un cent mètres ni un cent dix mètres haie mais que c'est vraiment une course de fond dans laquelle nous sommes engagés. Comme nous l'avons vu aujourd'hui, nous avons besoin de toutes les énergies disponibles et nous aurons besoin aussi de lièvres pour nous inciter à accélérer quand nous piétinerons. Il faudra aussi faire attention car si les lièvres courent trop vite et sautent trop haut, j'ai peur qu'on ne puisse pas les suivre. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur le vice-président Reppelin. Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président REPPELIN.

N° 2004-2388 -proximité, ressources humaines et environnement - Préservation des espaces agricoles - Premières orientations d'une politique communautaire en faveur des agriculteurs - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine -

---

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Laurent a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-2388. Monsieur Laurent, vous avez la parole.

M. le vice-président LAURENT, rapporteur : Monsieur le président, la délibération qui nous est soumise ce soir doit ouvrir une réflexion d'un an sur la stratégie à long terme à mettre en place pour le Grand Lyon dans le domaine des espaces agricoles naturels, soit plus de 50 % de la superficie de notre collectivité.

Quatre clés de succès devront diriger nos travaux : la cohérence, le consensus, la pérennité et la rigueur :

- cohérence dans les politiques à mener par nos différents pôles, l'urbanisme, la politique de la ville, la proximité mais également la voirie et la direction de l'eau pour les graves problèmes d'érosion des sols ;

- consensus avec l'ensemble des partenaires ayant une action dans ce secteur, en particulier la chambre d'Agriculture, la Safer, les différentes organisations professionnelles agricoles et les associations se consacrant à l'environnement, sans oublier les chasseurs et les pêcheurs, mais également les communautés de communes jouxtant le Grand Lyon dont les problèmes sont également les nôtres ;

- pérennité dans notre démarche qui touche des exploitations agricoles devant être rentables, remembrées, tournées vers la commercialisation de leurs produits dans notre agglomération et dont le seul souci économique sera de durer dans le temps, franchissant les étapes de plusieurs mandats successifs grâce à une large adhésion entre toutes nos sensibilités politiques ;

- enfin, rigueur de notre future politique foncière, véritable clef de voûte de cette stratégie, qui devra -soyons en conscients !- engendrer des sacrifices au niveau de chacune de nos communes.

Une saine qualité de vie et un juste équilibre entre l'urbanisation et les espaces agricoles et naturels seront, je l'espère, montrés en exemples par les métropoles européennes de notre dimension. Avis favorable de la commission sur ce projet.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Une minute pour le groupe Les Verts.

Mme VESSILLER : Merci. Nous voterons cette délibération parce qu'elle concrétise le travail qui avait été accompli par Etienne Tête depuis le début du mandat et qui est aujourd'hui repris par monsieur le vice-président Patrick Laurent.

La politique des espaces naturels et agricoles est un enjeu pour la gestion des espaces de notre agglomération, pour le maintien d'une ceinture verte mais aussi pour développer l'agriculture périurbaine, permettre le renforcement des circuits courts dans l'approvisionnement d'une agglomération de 1,2 million d'habitants en produits alimentaires.

Produisons plus dans l'agglomération et à proximité, approvisionnons les marchés locaux, acceptons de manger les fruits et légumes de saison -nous n'avons pas besoin de cerises à Noël- et nous diminuerons notre empreinte écologique, comme nous venons de l'évoquer dans le rapport précédent, et de plus nous permettrons à plus d'agriculteurs de vivre de leur activité économique.

Une dernière remarque sur le rapport : la somme inscrite pour développer une politique foncière nous paraît bien sûr insuffisante et devra être accentuée dans les années prochaines. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe UDF et apparentés. Qui intervient ? Monsieur Vincent.

M. VINCENT : Au vu de l'expérience vécue depuis de nombreuses années dans les Monts d'or et en ma qualité de président du syndicat mixte des Monts d'or, et notamment dans le domaine du partenariat avec les agriculteurs pour la gestion de l'espace, je me réjouis de la position prise par la Communauté urbaine pour une politique agricole communautaire. Je tiens à rappeler que, depuis de nombreuses années, dans le cadre du syndicat mixte des Monts d'or, nous avons attiré l'attention de la Communauté urbaine sur ce sujet.

D'ailleurs, en étroite liaison avec Jean-Jack Queyranne, une ligne spécifique était inscrite dans le contrat d'agglomération pour marquer la volonté politique d'intervenir, sur le foncier agricole bâti notamment. En effet, il est devenu très urgent de préserver des unités foncières existantes mais aussi les sièges d'exploitation. Il va donc être nécessaire de récupérer quelques coups partis qui bloquent des agrandissements ou des extensions de bâtiments d'exploitation. A ce sujet, on peut se demander lorsque l'on trace des périmètres de protection des habitations, si ce n'est pas l'inverse qu'il faudrait faire et tracer des périmètres de protection des bâtiments agricoles pour assurer leur pérennité.

Nous devons donc aller plus loin et mettre en place un véritable plan de gestion de l'espace qui s'appuie sur les acteurs locaux (agriculteurs, associations de protection de la nature, de chasse), dans le cadre de conventions comme nous le faisons dans les Monts d'or. Nous devons veiller au respect des acteurs locaux et notamment des produits agricoles afin que le développement des loisirs ne devienne pas, après l'urbanisation, une autre source de déstabilisation du territoire.

Cette gestion nécessite donc que nous travaillions par unités de territoires dans une logique d'espace, de proximité, réparties sur l'ensemble de l'agglomération. Je souhaite aussi qu'il y ait une coopération avec les plus limitrophes de la Communauté urbaine pour maintenir les trames vertes.

Par conséquent, le cœur du métier de la Communauté urbaine est non pas le développement urbain mais la maîtrise de ce

développement. Cette maîtrise passe par le renforcement de la prise en compte et de la gestion des espaces non construits dans l'agglomération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Vincent. Je mets le rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le vice-président LAURENT.

N° 2004-2398 -proximité, ressources humaines et environnement - Convention de délégation de service public de chaud et de froid urbains avec la société Dalkia France - Avenant n° 1 relatif à la substitution de la société dédiée Energie Lyon Villeurbanne Avenir à Dalkia France - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Mermoud a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2004-2398. Madame Mermoud, vous avez la parole.

Mme MERMOUD, rapporteur : Monsieur le président, en juillet dernier, nous avons confié à la société Dalkia l'exploitation du service public de notre chauffage urbain. Dans le contrat de délégation, nous demandions à Dalkia de créer avant le 1er décembre de cette année une société dédiée pour cette activité. C'est ce qu'elle a fait en créant la société Elvia (Energie Lyon Villeurbanne Avenir). Il s'agit donc, ce soir, par un avenant au contrat de délégation, de substituer la société Elvia à la société Dalkia. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Une minute pour le groupe Aglo ; intervention retirée par monsieur Bertrand. Une minute pour le groupe Les Verts.

M. TÊTE : Monsieur le président, c'est le premier avenant sur cette opération, notre groupe sera extrêmement vigilant sur l'ensemble des avenants. La création d'une société dédiée ne retire pas la problématique des frais de sièges qui remontent dans la succession ; donc là aussi nous serons extrêmement vigilants sur la comptabilité. Mais comme nous n'avons pas voté le rapport initial, nous nous abstenons sur ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT : Je vais le mettre aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : groupe Les Verts.

Adopté.

Rapporteur : Mme MERMOUD.

DEUXIEME PARTIE

Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande d'organisation de débats par la conférence des présidents

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET URBANISME

N° 2004-2309 - Saint Didier au Mont d'Or - Institution d'un droit de préemption urbain renforcé - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord -

N° 2004-2338 - Tassin la Demi Lune - Carrefour de la Libération - Réaménagement - Lancement et modalités de la concertation préalable - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et urbanisme a désigné madame Frieh comme rapporteur des dossiers numéros 2004-2309 et 2004-2338. Madame Frieh, vous avez la parole.

Mme FRIEH, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme FRIEH.

N° 2004-2310 - Lyon 9° - Renonciation à l'acquisition d'une parcelle de terrain située à l'angle des rues Louis Loucheur et Sergent Michel Berthet appartenant à la SCI Michel Berthet et levée partielle de l'emplacement réservé de voirie n° 4 - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord -

N° 2004-2311 - Projet européen Fideus - Participation de la Communauté urbaine dans le cadre du 6° programme cadre de recherche et développement de l'Union européenne - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission déplacements -

N° 2004-2317 - Saint Fons - Quartier de l'Arsenal - Aménagement des espaces extérieurs Axiade - Désignation d'un mandataire - Autorisation de signer le marché - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2004-2318 - Vaulx en Velin - Quartier de l'Ecoin sous la Combe - Opération globale de requalification - Approbation d'une première tranche de travaux avec un nouveau plan de financement - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2004-2319 - Vénissieux - Contre-allée Maurice Thorez - Requalification du secteur situé le long de la contre-allée - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2004-2321 - Saint Priest - Opération de renouvellement urbain - Diagnostic social et mission de relogement - Maîtrise d'ouvrage - Participation financière - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2004-2322 - Lyon 5° - Quartier Saint Georges - Rénovation d'espaces publics - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics -

N° 2004-2323 - Lyon 7° - Secteur Brandt-rue de Gerland - Instauration d'un périmètre d'étude - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial sud -

N° 2004-2330 - Lyon 7° - Secteur des Girondins - Secteur Lyon Gerland - Réduction du périmètre d'étude - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial sud -

N° 2004-2331 - Lyon 7° - ZAC Porte Ampère - Travaux d'infrastructures - Autorisation de signer des marchés - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2004-2333 - Contrat de ville de l'agglomération lyonnaise - Signature d'une convention triennale (2005-2007) visant au renforcement de la gestion sociale urbaine de proximité (GSUP) dans les résidences de la SA Gabriel Rosset - Fonds de concours à la SA Gabriel Rosset pour la mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renforcement de GSUP - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2004-2334 - Vénissieux - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Convention-cadre 2004-2006 - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2004-2335 - Décines Charpieu - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2004 - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2004-2336 - Rillieux la Pape - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programme d'actions 2004 - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2004-2337 - Saint Priest - Gestion sociale et urbaine de proximité - Programme d'actions 2004 - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2004-2340 - Lyon 8° - Rue Henri Barbusse - Aménagement - Clôture de la concertation préalable - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2004-2341 - Lyon 8° - Rue Henri Barbusse - Maîtrise d'oeuvre de conception-réalisation - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale - Missions territoriales - Huitième -

N° 2004-2342 - Charly - Rue des Balcons de Charly - Création - Lancement et modalités de la concertation préalable - Direction générale - Direction de la voirie -

---

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Flaconnèche a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2004-2310, 2004-2311, 2004-2317 à 2004-2319, 2004-2321 à 2004-2323, 2004-2330, 2004-2331, 2004-2333 à 2004-2337 et 2004-2340 à 2004-2342. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

M. FLACONNÈCHE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

N° 2004-2312 - Lyon - Boulevard périphérique nord de Lyon - Choix du futur mode de gestion - Délégation de service public - Régie intéressée - Direction générale - Direction de la voirie -

---

M. LE PRÉSIDENT : Le rapport 2004-2312 est retiré de l'ordre du jour.

(Retiré).

N° 2004-2314 - Lyon 6° - Cité internationale - Extension du palais des congrès - Travaux d'accès - Demande d'individualisation d'autorisation de programme sur l'opération n° 776 - Direction générale - Direction des grands projets -

---

M. LE PRÉSIDENT : Madame Nachury a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2004-2314. Madame Nachury, vous avez la parole.

Mme NACHURY, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : Mme NACHURY.

N° 2004-2320 - Villeurbanne - Place Lazare Goujon - Aménagement - Convention de réalisation des équipements communaux - Avenant au marché de maîtrise d'oeuvre - Approbation du projet - Lancement de l'appel d'offres européen ouvert pour l'attribution des marchés de travaux en lots séparés - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics -

---

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Benarbia a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-2320. Monsieur Benarbia, vous avez la parole.

M. BENARBIA, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. BENARBIA.

N° 2004-2326 - Tassin la Demi Lune - ZAC du Centre - Transfert du marché de maîtrise d'oeuvre pour les tranches opérationnelles 1, 2 et 4 auprès de l'aménageur - Approbation de l'avenant n° 1 au cahier des charges de la convention publique d'aménagement (CPA) - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

---

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Abadie a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-2326. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le vice-président ABADIE, rapporteur : Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission, monsieur le président. Toutefois, il y a une note pour ce dossier.

Dans le dixième paragraphe, il convient de supprimer dans la dernière phrase : "*y compris le forfait complémentaire*".

Dans le délibéré, il convient de :

* supprimer "*y compris le forfait complémentaire*" dans le a) du "*1° - Approuve*" ;

* modifier le "*2° - Autorise :*" de la manière suivante :

"***2° - Autorise monsieur le président à signer :***

a) - l'avenant de transfert du marché de maîtrise d'œuvre avec le titulaire du marché,

b) - l'avenant n° 1 des charges de la convention publique d'aménagement."

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président ABADIE.

N° 2004-2327 - Saint Priest - ZAC Mozart - Engagement de rachat des commerces en cas d'annulation de la Commission départementale d'équipement commercial - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

---

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Pacalon, en l'absence de madame David, rapporte le dossier numéro 2004-2327. Monsieur Pacalon, vous avez la parole.

M. PACALON, rapporteur en remplacement de Mme DAVID, absente momentanément : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. PACALON en remplacement de Mme DAVID absente momentanément.

N° 2004-2328 - Lyon 1er - ZAC du Bourg Saint Vincent - Bilan de clôture et quitus à la SERL - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2004-2339 - Lyon 1er - Montée de la Grande Côte - Aménagement de la seconde tranche opérationnelle - Lot n° 2 : revêtements de sols, assainissements, plantations - Autorisation de signer l'avenant au marché public - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics -

---

M. LE PRÉSIDENT : Madame Besnard a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2004-2328 et 2004-2339. Madame Besnard, vous avez la parole.

Mme BESNARD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme BESNARD.

N° 2004-2329 - Lyon 3° - ZAC gare de la Part-Dieu - Approbation d'un protocole de liquidation - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

---

M. LE PRÉSIDENT : Madame Desbazeille a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2004-2329. Madame Desbazeille, vous avez la parole.

Mme DESBAZEILLE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : Mme DESBAZEILLE.

N° 2004-2343 - Neuville sur Saône - Site de la Blanchisserie - Réalisation du parvis et de la desserte du lycée du val de Saône - Première tranche de travaux - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial ouest -

N° 2004-2345 - Fabrication et mise en œuvre d'enrobés classiques et spéciaux - Autorisation de signer six marchés annuels à bons de commande pour l'année 2005, éventuellement renouvelables en 2006, 2007 et 2008 par reconduction expresse - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2004-2346 - Travaux d'entretien et petits investissements de voirie - Autorisation de signer dix-huit marchés annuels à bons de commande pour l'année 2005, éventuellement renouvelables en 2006, 2007 et 2008 par reconduction expresse - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2004-2347 - Travaux de réfection de tranchées sur les chaussées, trottoirs et promenades autres qu'asphaltés sur tout le territoire de la Communauté urbaine pour l'année 2005 et avec possibilité de reconduction expresse en 2006, 2007 et 2008 - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2004-2348 - Travaux de taille et d'entretien des arbres d'alignement sur le territoire de la Communauté urbaine - Autorisation de signer sept marchés de travaux - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2004-2349 - Travaux de plantations et entretien des arbres d'alignement - Autorisation de signer sept marchés de travaux - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2004-2350 - Marché pour travaux de génie civil, fourniture et pose de fourreaux, tirages de câbles et fibres optiques nécessaires à l'entretien des réseaux, installations de signalisation tricolore pour l'année 2005 et éventuellement renouvelable en 2006, 2007 et 2008 par reconduction expresse - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2004-2351 - Entretien des contrôleurs et synthèses vocales pour feux tricolores et interventions d'urgence - Autorisation de signer deux marchés de service - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2004-2401 - Missions de coordination sécurité et protection de la santé catégories 2 et 3 pour des opérations de voirie pour l'année 2005 et éventuellement par reconduction expresse pour 2006, 2007 et 2008 autorisation de signer six marchés - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président David a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2004-2343 et 2004-2345 à 2004-2351. Monsieur David, vous avez la parole.

M. le vice-président DAVID, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président DAVID.

N° 2004-2400 - Promotion des modes doux - Actions de mise en valeur des politiques communautaires - Convention et fonds de concours à l'association Pignon sur rue - Délégation générale au développementurbain -Directiondesopérations -Espacespublics -

M. LE PRÉSIDENT : Le rapport 2004-2400 est retiré de l'ordre du jour.

(Retiré).

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2004-2352 - Année mondiale de la physique 2005 - (AMP 2005) - Convention - Participation financière - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur Laréal comme rapporteur du dossier numéro 2004-2352. Monsieur Laréal, vous avez la parole.

M. LARÉAL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. LARÉAL.

N° 2004-2353 - Convention d'animation économique avec l'Aspie sur le territoire de la conférence Porte des Alpes - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle développement local -

N° 2004-2354 - Convention avec l'association Agence de développement des entreprises en Afrique (Adea) (réseau Afric partners) - Subvention pour le fonctionnement et l'organisation d'événements - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

N° 2004-2355 - Portail économique de l'agglomération lyonnaise - Convention de partenariat-type - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Je vais rapporter les dossiers numéros 2004-2353 à 2004-2355 en l'absence de monsieur Muet. Avis favorable de la commission. Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président BRET en remplacement de M. le vice-présidnet MUET absent momentanément.

III - COMMISSION FINANCES ET INSTITUTIONS

N° 2004-2356 - Convention de service comptable et financier avec le Trésor public - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service réalisation comptable -

N° 2004-2367 - Mise en place des enveloppes pour les opérations globalisées pour la période 2005-2007 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2004-2368 - Emprunt à court terme pour l'exercice 2005 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service réalisation comptable -

N° 2004-2369 - Emprunt de financement, à court ou moyen termes, des équipements pour 2004 - Budget principal - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service réalisation comptable -

N° 2004-2370 - Gestion active de la dette - Recours aux instruments de couverture du risque de taux pour l'exercice 2005 - Cadre général - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service réalisation comptable -

N° 2004-2371 - Convention d'ouverture de crédit de trésorerie pour l'année 2005 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service réalisation comptable -

N° 2004-2402 - Exercice 2004 - Décisions modificatives - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances et institutions a désigné monsieur le vice-président Darne comme rapporteur des dossiers numéros 2004-2356, 2004-2367 à 2004-2371 et 2004-2402. Monsieur Mansot, en l'absence de monsieur Darne et comme président de la commission, vous avez la parole.

M. MANSOT, rapporteur en remplacement de M. le vice-président Darne, absent momentanément : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. MANSOT en remplacement de M. le vice-président DARNE absent momentanément.

N° 2004-2344 - Entretien des espaces verts et plantations - Autorisation de signer des marchés de prestations de services - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° 2004-2357 - Bron - Université Lumière Lyon 2 - Campus Porte des Alpes le Bâtiment OGP-HSE - Convention de maîtrise d'ouvrage confiée - Construction d'un troisième bâtiment pour l'Institut universitaire de technologie - Etudes préalables - Individualisation de l'autorisation de programme - Opérations contrat de plan - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° 2004-2358 - Villeurbanne - IUT B - 210, cours Emile Zola - Extension - Université Claude Bernard Lyon I - Réhabilitation lourde d'un bâtiment existant - Attribution du marché de maîtrise d'oeuvre - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° 2004-2359 - Lyon 7° - Gerland - Implantation du siège de l'Institut national de recherche pédagogique - Lots n° 1, 2, 10 et 12 - Autorisation de signer les avenants aux marchés de travaux - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service bâtiments -

N° 2004-2360 - Nettoyage de l'hôtel de Communauté et ses annexes et nettoyage des biens immobiliers (secteurs centre-sud-est et nord-ouest) - Autorisation de signer des marchés pour des prestations de services - Appel d'offres ouvert - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° 2004-2374 - Bron - Rillieux la Pape - Parcs-cimetières de la Communauté urbaine - Nouveaux tarifs applicables pour l'année 2005 dans le cadre de la délégation de service public à la société Saur SA - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° 2004-2375 - Villeurbanne - 17-21, boulevard du 11 novembre 1918 - Restructuration de l'Ecole nationale supérieure de l'information et des bibliothèques (ENSSIB) - Mission de contrôle technique - Autorisation de signer l'avenant n° 1 - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Vincent a été comme rapporteur des dossiers numéros 2004-2344, 2004-2357 à 2004-2360, 2004-2374 et 2004-2375. Monsieur Vincent, vous avez la parole.

M. VINCENT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. VINCENT.

N° 2004-2361 - Complément d'individualisation d'autorisation de programme - Opération démarche globale de conduite de projet - Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Mansot a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-2361. Monsieur Mansot, vous avez la parole.

M. MANSOT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. MANSOT.

N° 2004-2373 - Révision, pour l'année 2005, du tarif des interventions sur voies privées et des redevances d'occupation du domaine fluvial - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service réalisation comptable -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Mansot, en l'absence de monsieur Duport, rapporte le dossier numéro 2004-2373. Monsieur Mansot, vous avez la parole.

M. MANSOT, rapporteur en remplacement de : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. MANSOT en remplacement de M. le vice-président DUPORT absent momentanément.

N° 2004-2376 - Opérations globalisées - Demande d'individualisation d'autorisation de programme - Maintenance et renouvellement informatique - Programme d'actions de l'année 2005 - Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Plazzi a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-2376. Monsieur Plazzi, vous avez la parole.

M. PLAZZI, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. PLAZZI.

IV - COMMISSION PROXIMITÉ, RESSOURCES HUMAINES ET ENVIRONNEMENT

N° 2004-2380 - Opération Lyon Confluence - Travaux d'assainissement sur réseaux existants consécutifs à l'aménagement du secteur - Complément d'individualisation d'autorisation de programme - Opération individualisée n° 0766 en dépenses et en recettes - Lancement des procédures d'appels d'offres ouverts - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2004-2396 - Facturation d'analyses à l'encontre de Cibevial - Annulation des titres de recettes émis au budget annexe assainissement - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2004-2397 - Autorisation de signer un avenant au marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la remise en concurrence de la délégation de service public du chauffage urbain de Lyon et de Villeurbanne - Direction générale - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, ressources humaines et environnement a désigné madame Mermoud comme rapporteur des dossiers numéros 2004-2380, 2004-2396 et 2004-2397. Madame Mermoud, vous avez la parole.

Mme MERMOUD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme MERMOUD.

N° 2004-2381 - Définition des programmes d'actions à mener dans le domaine de l'assainissement en 2005 dans le cadre des autorisations de programmes - Individualisation de ces autorisations de programme à partir de l'autorisation de programme globale AP 12 en dépenses et AP 120 en recettes - Assainissement - Autorisation de programme 0119 : acquisitions de matériels, mobiliers et véhicules - Autorisation de programme 0120 : bâtiments - Autorisation de programme 0122 : réseaux divers de proximité et stations de relèvement - Autorisation de programme 0123 : branchements et travaux pour compte de tiers - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2004-2382 - Travaux d'extension et d'aménagement des ouvrages et réseaux communautaires d'assainissement pour l'année 2005 - Autorisation de signer les marchés - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2004-2383 - Définitions des programmes d'actions à mener en 2005 dans les domaines des galeries drainantes, des ruisseaux, des réseaux d'eaux pluviales, des bassins dans le cadre des autorisations de programme - Individualisation de l'autorisation de programme 0496 à partir de l'autorisation de programme globale 08 en dépenses - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2004-2384 - Feyzin - Saint Fons - Emissaire du plateau sud-est - Emissaire aval - Traversée de l'avenue Ramboz et de la bretelle d'accès au boulevard urbain sud - Construction d'un ouvrage en galerie - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2004-2386 - Définition des programmes d'actions à mener dans le domaine de l'eau potable en 2005 - Individualisation des autorisations de programme à partir de l'autorisation de programme globale AP 11 en dépense et AP 110 en recettes - Eau potable - Autorisation de programme n° 0137 : programme d'études et de travaux sur réseaux et ouvrages d'eau potable - Autorisation de programme n° 0139 : programme d'études, d'actions et de travaux pour la sécurisation de la ressource - Autorisation de programme n° 0439 : programme d'études, d'actions et de travaux pour la sécurisation de la distribution - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2004-2387 - Travaux d'extension et d'aménagement des ouvrages et réseaux communautaires d'eau potable pour l'année 2005 - Autorisation de signer les marchés - Direction générale - Direction de l'eau -

---

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Claisse a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2004-2381 à 2004-2384, 2004-2386 et 2004-2387. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le vice-président CLAISSE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président CLAISSE.

N° 2004-2389 - Champagne au Mont d'Or - Saint Genis les Ollières - Autorisation de signer un avenant n° 2 au marché public pour l'exploitation des déchetteries - Direction générale - Direction de la propreté -

N° 2004-2390 - Neuville sur Saône - Autorisation de signer un avenant n° 2 au marché public pour l'exploitation de la déchetterie - Direction générale - Direction de la propreté -

N° 2004-2391 - Vaulx en Velin - Villeurbanne - Autorisation de signer un avenant n° 2 au marché public pour l'exploitation des déchetteries - Direction générale - Direction de la propreté -

N° 2004-2392 - Rillieux la Pape - Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché public pour le réaménagement et l'exploitation du centre d'enfouissement technique (CET) - Direction générale - Direction de la propreté -

N° 2004-2393 - Saint Priest - Vénissieux - Autorisation de signer un avenant n° 2 au marché public pour l'exploitation des déchetteries - Direction générale - Direction de la propreté -

N° 2004-2394 - Lyon 7° - Autorisation de signer un avenant n° 2 au marché public pour l'exploitation de la déchetterie - Direction générale - Direction de la propreté -

N° 2004-2395 - Mise en décharge de déchets issus des stations d'épuration et de relèvement ainsi que du réseau d'assainissement - Autorisation de signer un marché - Direction générale - Direction de l'eau -

---

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2004-2389 à 2004-2395. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente VESSILLER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme la vice-présidente VESSILLER.

N° 2004-2399 - Créations, transformations et suppression d'emplois - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines - Service emploi-formation -

---

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, ressources humaines et environnement a désigné monsieur le vice-président Crédoz comme rapporteur du dossier numéro 2004-2399. Monsieur Crédoz, vous avez la parole.

M. le vice-président CRÉDOZ, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président CRÉDOZ.

Question orale
du groupe Union pour un mouvement populaire
relative au contournement ouest de l'agglomération

M. LE PRÉSIDENT : Conformément aux dispositions de l'article 18-1 de notre règlement intérieur, le groupe UMP a informé la conférence des présidents de la présentation d'une question orale concernant le contournement ouest de l'agglomération. Monsieur Forissier.

M. FORISSIER : Monsieur le président, je vous remercie. Ce qui est remarquable, c'est qu'il reste deux spectateurs dans les loges à cette heure tardive. Je crois qu'ils peuvent être félicités de leur civisme et qu'il devrait en être autant de certains de nos collègues qui sont partis.

M. LE PRÉSIDENT : Nous sommes tous restés pour vous écouter, monsieur Forissier !

M. FORISSIER : J'ai une autre conception de la représentativité des élus qu'il y a dans cette assemblée, personnellement. En ce qui concerne cette question, je n'ai pas de chance parce que la dernière fois que je l'ai posée à notre président Gérard Collomb, il est intervenu pendant vingt-cinq minutes et je n'ai pas compris sa réponse.

M. LE PRÉSIDENT : On lui demandera vous l'expliquer en tête à tête, ce serait peut-être la conclusion !

M. FORISSIER : Je vais vous expliquer la question, j'espère que le premier vice-président pourra me répondre. Le dernier salon Pollutec à Eurexpo, qui a été une réussite et fort heureusement, a créé des embouteillages monstres du côté est de l'agglomération qui ont paralysé toutes nos zones d'activités économiques et ont généré des horaires de retard de l'ordre de deux heures à une présence au travail. En plus, vous savez bien, vous qui êtes un peu du secteur, monsieur le président, ce que nous avons à souffrir tous les jours en termes de nuisances sur la circulation sur le secteur est de l'agglomération.

Donc, par ailleurs, on entend les déclarations de notre président pour faire de notre agglomération une agglomération qui se développe harmonieusement et avec équité. Nous sommes absolument d'accord pour que l'agglomération lyonnaise se développe et devienne une métropole internationale. Mais pour obtenir ce développement, il y a des infrastructures à réaliser.

Il y a évidemment des choses qui ont été faites pour l'est lyonnais, Lea et Leslys qui sont en programmation pour les transports en commun. On suit avec attention aussi un dossier qui est la mise en route du viaduc de Millau qui va amener, je l'espère, quelques améliorations sur le transit national et international puisqu'une partie du trafic de l'Espagne pourra prendre un autre chemin mais, en ce qui concerne le trafic régional, national et international d'autres axes, ils passeront toujours bien entendu par l'agglomération lyonnaise.

Je comprends également les difficultés de gestion de la majorité que rencontre notre président mais de reporter toujours des décisions nécessaires pour une agglomération n'est pas une bonne chose pour l'intérêt général.

Pour nous, la réalisation du contournement ouest de l'agglomération est aujourd'hui vitale pour l'ensemble des habitants de cette agglomération. N'oublions pas en effet que le budget de la Communauté urbaine dépend de la taxe professionnelle et que la plus grande partie de cette taxe professionnelle provient des entreprises situées dans nos villes de l'est lyonnais. Pour continuer à financer les travaux et services de la Communauté urbaine sur l'ensemble de l'agglomération, il ne faut pas tuer la poule aux oeufs d'or, sinon on ne pourra plus rénover les centres-villes de l'ouest lyonnais ou les quais du Rhône. Quand on parle d'une agglomération solidaire, il faut peut-être en parler mais il faut surtout la faire.

Alors la question vient à point parce que monsieur le préfet du Rhône, préfet de Région, a dit, lors du congrès des maires à Givors, qu'il allait relancer l'affaire du contournement ouest puisque, en réalité, les débats ont eu lieu et que maintenant la réalisation dépend de la volonté du président de la Communauté urbaine pour la demander au niveau national car, à ce niveau, cela deviendra une priorité le jour où cela deviendra une priorité pour cette assemblée.

Je vous remercie de me donner une réponse si cela vous est possible.

M. LE PRÉSIDENT : Sûrement, monsieur Forissier. Je vous remercie de votre style subtilement nuancé mais j'avais sous les yeux le courrier que vous aviez envoyé au président Collomb et il est vrai que vous avez eu un langage un peu moins nuancé puisque vous avez écrit : "Cet immobilisme politique dont nous payons aujourd'hui le prix n'est plus supportable". J'imagine que c'était à lui que vous vous adressiez mais je reconnais que, dans l'exposé que vous avez fait, vous êtes resté dans une nuance un peu différente.

Vous avez également, dans votre propos, parlé de moi-même et de l'ensemble des maires concernés par la rocade "est", nos collègues de Décines Charpieu, Chassieu, Bron, Saint Priest, Vaulx en Velin, et je crois qu'ils partagent votre constat. Néanmoins, il me semble tout de même, puisque vous avez évoqué la taxe professionnelle et les ressources de la Communauté urbaine, qu'en ce qui concerne le contournement ouest de Lyon, nous sommes bien d'accord pour considérer ensemble que c'est à l'Etat de le réaliser ; d'ailleurs, la fin de votre propos ne laissait pas de doute.

Je ne doute donc pas que le président Collomb saura demander. S'il ne s'agissait que de cela je pense que nous irions vite mais, en tout cas, s'il ne s'agit que de cela et que de formuler d'une manière tout à fait claire au préfet la volonté de notre assemblée de réaliser au plus vite ce contournement ouest, je crois qu'il n'y aura pas beaucoup de doute sur sa réponse.

Peut-être plus sérieusement, je voudrais dire que le 17 janvier 2005, date du prochain conseil de Communauté, nous allons examiner la directive territoriale d'aménagement (DTA) et puisque le contournement ouest figure dans la DTA -mais qu'il y figure, cela signifie qu'il est prévu mais cela ne signifie pas qu'aujourd'hui les moyens financiers qui dépendent de l'Etat soient là aussi vite que nous le souhaiterions-, je pense que cela sera l'occasion à nouveau d'évoquer cette question et de vérifier l'engagement du président Collomb sur cette question. Je vous engage donc, dans le débat, à revenir sur cette question-là. En tout cas, si vous ne le faites pas, soyez sûr que d'autres le feront.

Mes chers collègues, je vous remercie et bonne soirée.

(La séance est levée à 23 heures 05).

ANNEXE 1

Présentation du budget primitif 2005
(Intervention de monsieur le vice-président Darne)

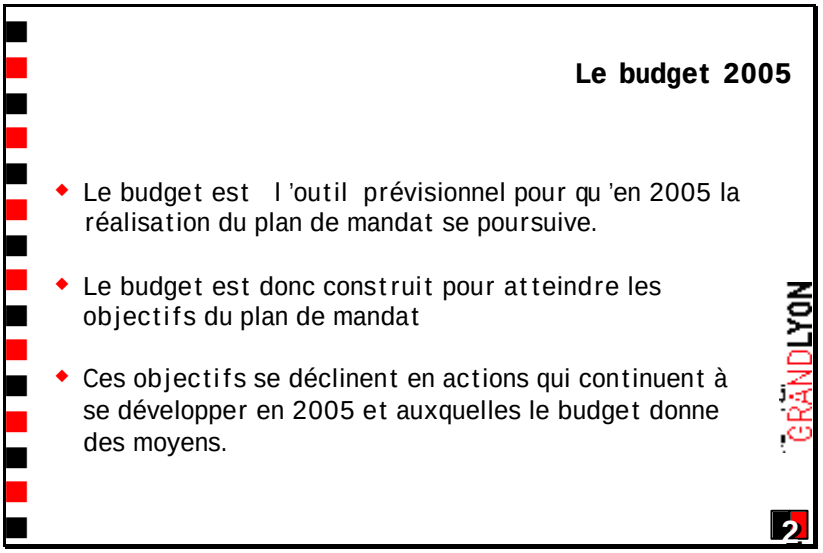

Nos objectifs

- Donner un cadre de vie agréable aux habitants
- Créer de la solidarité dans l'agglomération
- Renforcer la compétitivité de l'agglomération
- Conserver une bonne santé financière

GRANDLYON

4

Donner un cadre de vie agréable aux habitants

- améliorer la propreté des lieux publics = 26,607M€
- collecter plus de 498 500 tonnes de déchets (2003) = 20,340 M€
- traiter ces déchets dans les treize déchetteries et les deux usines d'incinération = 29,445 M€
- investir pour la réduction de la pollution avec par exemple la mise aux normes de l 'usine d 'incinération à Gerland = 15,698 M€

GRANDLYON

5

Donner un cadre de vie agréable aux habitants

- améliorer la qualité des 2 983 km de voiries et trottoirs, 8 tunnels, 50 ponts et passerelles = 54,411 M€
- améliorer la desserte des habitations, commerces et services par la réalisation de voiries de proximité = 38,150 M€
- distribuer 115,305 millions de m3 d 'eau potable à 297 779 abonnés = 13,470 M€
- en traitant 190 millions de m^3 d'eaux usées avant de les rejeter aux fleuves = 18,824 M€

GRANDLYON

6

Créer de la solidarité dans l'agglomération

- agir en faveur de l'habitat = 14,800 M€
  - aide aux OPAH : 3,001 M€
  - aide au foncier du logement social : 5,000 M€
  - aide aux organismes HLM : 6 M€ (+ 9%)
- améliorer les conditions de vie dans les quartiers en difficultés = 22,4 M€ (+ 9,96 %)
- soutenir le logement social par l 'achat de foncier = 16 M€

GRANDLYON

7

Créer de la solidarité dans l'agglomération

- soutenir le plan hospitalier de l'agglomération = 3,070 M€
- apporter un financement complémentaire solidaire aux communes de l 'agglomération à travers la dotation de solidarité communautaire = 14,500 M€

GRANDLYON

8

Renforcer la compétitivité de l'agglomération par...

- des équipements structurants, en direct ou en participation = 23,075 M€
  - dont fonctionnement : 3,075 M€
    - grandes infrastructures (EUREXPO, canceropôle)
  - dont investissement : 20 M€
    - salle 3000
- des acquisitions foncières importantes = 47,730 M€
  - pour l 'aménagement urbain : 25 M€
  - pour le logement social : 16 M€

GRANDLYON

9

Renforcer la compétitivité de l'agglomération par...

- une offre potentielle de sites pour l'activité industrielle de 1 000 ha dont 107 ha disponibles et 359,6 ha dans le mandat 2001-2007
- une offre disponible de sites pour le tertiaire de 237 000 m² SHON jusqu 'à 2006 et de 223 408 m² au delà
- un soutien renforcé à l'économie = 22,708 M€
  - entreprendre et développer : 1,424 M€
  - se spécialiser par pôles d'excellence : 3,568 M€
  - marketing territorial et implantation : 7,882 M€
  - zones d'activités : 3,887 M€

GRANDLYON

10

La santé financière

- Elle se mesure à travers les moyens prévus pour mener à bien les actions en 2005 :
  - Ces moyens sont financés dans un budget principal, et quatre budgets annexes
  - Ces moyens relèvent du fonctionnement ou de l 'investissement

GRANDLYON

11

La santé financière

- Elle se mesure à travers les moyens prévus pour mener à bien les actions en 2005 :
  - des femmes et des hommes
  - des moyens matériels : informatique, véhicules, équipements techniques, usines d'incinération, stations d'épuration, ...
  - des prestataires
  - des partenaires

GRANDLYON

12

Nos moyens

- 4 600 agents à payer en 2005 tous budgets confondus, répartis dans les services...
  - propreté, collecte et traitement des déchets : 1 976
  - voirie : 638
  - eau et assainissement : 611
  - logistique et bâtiments : 346
  - urbanisme et grands projets : 293
  - économie et foncier : 137
  - autres services (DRH, finances, assemblées, juridique, gestions externes, informatique, cabinet, courrier, ...) : 599

GRANDLYON

13

Nos moyens

- une masse salariale de 151,529 M€ au budget principal et de 23,882 M€ au budget de l'assainissement calculée avec :
  - un GVT de 1,31 %
  - une hausse de la valeur du point d'indice de 0,6 % en moyenne (+ 0,5% le 1er janvier + 0,5 % le 1er octobre)
  - une cotisation CNRACL au taux augmenté de 0,4 % pour passer à 26,8 %

GRANDLYON

14

Nos moyens

- Des moyens matériels
  - informatique et télécommunications 10,798 M€
    - dont fonctionnement : 5,298 M€
    - dont investissement : 5,500 M€
  - Véhicules industriels 10,241 M€
    - dont fonctionnement : 1,541 M€
    - dont investissement : 8,700 M€

GRANDLYON

15

Nos moyens

- Des partenaires
  - SEM pour la réalisation des grandes opérations d'aménagement
    - Lyon Confluence : 9,024 M€ (5,295 M€ en 2004)
    - participations aux bilans des autres ZAC : 27,076 M€ (22,705 M€ en 2004)
  - des syndicats et établissements publics
    - SYTRAL : 112,530 M€ (+ 1,47 %)
    - SDIS : 24,527 M€ (+2,20 %)
    - syndicat des Monts d'Or, SMIRIL, SYMALIM, COPARLY, maison rhodanienne de l'environnement, Acoucité, agence locale de l'énergie : 2,357 M€ (+ 2,85 %)

GRANDLYON

16

Nos moyens

- Des partenaires
  - Chambre de commerce
    - aéroport Saint-Exupéry : 2,400 M€ en report de 2004 (sur un total de 12 M€)
  - Comité de la foire internationale de Lyon
    - EUREXPO : 2,000 M€ (sur un total de 10 M€)
  - office du tourisme et ADERLY : 2,589 M€
  - Agence d'urbanisme, SEPAL, RUL : 5,317 M€ (+ 15,3 %)

GRANDLYON

17

Nos moyens

- Des prestataires
  - les travaux d'entretien confiés à l'entreprise
    - assainissement : 16,104 M€ (+ 7,2 %)
    - collecte des déchets : 26,069 M€ (+ 7 %)
    - nettoiement : 26,606 M€
    - voirie : 29,734 M€
    - TNP : 10,194 M€ (+ 8,8 %)
    - ...
  - les études
    - urbanisme : 2,268 M€ (- 43%)
    - politique de la ville : 3,559 M€ (+ 75 %)
    - ...

GRANDLYON

18

Nos moyens financiers

- La taxe professionnelle unique = 480,426 M€
  - d'où il faut diminuer le reversement de fiscalité aux communes = 220, 831 M€
    - attributions de compensation compte tenu du coût des compétences transférées : 206,331 M€
    - dotation de solidarité communautaire : 14,500 M€
  - auxquels il faut ajouter le reversement de fiscalité des communes : 10,900 M€
- Les recettes fiscales nettes pour la Communauté = 270,445 M€ (+3,34 %)

GRANDLYON

19

Nos moyens financiers

- Des dotations de l'État, dont le périmètre évolue fortement encore en 2004 :
  - allocations compensatrices fiscales 24,809 M€
  - dotation globale de fonctionnement 309,345M€
    - DGF « intercommunalité » : 89,303 M€
    - DGF « de compensation » : 220,042 M€
  - fonds de compensation pour la TVA 19,000 M€
  - taxe locale d'équipement 9,030 M€

GRANDLYON

20

Nos moyens financiers

- Des taxes et des redevances
  - TEOM 86,085 M€
  - redevance assainissement 54,500 M€
    (0,6902 € HT/m³)
  - redevance eau potable 9,852 M€
    - prix de base de l'eau : 1,1934 € HT/m³
  - péages du périphérique nord 26,000 M€
    - reversement au Conseil général du Rhône : 7,300 M€ (- 6,41 %)

GRANDLYON

21

Nos moyens financiers

- Des emprunts à encaisser
  - 164,0 M€ pour le budget principal
  - 44,3 M€ pour le budget de l'assainissement
  - 11,0 M€ pour le budget des eaux
- Des annuité à payer
  - L'amortissement du capital prévu est de 87,549 M€
    - dont budget principal : 73,784 M€
    - dont budget de l'assainissement : 13,765 M€
  - Les intérêts prévus sont de 46,135 M€
    - dont budget principal : 40,903 M€
    - dont budget de l 'assainissement : 5,232 M€

GRANDLYON

22

Nos moyens financiers

- L'encours consolidé au 1er décembre 2004 est de 939,6 M€
  - dont budget principal : 803,717 M€
  - dont budget de l'assainissement : 135,878 M€
  - (pour mémoire, budget des eaux : 39,734 M€)

GRANDLYON

23

Nos moyens financiers

- Au total, pour le budget principal :
  - Produits réels de fonctionnement : 997,047 M€ (+ 2,84 %)
  - Charges réelles de fonctionnement : 871,250 M€ (+ 1,87 %)
    - charges hors subventions : 617,250 M€ (+ 1,38 %)
    - subventions : 254,000 M€ (+ 3,08 %)
  - Autofinancement brut : 125,797 M€ (+ 10,14 %)

GRANDLYON

24

Nos moyens financiers

- Au total, pour le budget de l 'assainissement :
  - Produits réels de fonctionnement : 87,070 M€ (+ 5,12 %)
  - Charges réelles de fonctionnement : 55,479 M€ (+ 10,16 %)
  - Autofinancement brut : 31,591 M€ (- 2,70 %)

GRANDLYON

25

Nos moyens financiers

- Au total, pour le budget des eaux :
  - Produits réels de fonctionnement : 20,217 M€ (+ 0,05 %)
  - Charges réelles de fonctionnement : 6,115 M€ (- 10,36 %)
  - Autofinancement brut : 14,102 M€ (+ 5,36 %)

GRANDLYON

26

Nos moyens financiers

- Au total, pour le budget du restaurant :
  - Produits réels de fonctionnement : 2,224 M€ (+ 2,93 %)
  - Charges réelles de fonctionnement : 2,224 M€ (+ 2,93%)
  - Autofinancement brut : 0 M€ (+ %)

GRANDLYON

27

Nos moyens financiers

- Au total, pour le budget des opérations d 'urbanisme:
  - Produits réels de fonctionnement : 0,973 M€
  - Charges réelles de fonctionnement : 0,973 M€
  - Autofinancement brut : 0 M€

GRANDLYON

28

Nos moyens financiers

- L 'investissement opérationnel est géré en AP / CP : les paiements envisagés en 2005 sont estimés à :
  - budget principal : 297,365 M€ (+ 17,65 %)
  - budget de l 'assainissement : 75,026 M€ (+ 6,77 %)
  - budget des eaux : 25,689 M€ (+ 25,31 %)
  - budget du restaurant : 0,339 M€
  - budget des opérations d 'urbanisme : 0,973 M€

GRANDLYON

29

Au total, pour 2002-2007

- Sur la capacité d'investissement de 1 422 M€
  - 1 039 M€ ont déjà été engagés en dépenses au 1er décembre 2004
  - 816,6 M€ ont déjà été payés depuis 2002 au 1er décembre 2004

GRANDLYON

30

Budget 2005

- Ce budget pour 2005 nous permettra d'avancer dans la réalisation du plan de mandat
  - sur l'avancement des projets d'investissement
  - sur l'amélioration du cadre de vie
  - tout en conservant la santé financière, avec la maîtrise des dépenses de fonctionnement

GRANDLYON

31

ANNEXE 2

Résultats du vote nominatif
Budget primitif 2005 - Budget principal

(dossier n° 2004-2362)

Nombre de votants 150
Abstentions..... 3
Nombre de suffrages exprimés 147

N'ont pas pris part au vote : 2

MM. Barge Lucien
Communal-Haour Jean-Pierre

Absents : 3

MM. Genin Bernard
Turcas François
Vial Pierre

Abstentions : 3

Mme Bertrix Bernadette
MM. Jeannot Alain
Morales Richard

Pour : 105

MM. Abadie Pierre
Barral Guy
Beauverie René
Béghain Patrice
Mme Belaziz-Bouziani Samia
MM. Benarbia Fawzi
Bertrand Patrick
Mme Besnard Françoise
MM. Blein Yves
Bonnard Pierre
Bouju Patrick
Bourgogne Vincent
Braillard Thierry
Bret Jean-Paul
Buna Gilles
Buronfosse Michel
Calvel Jean-Pierre
Chaffringeon Jean-Marc
Charrier Maurice
Chevailler René
Claisse Gérard
Colin Jean-Paul
Collomb Gérard
Crédoz Pierre
Crimier Roland
Da Passano Jean-Luc
Daclin Jean-Michel
Darne Jacky
Darne Jean-Christophe
David Guy
Mmes David Martine
De Coster Mireille
Decriaud Jeanine
MM. Delorme Gilles
Denis Michel
Deschamps Yvon
Desseigne Jean-Claude
MM. Dumont Pierre
Duport Michel
Durieux Yves
Mme Elmalan Mireille
MM. Flaconnèche Jean-Pierre
Fournel Yves
Galliano Alain
Gandilhon Pierre
Mmes Gautier Nathalie
Gelas Nadine
MM. Gerin André
Giordano Alain
Girod Alain
Guétaz Joseph
Mmes Guillaume Sylvie
Guillemot Annie
MM. Guillemot Louis
Guimet Hubert
Imbert Alain
Joly Alain
Julien-Laferrière Hubert
Lambert René
Laréal Pierre
Laurent Patrick
Lévêque Louis
Linossier Georges
Longueval Jean-Michel
Mme Mailler Françoise
MM. Malaval Jacques
Mansot José
Mme Marquaille Christelle
M. Marquerol Bernard
Mme Mermoud Françoise
M. Muet Pierre-Alain
Mme Orcel-Busseneau Ginette
M. Pacalon Henri
Mmes Palleja Georgette
Pédrini Michèle
M. Perret Michel
Mmes Perrin-Gilbert Nathalie
Pesson Alexandrine
Petitjean Madeleine
Peytavin Yolande
MM. Philipps Daniel
Pillonel Claude
Plazzi Willy
Polga Bruno
Mmes Psaltopoulos Jacqueline
Rabatel Thérèse
MM. Reppelin Michel
Rivalta Bernard
Roche Charles
Sangalli Michel
Sauzay Bernard
Serres Paul
Mme Spiteri Rita
MM. Sturla Jérôme
Téodori Ange-Marie
Terracher Raymond
Tête Etienne
Thivillier Henri
Touraine Jean-Louis

Mme Tourniaire Céline
MM. Uhlrich Yves-Marie
Vesco Gilles
Mme Vessiller Béatrice
M. Vincent Max
Mme Vullien Michèle

Contre : 42

M. Assi Gilles
Mme Bargoin Nicole
MM. Barret Guy
Barthelémy Christian
Bideau Alain
Brochier Michel
Broliquier Denis
Buffet François-Noël
Chapas Michel
Clamaron Laurent
Collet Michel
Mmes d'Anglejan Jeanne
Decieux Pascale
Desbazeille Marie-Chantal
M. Dubernard Jean-Michel
Mme Dubost Anne-Marie
MM. Fillot Etienne
Forissier Michel
Mme Frieh Claudine
MM. Gignoux Bruno
Gonon Marc
Huguet Patrick
Mme Isaac-Sibille Bernadette
MM. Le Gall Patrick
Lelièvre Alain
Meyer Jacques
Millon Charles
Mmes Mosnier-Laï Estelle
Nachury Dominique
MM. Nardone Amaury
Petit Gaël
Philip Christian
Mme Puvis de Chavannes Anne
MM. Rémont Bruno
Rendu Daniel
Mme Reynaud Blandine
MM. Rousseau Michel
Roux de Bezieux Erick
Sardat André
Terrot Michel
Vaté Michel
Mme Yérémian Madeleine

Le rapport est adopté.

ANNEXE 3

Intervention intégrale de monsieur Blein sur l'Agenda 21 (dossier n° 2004-2385)

"Monsieur le président,

Le groupe Socialiste se réjouit d'avoir aujourd'hui à approuver le principe de l'élaboration d'un Agenda 21 pour le Grand Lyon et ce soutien qu'il apporte à votre proposition n'a rien de mécanique ou d'automatique, comme cela peut parfois être le cas par le jeu des nécessaires majorités politiques.

Ce soutien est à proprement parler "politique", en ce sens que vous nous proposez une démarche dont la nature même est au cœur du projet socialiste que nous partageons avec vous.

Point n'est besoin ici de revenir sur la définition du développement durable donnée par madame Bruntland, ni sur la charte des villes européennes pour la durabilité, signée à Aalborg en 1999.

Chacun ici sait ce qu'il en est. Nous en faisons, pour ce qui nous concerne, le point central de notre action politique.

Le développement durable n'est pas pour notre groupe un gadget particulièrement tendance qui aurait pour seul objectif d'apporter une pointe de vert dans un océan rose.

Nous ne revendiquons pas le développement durable, nous le faisons et nous en sommes les premiers ouvriers.

A Rillieux, lorsque notre ami Jacky Darne fait figure de précurseur pour son engagement dans de nouvelles formes de gouvernance locale.

Vous-même, monsieur le président, lorsqu'en tant que maire de Lyon, vous concevez un plan de gestion évolutive des 75 000 arbres que compte la ville de Lyon, ou plus simplement la mise en place de "pédibus" avec les écoles ; ou encore un plan ambitieux visant à rendre la ville plus accessible aux personnes handicapée.

Ou encore à la présidence de l'Opac du Grand Lyon, avec une politique particulièrement volontariste qui depuis 3 ans axe ses actions sur

- l'efficacité énergétique et l'utilisation rationnelle de l'énergie,
- l'utilisation des énergies renouvelables et des techniques énergiques innovantes,
- l'intégration d'un référentiel de qualité environnementale,
- la préservation des ressources en eau et la maîtrise des consommation à travers les comportements,

cet ensemble de mesures étant mis au service de la réduction des charges pour les locataires.

Enfin -et permettez cette modeste autocongratulation- à Feyzin qui compte parmi les premières communes du Rhône à élaborer, stricto sensu, son agenda 21. Son engagement pour le développement durable surprend pourtant parfois tant son image est agrégée à d'autres notions. Il n'en est pas moins authentique et profond.

Il y a donc une logique à ce que la Courly aujourd'hui, dans la suite de ces premières initiatives, s'engage à son tour pour peser sur l'avenir de la planète. Elle le fait selon moi de la bonne façon :

- tout d'abord, en acceptant de questionner ses propres pratiques, en souhaitant intégrer dans sa commande publique des clauses sociales et environnementales par exemple, ou en recherchant des objectifs ambitieux pour permettre d'améliorer la rentabilité environnementale du tri sélectif ;
- elle le fait intelligemment ensuite en pensant à la diversité de ses territoires et en affichant la volonté de s'adapter et de prendre en compte leurs particularités. Un Agenda 21 du Grand Lyon qui ne s'intéresserait qu'aux macro politiques n'aurait pas de sens car il ne pourrait s'inspirer de ce qui se réalise déjà et créer ainsi une dynamique d'ensemble. Je pense particulièrement à l'expérimentation conduite par la Conférence des maires du sud-est lyonnais sur la coopération territoriale en matière de propreté ;
- elle l'a fait enfin de la bonne façon en souhaitant agir sur les comportements : j'ai en effet bien noté parmi les orientations stratégiques de l'Agenda 21 et, à titre d'exemple, parmi les projets bien identifiés, le renforcement du plan local d'éducation à l'environnement vers le développement durable.

Je pense que cette dimension est effectivement essentielle et que l'on ne doit pas restreindre notre ambition éducative aux seuls enfants pendant leur scolarité. Notre plan local d'éducation devra nécessairement, pour être utile, s'adresser à tous les habitants du Grand Lyon et être conçu en synchronisation parfaite avec les initiatives déjà existantes.

Vous avez souhaité, monsieur le président, que ce rapport exprime par son titre l'intention de notre collectivité à contribuer à construire un nouvel humanisme pour le XXIème siècle.

L'Unicef vient de publier, le 9 décembre dernier, son rapport sur l'état des enfants dans le monde : on y apprend qu'un milliard d'enfants n'a pas accès aux droits élémentaires qui leur permettraient de survivre, de grandir et de se développer. On y apprend que 640 millions d'enfants n'ont pas un abri convenable, que 400 millions n'ont pas accès à l'eau potable, 140 millions sans la moindre scolarité, 90 millions souffrent de malnutrition.

Notre effort est louable, monsieur le président, il est bien sûr nécessaire, indispensable, voire à approfondir encore… Il est en même temps pathétique au regard de ces chiffres qui montrent à quel point les équilibres sociaux, économiques et environnementaux revendiqués par le concept de développement durable sont loin d'être atteints.

C'est pour cela que je vous disais à quel point ce concept est pour nous, élus socialistes et apparentés, au cœur de notre philosophie politique. Car il nous faut agir demain, puissamment, sur d'autres régulations, particulièrement celles dont dispose l'Etat, pour que notre planète soit vivable plus tard. Dans une de ses nombreuses tribunes, Albert Jacquard exprimait ainsi cette vision que je fais totalement mienne :

"Notre modèle de société a échoué à harmoniser l'activité humaine et les ressources de la planète et à construire une relation vraie entre l'humain et l'humain. Vient le temps de remplacer la compétition par l'émulation et la coopération."

La petite pierre que nous apportons aujourd'hui, même si elle est un grand pas à l'échelle de notre Communauté urbaine, ne trouvera demain toute sa force que si les états eux aussi s'engagent volontairement dans un même processus. Vous savez malheureusement comme moi ce qu'il en est, simplement du protocole de Kyoto et de la position des Etats-Unis et du président Bush.

Mais cela nous mènerait trop loin ici.

Je vous remercie."

ANNEXE 4

Intervention intégrale de monsieur le vice-président Claisse sur l'Agenda 21 (dossier n° 2004-2385)

"Monsieur le président, chers collègues,

Avant de porter à votre connaissance l'avis du conseil de développement sur cette première délibération, je voudrais rappeler que le conseil de développement a engagé une réflexion sur le développement durable et l'élaboration de l'Agenda 21 du Grand Lyon depuis 3 ans. En mars 2004, il a été saisi par l'exécutif afin d'élaborer des propositions. Les 150 propositions produites par le groupe de travail Agenda 21 vous ont été transmises, monsieur le président, fin octobre et les membres du Conseil vous remercient de les avoir à votre tour transmises à l'ensemble des élus de l'assemblée communautaire le 8 décembre dernier.

Cette première délibération était donc très attendue par le conseil de développement. Outre qu'elle lance le processus de mise en place de l'Agenda 21 du Grand Lyon, sa saisine par l'exécutif manifeste très concrètement la volonté d'associer la société civile à l'élaboration de l'A 21, inaugurant par là une procédure nouvelle d'échanges entre l'institution et les citoyens du conseil de développement.

L'avis adopté par le conseil lors de sa plénière du 29 novembre dernier, est organisé autour d'une appréciation générale et de 3 interrogations visant à enrichir la poursuite de la démarche engagée.

L'appréciation générale pour commencer :

Les membres du conseil estiment que l'ambition et les engagements affichés à l'occasion de cette première délibération sont réels. Les orientations stratégiques qui sont déclinées constituent une avancée significative. La volonté existe de faire évoluer les pratiques tant de la collectivité que des citoyens. Néanmoins, à la lecture, le texte est perçu comme trop généraliste et parfois insuffisamment précis. Le plan d'actions de l'Agenda 21 faisant l'objet d'une délibération ultérieure, il est difficile de porter un avis sur l'adéquation entre les ambitions affichées et les actions qui seront engagées.

Afin de préciser cette appréciation générale, le conseil de développement a cherché à analyser ce texte à travers les trois interrogations suivantes :

- ce texte est-il compréhensible par le plus grand nombre ?
- porte-t-il les ambitions du développement durable ?
- témoigne-t-il des préoccupations des citoyens ?

Première interrogation, ce texte est-il compréhensible par le plus grand nombre ?

Si le conseil pose cette question, c'est qu'il estime que l'appropriation des enjeux et des notions du développement durable par la population est un défi fondamental pour la réussite de cette ambition.

La référence quasi systématique à des exemples concrets permet aux citoyens de se rendre compte de ce qui s'imagine pour eux. Les projets existent et leur énonciation donne la mesure du projet d'Agenda 21, même si le texte témoigne principalement de démarches déjà engagées et encore insuffisamment de démarches futures ou à entreprendre. Cette volonté d'être concret rend le document compréhensible et l'ouvre au plus grand nombre, ce qui s'avère positif. A l'inverse, il souffre d'un vocabulaire jugé encore trop technocratique et institutionnel qui ne facilite pas toujours la compréhension du grand public.

Deuxième interrogation, ce texte porte-t-il les ambitions du développement durable ?

La réaffirmation de l'adhésion à la charte d'Aalborg et son annexion à la délibération sont appréciées. Les quatorze points de cette charte constituent autant de principe d'actions essentiels pour la mise en œuvre des agendas 21 locaux.

Cependant, le conseil estime que les exemples d'actions énoncés dans la délibération font encore insuffisamment référence aux dimensions économiques et sociales du développement durable au profit du volet environnemental. De même, il regrette que la délibération ne fasse pas suffisamment référence à quelques grands principes comme l'action sur le long terme, les relations avec l'Europe et le reste du Monde, la coopération Nord-Sud, la démocratie participative et l'indispensable éducation au développement durable.

La décision du Grand Lyon de se doter d'outils comme l'observatoire du développement durable, d'un comité de suivi de l'Agenda 21, de méthodologies nouvelles à destination de ses services est jugée tout à fait pertinente. Le conseil de développement est d'ailleurs tout disposé à jouer son rôle de porteur et d'éclaireur de la parole citoyenne au sein de ce dispositif.

Troisième interrogation, le texte témoigne-t-il des préoccupations citoyennes ?

Le conseil de développement a remis un document de 150 propositions afin d'étayer la démarche des élus et des services. Il demande que ces propositions soient examinées et pour partie prises en compte dans le plan d'actions qui sera prochainement soumis à l'assemblée communautaire. Il regrette cependant que certaines de ses propositions n'aient pas été reprises dès ce premier texte.

Le conseil de développement souhaite donc que la collectivité puisse tenir compte du présent avis et de ses 150 propositions dans les prochaines étapes d'élaboration de l'Agenda 21 et que cette prise en compte soit visible. Et de conclure : "Si nos recommandations sont clairement intégrées, alors il nous semblera avoir joué notre rôle d'aiguillon et de passerelle vers l'exemplarité. Nous serons alors prêts pour aller ensemble vers une démarche ambitieuse et prospective de développement durable".

Voilà , monsieur le président, chers collègues, les principales observations du conseil de développement concernant cette première délibération. L'intégralité de cet avis est à votre disposition à la sortie de la salle du conseil.

En tant que membre du comité de suivi de l'Agenda 21, il me reste bien évidemment à remercier l'ensemble des membres du groupe de travail Agenda 21 du Grand Lyon pour le travail exigeant et enrichissant qu'ils ont entrepris au cours de ces dernières années. Il me reste à les assurer et à vous assurer qu'il sera bien évidemment tenu le plus grand compte de leurs propositions et de leur avis dans la définition du plan d'actions qui sera élaboré au cours des tous prochains mois.

Je vous remercie."